Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(AVAP) de :

VILLEBOIS-LAVALETTE

DIAGNOSTIC

Architectural, Patrimonial et Environnemental

Octobre 2018

SOMMAIRE

PARTIE 1 : APPROCHE PATRIMONIALE 3
A - CONTEXTE GÉNÉRAL 3
A.1 SITUATION GENERALE 3
A.2 PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET PAYSAGER 4
A.2.1 Morphologie régionale 4
A.2.2 Relief et hydrographie 5
A.2.3 Géologie 6
A.2.4 L'occupation des sols 7
A.3 PERCEPTIONS DU BOURG ET DE SON TERRITOIRE AUJOURD'HUI 8
A.3.1 Perceptions lointaines du « bourg promontoire » 8
A.3.2 Lisibilité de la silhouette urbaine 12
A.3.3 Perceptions sur l'environnement paysager depuis le bourg 14
B - ÉVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL 17
B.1 HISTOIRE DU LIEU 17
B.2 RECENSEMENTS ARCHEOLOGIQUES 19
B.3 LE SITE CASTRAL 20
B.4 LA CITE 22
B.5 CARTOGRAPHIE ET REPRESENTATIONS DU SITE 23
B.6 MORPHOGENESE DE L'ESPACE BATI 24
B.6.1 Un site originel d'exception 24
B.6.2 Schéma des implantations médiévales et renaissances 25
B.7 LA VILLE EN 1828 (CADASTRE NAPOLEONIEN) 26
B.8 LES EXPANSIONS RECENTES (XIXE ET XXE SIECLES) 27
B.9 L'EVOLUTION DE LA POPULATION 29
C - LES PROTECTIONS ET LES INVENTAIRES 31
C.1 LES PROTECTIONS ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE 31
C.2 LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES SITES 33
C.2.1 Les Monuments Historiques 33
C.2.2 Le site inscrit des "abords du château" 34
C.2.3 Le travail du service de l'inventaire 35
C.3 LA ZPPAUP 37
C.3.1 Les orientations de la ZPPAUP 37
C.3.2 Le bilan de la ZPPAUP 38
D - LES ETATS DES LIEUX 39
D.1 PAYSAGES DE VILLEBOIS-LAVALETTE ET COMPOSITION DE LA TRAME ECOLOGIQUE 39
D.1.1 Bloc-diagramme de l'entité paysagère 40
D.1.2 Caractéristiques paysagères de la plaine vallonnée et cultivée sur la commune de Villebois-Lavalette et ses abords proches 41
D.1.3 Caractéristiques environnementales de la plaine vallonnée et cultivée sur la commune de Villebois-Lavalette et ses abords proches 44
D.1.4 Caractéristiques du bourg 45
D.1.5 Franges urbaines et entrées de ville 52
D.2 LES TYPOLOGIES URBAINES 56
D.2.1 Réseau viaire 56
D.2.2 Formes urbaines 59
D.2.3 Gestion des dénivelés 62
D.3 LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES 63
D.3.1 Les Maisons Bourgeoises 64
D.3.2 Les Maisons de Bourg 65
D.3.3 Les Maisons Vigneronnes 66
D.3.4 Les Maisons Modestes 67
D.3.5 Les Ensembles Agricoles 68
D.4 LE PATRIMOINE EN DETAIL 69
D.4.1 Le petit patrimoine du bâti 69
D.4.2 Le petit patrimoine isolé 73
E - CONCLUSION DE L'APPROCHE PATRIMONIALE 74
E.1 CARACTERISTIQUES CONSTITUTIVES DU TERRITOIRE 74
E.1.1 Variété du PAYSAGE / Diversité des PERCEPTIONS 74
E.1.2 La richesse révélée du SITE HISTORIQUE 74
E.2 VALEURS ET ÉLÉMENTS À PRÉSERVER POUR LEURS INTÉRÊTS PATRIMONIAUX 74
PARTIE 2 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE 75
A - INTRODUCTION 75
B - MORPHOLOGIE BÂTIE, URBAINE ET DENSITÉ 76
C - USAGE ET MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX 77
D - L'INTÉGRATION DES CONTRAINTES ... 78
D.1 CLIMAT ET ENERGIE 78
D.1.1 Le contexte micro climatique 78
D.1.2 Politiques locales pour lutter contre le réchauffement climatique 79
E - ECONOMIES D'ÉNERGIES – ENERGIES RENOUVELABLES 81
E.1 ÉCONOMIES D'ENERGIE ET PATRIMOINE 81
E.2 ÉNERGIES RENOUVELABLES A VILLEBOIS-LAVALETTE 82
E.2.1 Le potentiel énergétique renouvelable 82
E.2.2 Le contexte local 83
E.2.3 Les énergies renouvelables disponibles localement 84
F - PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE 87
F.1 PATRIMOINE RECENSE 87
F.2 FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE LOCAL 87
PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES APPROCHES 88
A - FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 88
A.1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE 89
A.2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES 90
A.3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 91
A.4 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS 92
A.5 UN DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE 93
B - ENJEUX D'UNE GESTION QUALITATIVE DES TISSUS BÂTIS ET DES ESPACES 94
PARTIE 4 : ANNEXES 95
A - BIBLIOGRAPHIE 95
B - TABLE DES ILLUSTRATIONS 95
C - AUTRES SOURCES 96

PARTIE 1 : APPROCHE PATRIMONIALE

A - CONTEXTE GÉNÉRAL

A.1 Situation générale

Unités administratives
La commune de Villebois-Lavalette est située en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente.
Elle se positionne au sud-est du département, entre les villes d'Angoulême et de Périgueux.

Infrastructures
La commune est située à proximité de la D939, qui relie Angoulême à Périgueux, ainsi que de la D674, qui relie Angoulême à Bordeaux.
Le réseau routier est particulièrement bien développé sur le territoire de Villebois-Lavalette qui est au centre d'une étoile de routes départementales (D16, D17, D22, D23).

Géographie physique
Villebois-Lavalette appartient au bassin versant de la Garonne, par le biais de la Nizonne qui se jette dans la Dordogne.
Le réseau hydrographique des alentours est très diffus, avec un chevelu peu important de fossés et de ruisseaux.
Quelques petits boisements s'installent sur les lignes de crêtes, sans réelle continuité, ainsi que dans la plaine à proximité des hameaux ou des fermes.

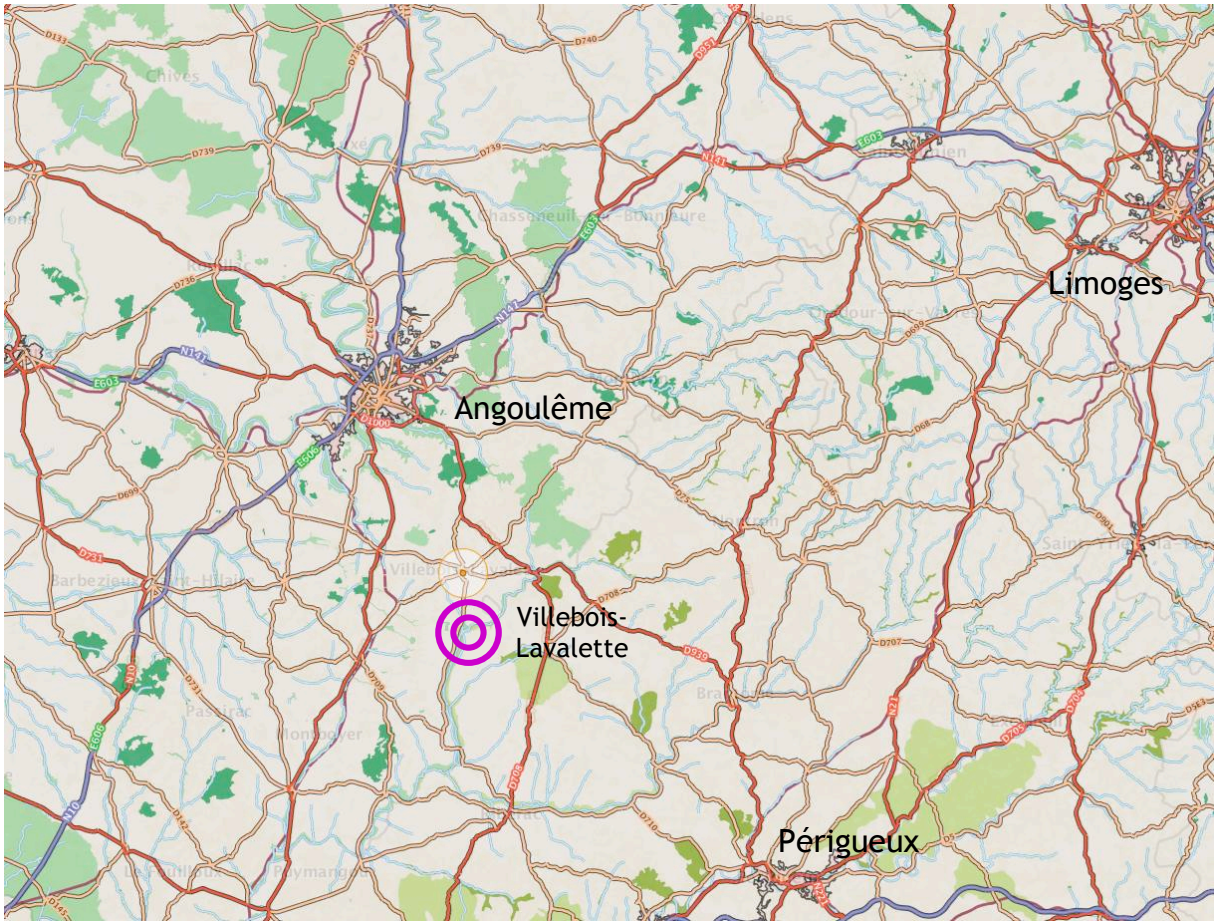

Figure 1 : *Carte de situation générale / Fond de carte Géoportail*

A.2 Patrimoine écologique et paysager

A.2.1 Morphologie régionale

Figure 2 :*Carte des paysages de Poitou-Charentes / Source CREN*

Plaines de champs ouverts

106 *La dépression de Villebois-Lavalette*

Vallées

714 *Vallée de la Dronne et de la Nizonne*

Paysages urbains

804 *Angoulême*

Terres boisées

502 *Le pays du karst*

503 *Le pays d'Horte*

504 *Les côtes de l'angoumois*

505 *Les collines de Montmoreau*

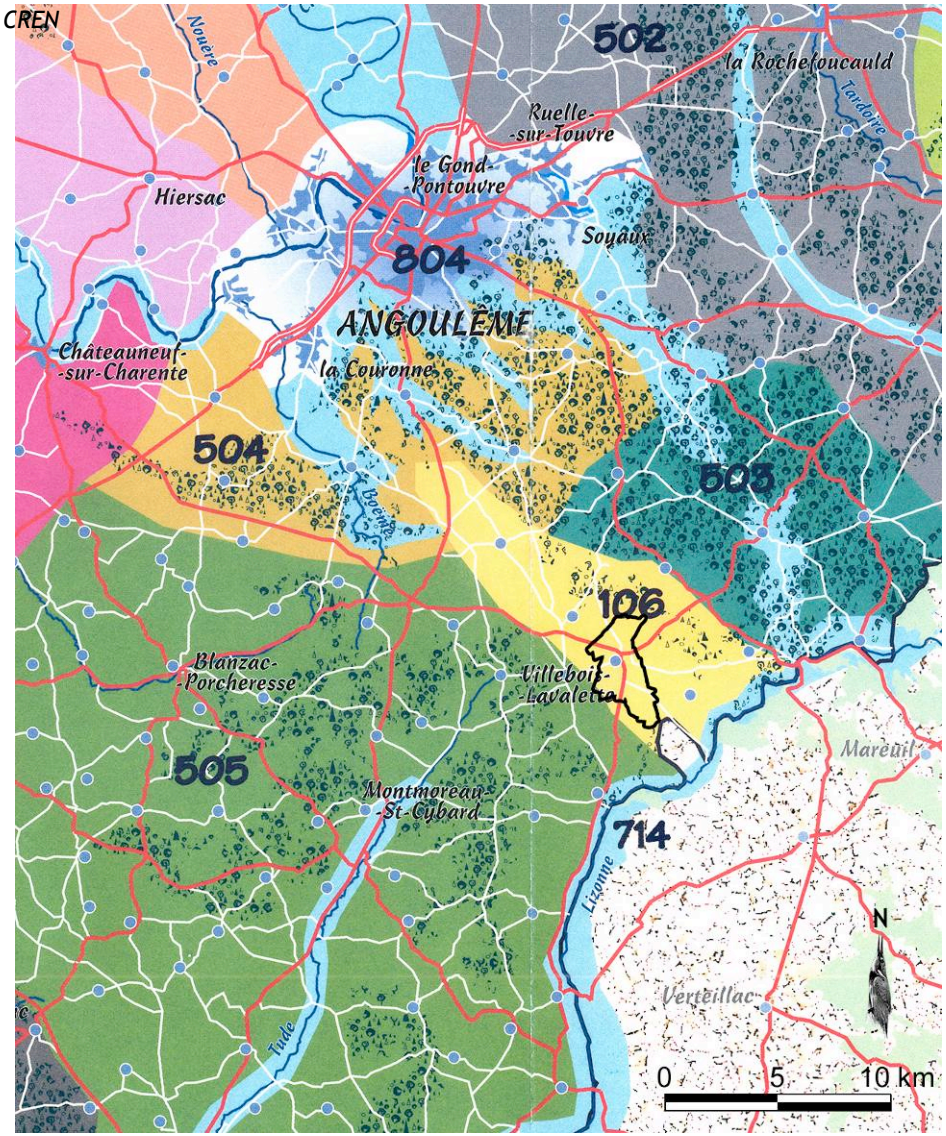

Le paysage de la commune correspond à une plaine de champs ouverts dénommée « dépression de Villebois-Lavalette » (106), entité paysagère mise en évidence dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes par le Conservatoire des Espaces Naturels.
A cette échelle, la carte montre bien l'enserrement de cette plaine entre deux zones de boisements au nord (503) et au sud (505).
Le diagnostic paysager à suivre s'attachera à affiner cette perception paysagère.

©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

A.2.2 Relief et hydrographie

Figure 3 : *Relief, hydrographie et implantation bâti*

Le relief est composé d'une butte centrale s'élevant à 195m, le Puy Sanseau, et contre laquelle est venue s'implanter le bourg, sur le flanc ouest, le château venant quant à lui s'implanter sur le promontoire lui-même.
Une sorte de ligne de crête nord-sud s'étend à partir du Puy, formant deux parties de territoire tournées chacune vers l'ouest ou l'est.
Le relief s'étend ensuite en courbes amples et douces qui donnent son caractère vallonné à la plaine.

La commune appartient au bassin-versant de la Dordogne.
Elle ne possède pas de cours d'eau mais deux thalwegs dirigent les eaux de ruissellement vers l'Ouest et le ruisseau de Ronsenac. La commune est également rattachée au Voultron par sa pointe nord-est au niveau du Moulin Redeuil.

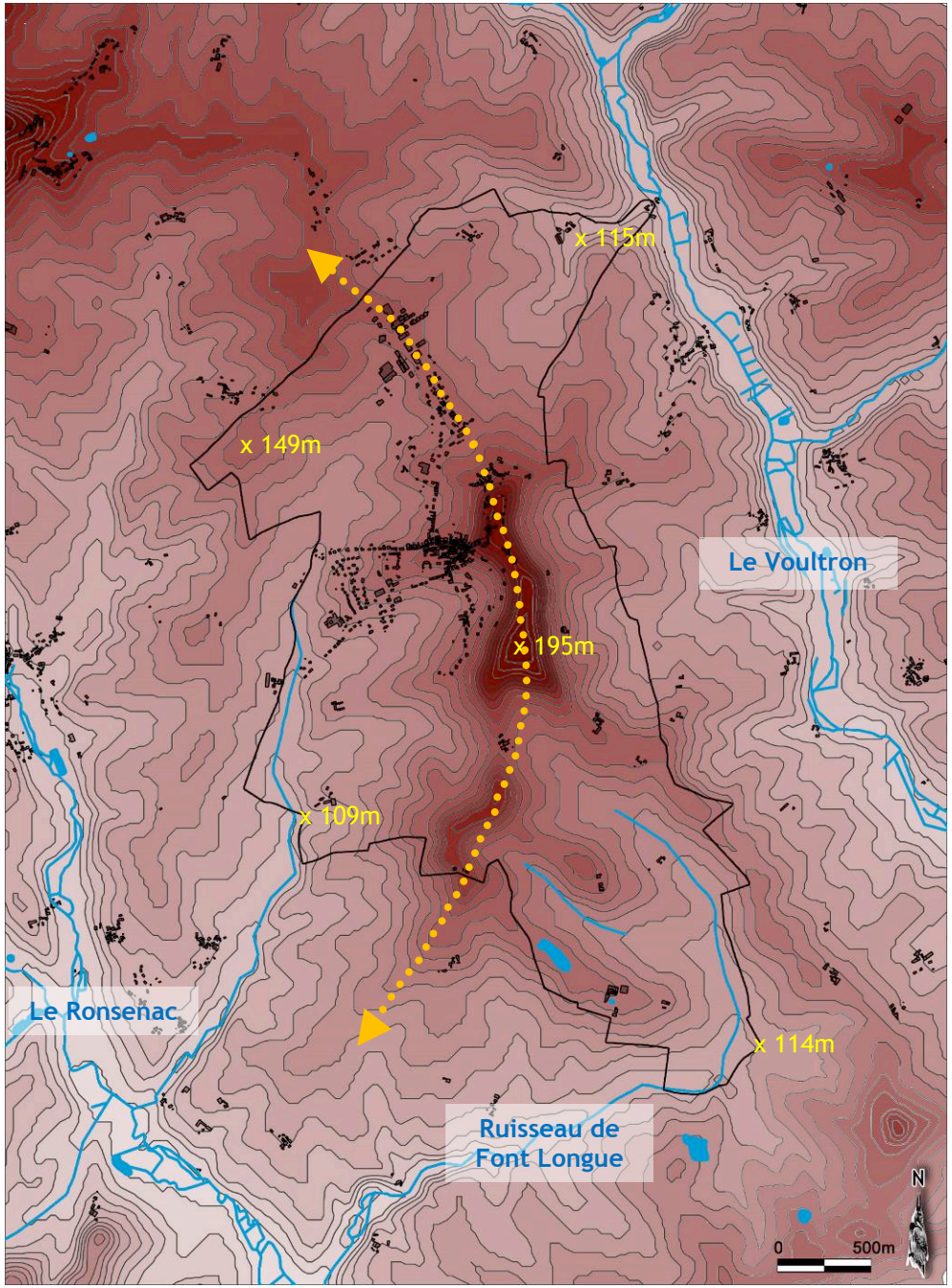

A.2.3 Géologie

Figure 4 : *Carte de la Géologie / Source BRGM*

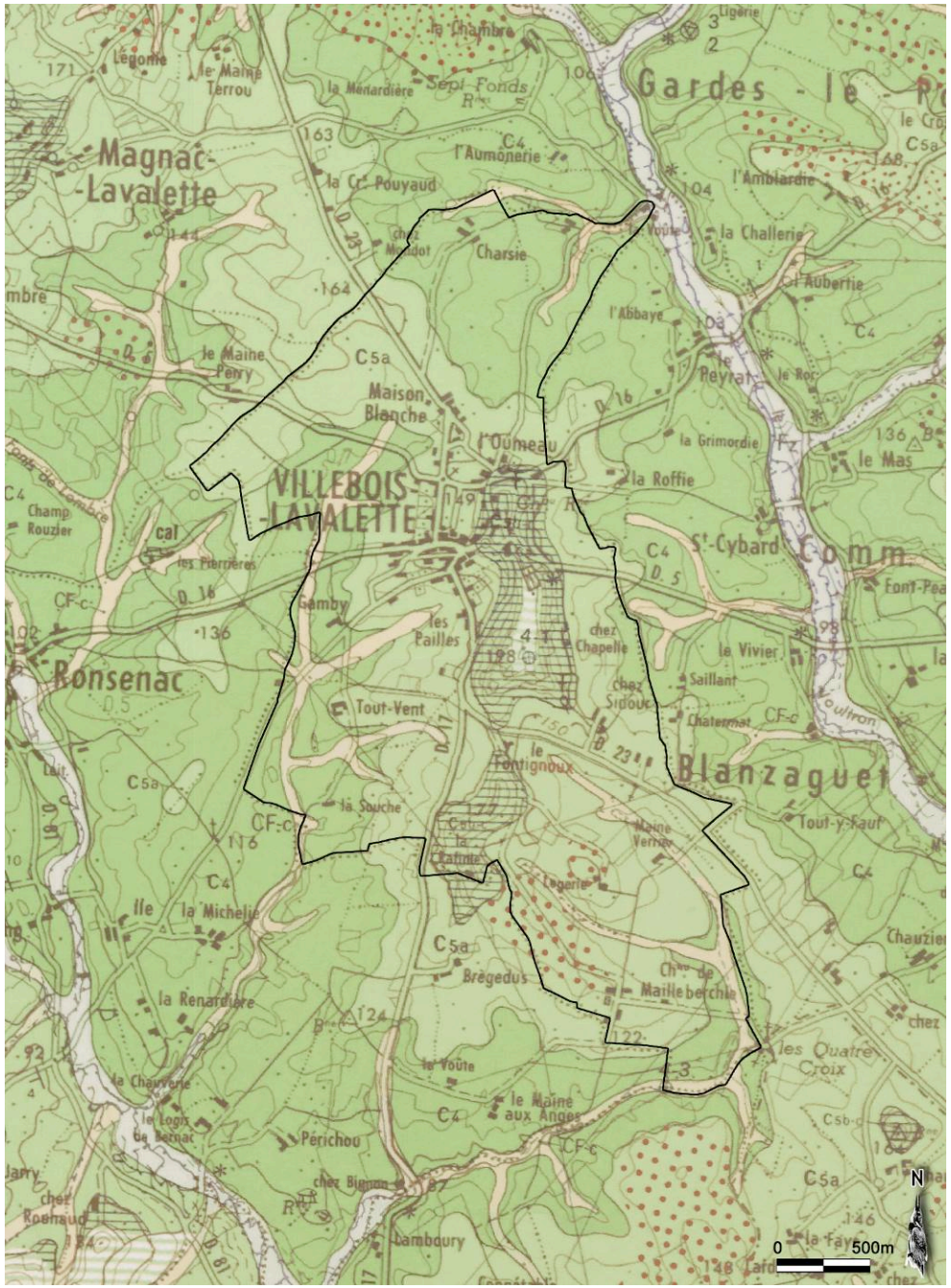

Le territoire de la commune de Villebois-Lavalette se situe au cœur du synclinal de Fouquebrune-Villebois-Lavalette constituant ainsi un plateau crayeux entouré de Coniacien.

Les couches géologiques présentes sur le territoire sont les suivantes :

- C4 Coniacien : Calcaires durs cristallins.

Calcaires gréseux et sables à la base, calcaires à Huîtres au sommet (60 à 70 m). Les terrains de cet étage affleurent largement dans le quart nord-est de la région et entre Plassac et Fouquebrune. Ils sont discordants sur les dépôts turoniens affectés de hard-grounds sur l'ensemble de la région nord-aquitaine mais ce fait n'est pas bien observable sur le territoire de la feuille. D'une manière générale, la partie inférieure du Coniacien est constituée par des calcaires graveleux et détritiques à bioclastes roulés et glauconie éparse parfois affectés de stratifications obliques. Ils sont en particulier visibles au moulin de Nanteuillet sur 4 m d'épaisseur environ, dans le vallon au Sud d'Edon et en certains endroits le long de la vallée du Voultron (falaise du gisement préhistorique de la Quina, Blanzaguet et le Vivier notamment).

- C5a Santonien inférieur : Calcaires crayeux et glauconieux en plaquettes (25 à 30 m).

Il y a un passage très progressif et peu net des sédiments coniaciens à ceux du Santonien inférieur. Toute la partie inférieure de l'étage qui affleure bien partout mais n'est observable en coupe qu'à la tranchée de la gare de Rougnac et à Puygâty correspond à des calcaires crayeux bioclastiques blancs à gris, silteux et micacés, généralement glauconieux. Ces dépôts massifs, assez tendres, se débitent le plus souvent en petites plaquettes. Ils sont cependant entrecoupés par quelques bancs de calcaires graveleux indurés à ciment microcristallin. La présence de silex grisâtres à noirs sous forme de gros nodules décimétriques à cortex blanc, parallèles à la stratification, est une particularité de cette formation.

On retrouve également des dépôts alluvionnaires au niveau des cours d'eau.

A.2.4 L'occupation des sols

Figure 5 : *Carte de l'occupation des sols / Source EauMéga - étude PLUi*

Modes d'occupation	*Surface (ha)*	*Surface relative (%)*
Grandes cultures	524,88	64,32
Tissus urbain	186,71	22,88
Prairies temporaires	25,59	3,14
Surfaces essentiellement agricoles	16,74	2,05
Autres espaces verts	15,07	1,85
Forêts mélangées	13,26	1,63
Prairies permanentes	11,81	1,45
Vignes	10,92	1,34
Autres gels	5,51	0,67
Forêts de feuillus	3,64	0,48
Prairies	1,25	0,15
Divers	0,68	0,08
Surface totale	**816,05**	**100**

Les deux tiers du territoire communal sont couverts par des grandes cultures. Cela illustre le caractère très agricole de la commune et l'importance de ce secteur d'activité sur le territoire.

Le tissu urbain représente une part importante du territoire avec 23% de la surface.

Le reste du territoire communal est occupé par des prairies et des boisements principalement.

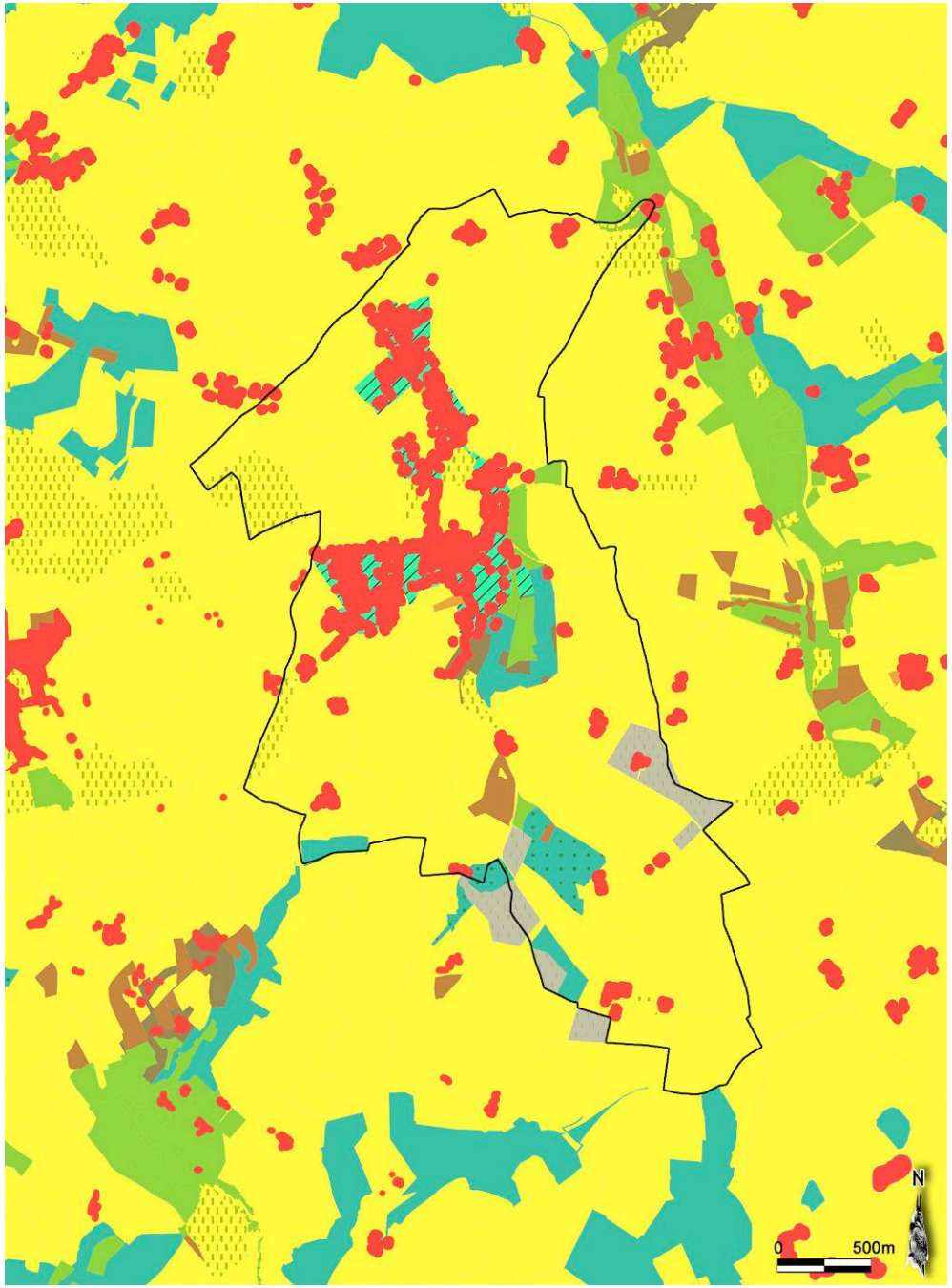

A.3 Perceptions du bourg et de son territoire aujourd'hui

A.3.1 Perceptions lointaines du « bourg promontoire »

Figure 6 : *Carte des vues sur le « bourg promontoire » depuis les alentours*

Villebois-Lavalette étant implanté sur une butte émergeant d'une plaine vallonnée et peu boisée, de multiples vues existent sur la ville et son château depuis des lieux relativement lointains.
Le « bourg-promontoire » est un repère visuel très important, dans le territoire de la CdC Horte et Lavalette notamment, et l'implantation du château sur un site stratégique prend alors tout son sens.

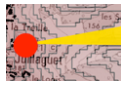

Points de vue repérés en dehors du territoire communal et cônes de vue associés

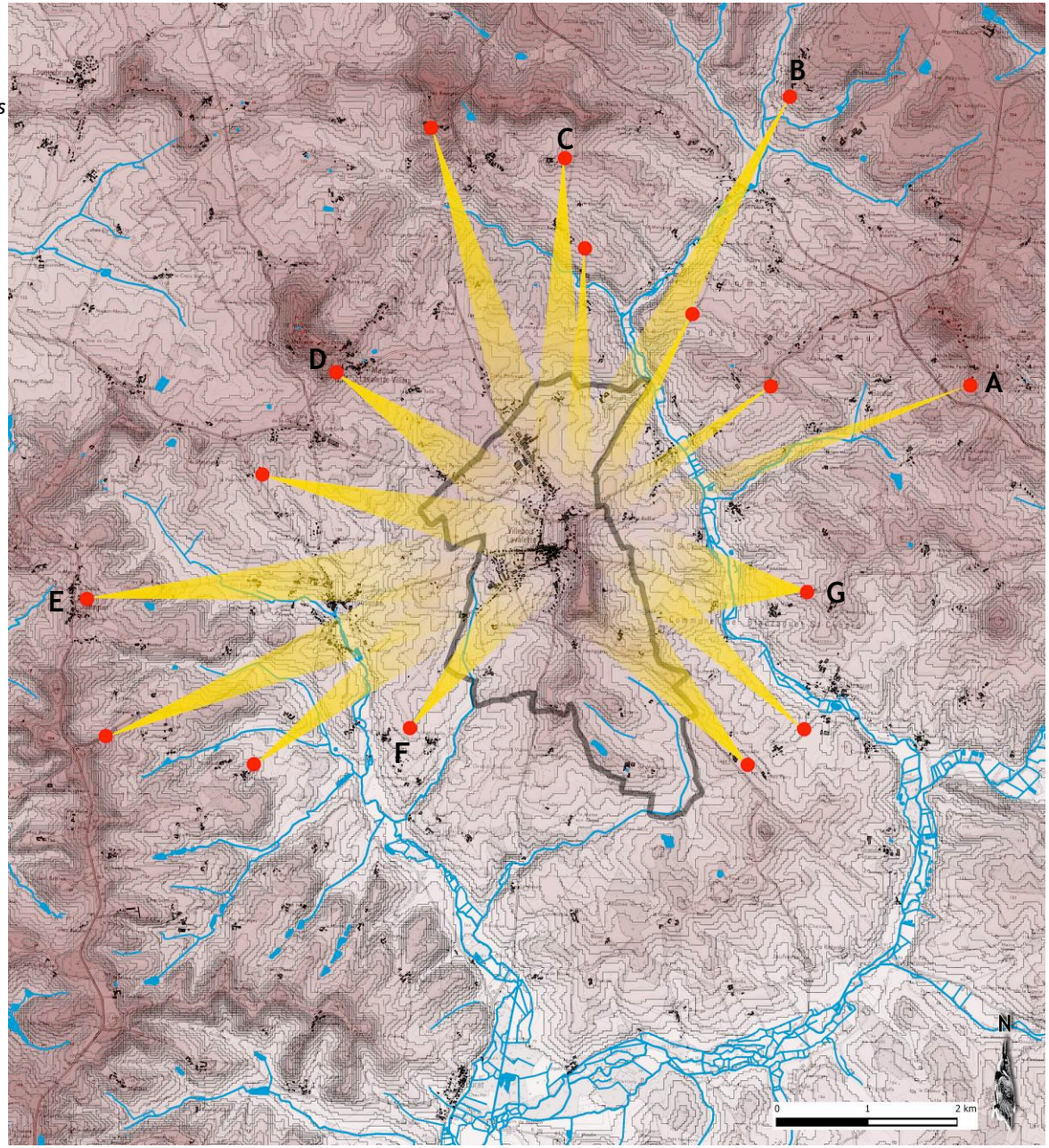

A. A l'ouest de Haute Faye / Commune d'Edon - Vue vers l'ouest

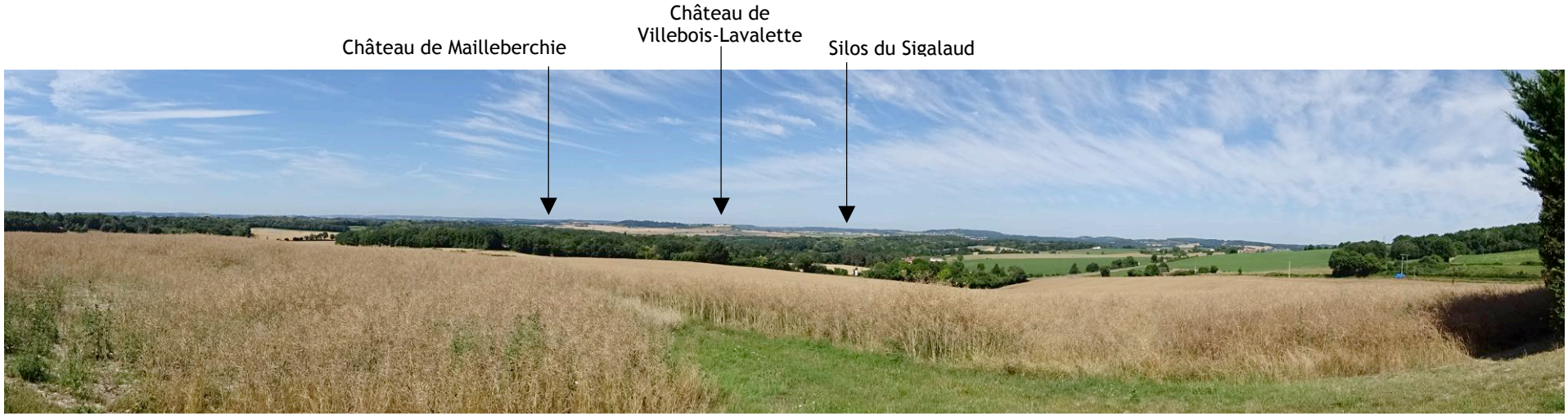

B. Au sud de Petit-Cussac / Commune de Rougnac - Vue vers le sud

C. Depuis la Grauge / Commune de Magnac-lavalette-Villars - Vue vers le sud

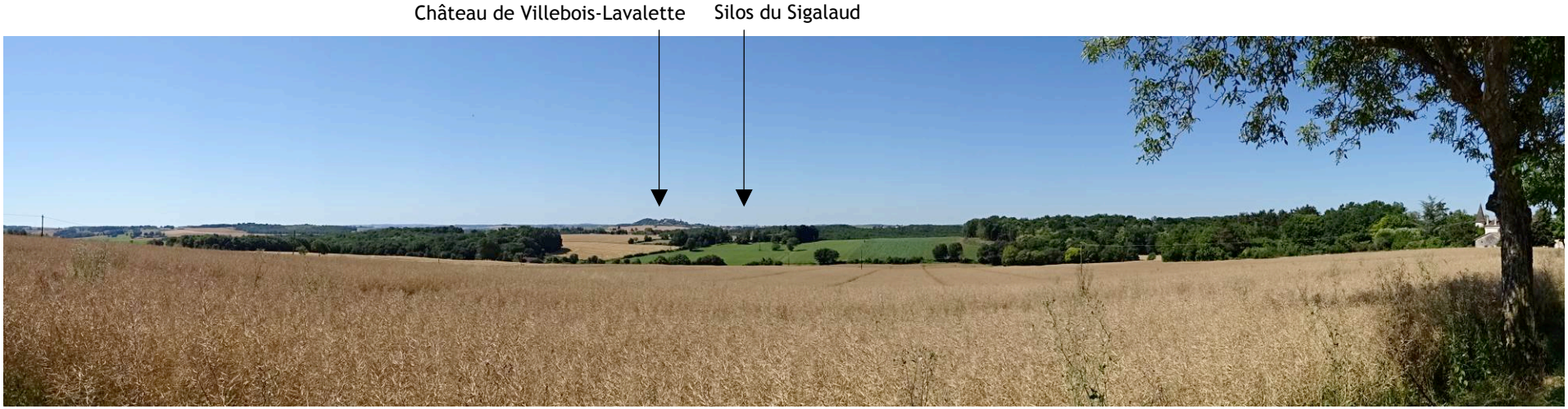

D. Depuis le bourg de Magnac-Lavalette / Commune de Magnac-lavalette-Villars - Vue vers le sud-est

E. Depuis la RD123 à l'est du bourg / Commune de Juillaguet - Vue vers l'est

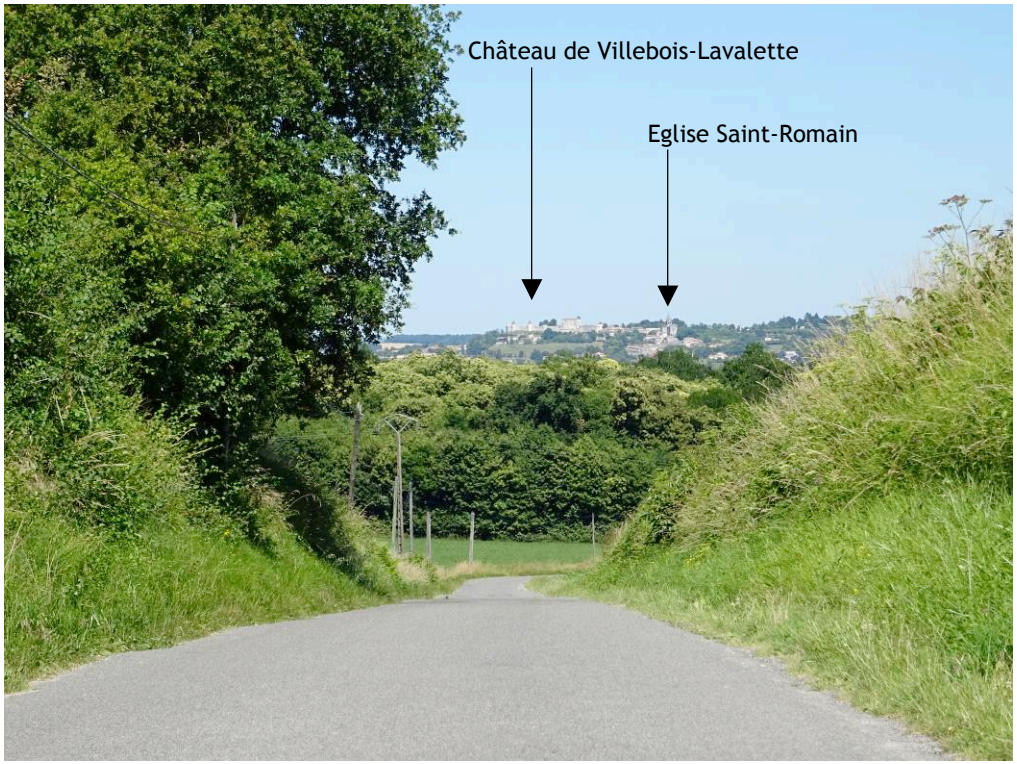

F. Depuis le nord de la Michélie / Commune de Ronsenac - Vue vers le nord

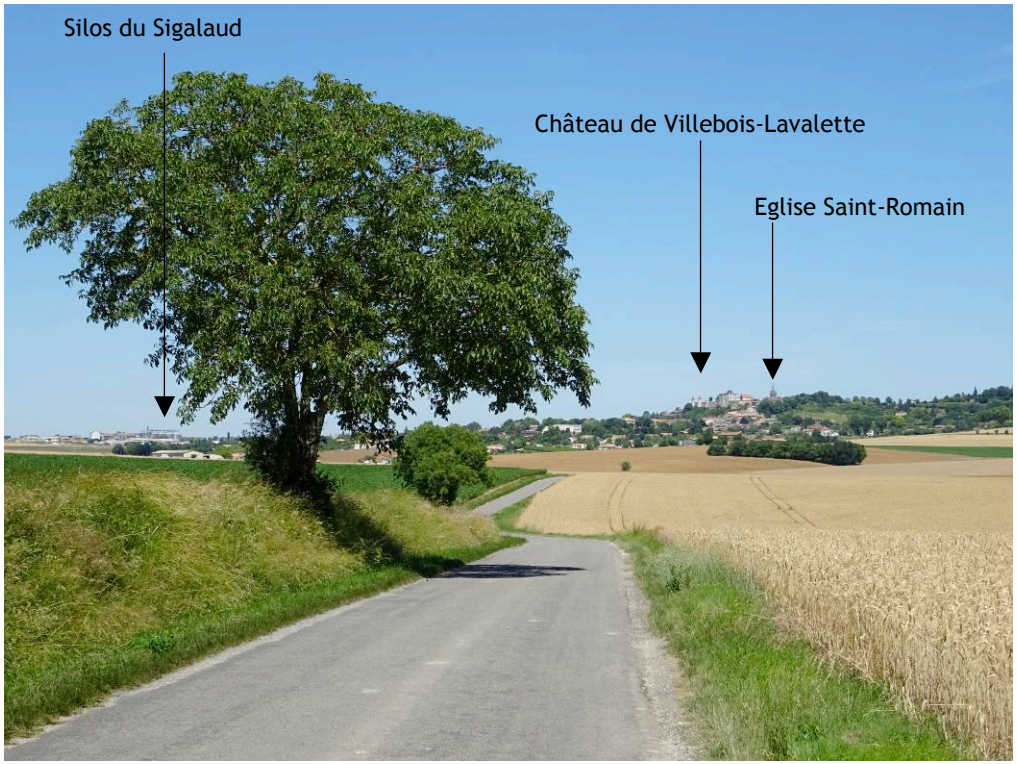

G. Depuis la RD5 entre la Ville et La Grange du Tillet / Commune de Blanzaguet-Saint-Cybard - Vue vers l'ouest

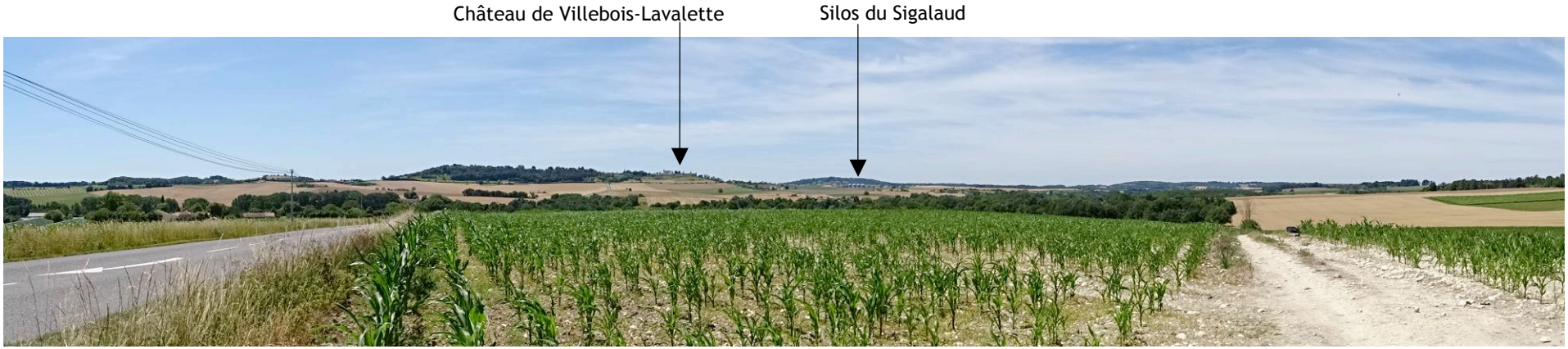

A.3.2 Lisibilité de la silhouette urbaine

Figure 7 : *Carte des vues sur le bourg depuis le territoire communal*

Le relief de la commune permet d'offrir des vues intéressantes sur le bourg depuis ses extérieurs. Ainsi les implantations bâties anciennes, le boisement des crêtes, l'évolution urbaine le long des routes et descendant les pentes, apparaissent clairement et simplement.
Les éléments repères concernent des entités bâties ou naturelles qui émergent des lignes d'horizon et marquent le territoire de leur présence.

Points de vue principaux sur la ville et cônes de vue associés

Eléments repères :

- 1. Le château de Villebois-Lavalette
- 2. Le clocher de l'église Saint-Romain
- 3. Le château de Mailleberchie
- 4. Les silos du Sigalaud
- 5. L'église de Magnac-Lavalette – Commune de Magnac-lavalette-Villars
- 6. L'église de Saint-Cybard – Commune de Blanzaguet-Saint-Cybard
- 7. Le bois de Chaumont – Commune de Champagne-et-Fontaine

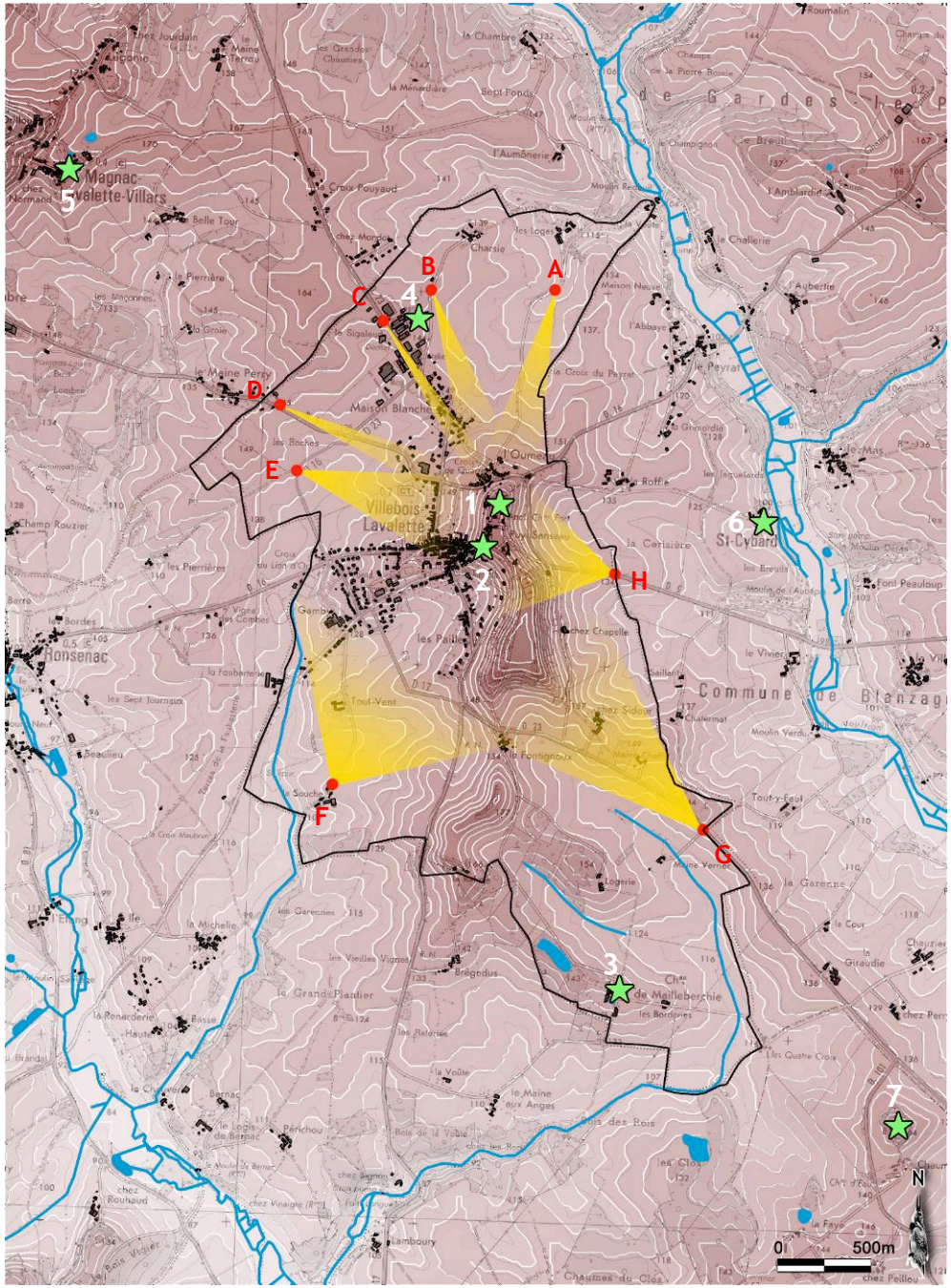

A. Sur la Route du Moulin Redeuil

B. Sur le chemin de Charsie

C. Depuis l'Avenue maison Blanche – RD23

D. Depuis le Maine Perry – RD5

E. Depuis le belvédère – Les Roches

F. Depuis la Souche

G. Depuis Maine Verrier – RD23

H. Depuis la Cerisière – RD5

A.3.3 Perceptions sur l'environnement paysager depuis le bourg

Figure 8 : *Carte des vues depuis le bourg*

La situation du bourg en promontoire est également source de nombreuses vues depuis le bourg sur son environnement. Ainsi le bâti se détache rarement de son contexte, paysager, topographique, végétal.

Points de vue depuis le bourg qui permettent d'appréhender le contexte paysager

A. depuis la rue de Gambi

B. depuis la Grand Rue

C. depuis la rue du Collège

D. depuis la rue André Bouyer

E. depuis le pied des remparts du château

----------F. Depuis les abords de l'église----------

G. depuis la rue d'Epernon

H. depuis la rue de Navailles / entrée du Château

I. depuis le chemin Louis XIII

J. depuis la rue de la Font Trouvée

B - ÉVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL

B.1 Histoire du Lieu

Située dans la partie nord du Périgord et au sud d'Angoulême, en Charente, la commune de Villebois-Lavalette témoigne d'une implantation humaine ancienne.

Si les premières installations humaines sont difficiles à déterminer,
Villebois-Lavalette se trouve à proximité d'un site préhistorique de grande valeur, la Quina, qui se situe sur la route reliant le Pontaroux (4Km au nord-est de Villebois) à Villebois-Lavalette. Ce site, fouillé par un célèbre érudit local, au milieu du XIXe siècle, préhistorien de cœur, va être plus systématiquement et plus scientifiquement exploré par le docteur Léon Henri-Martin entre 1896 et 1935, qui confirmera une datation du paléolitique supérieur (aurignacien moyen). Ces campagnes de fouilles, dont les résultats font l'objet de publications dans le *Bulletin de la Société historique de France*, font apparaître un ensemble important d'outils et de « parures » : aiguilles, manches, armes mais aussi amulettes, dents percées (renard, renne) et coquillages. De lourdes pierres percées sont aussi mises au jour, envisagées comme des éléments marquant les premières formes de domestication (ces pierres lourdes —8 kg pour certaines— auraient été utilisées pour entraver les mouvements des animaux dans une domestication rudimentaire…). De rares fragments humains ont aussi été découverts. Ce site, d'une grande importance, a pu être lié avec celui de l'abri Banchard des Roches, sur la commune de Sergeac en Dordogne (L.DIDON, *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, 1911).
De même, du matériel préhistorique a été identifié dans un périmètre proche de l'éperon du château à Villebois-Lavalette même. Des objets datés du néolithique (une hache polie et un brunissoir) ont été retrouvés, l'une sur le chemin du château à L'Houmeau et l'autre dans un jardin entre l'église et le château, ce qui atteste d'un séjour précoce de l'homme sur le site.

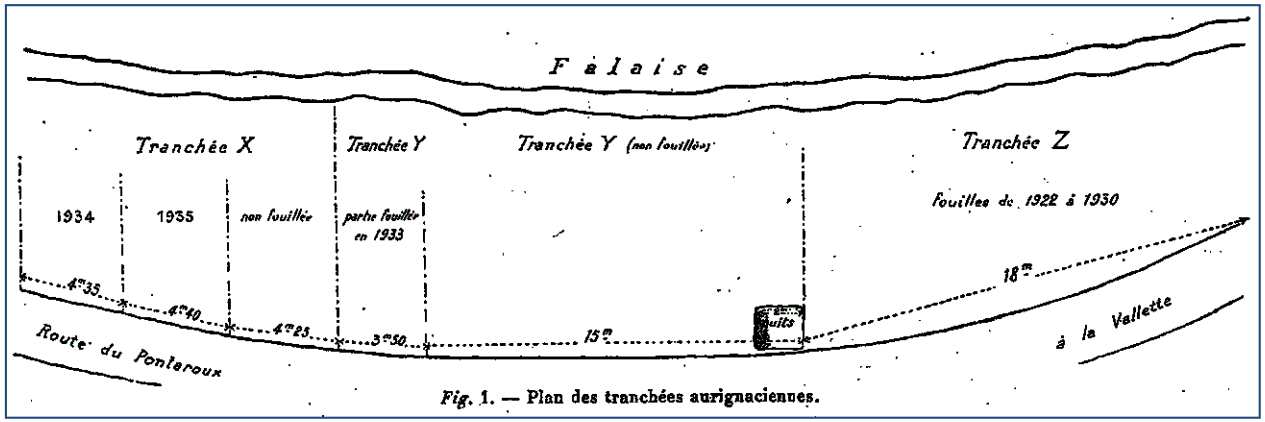

Fig. 1. — Plan des tranchées aurignaciennes.

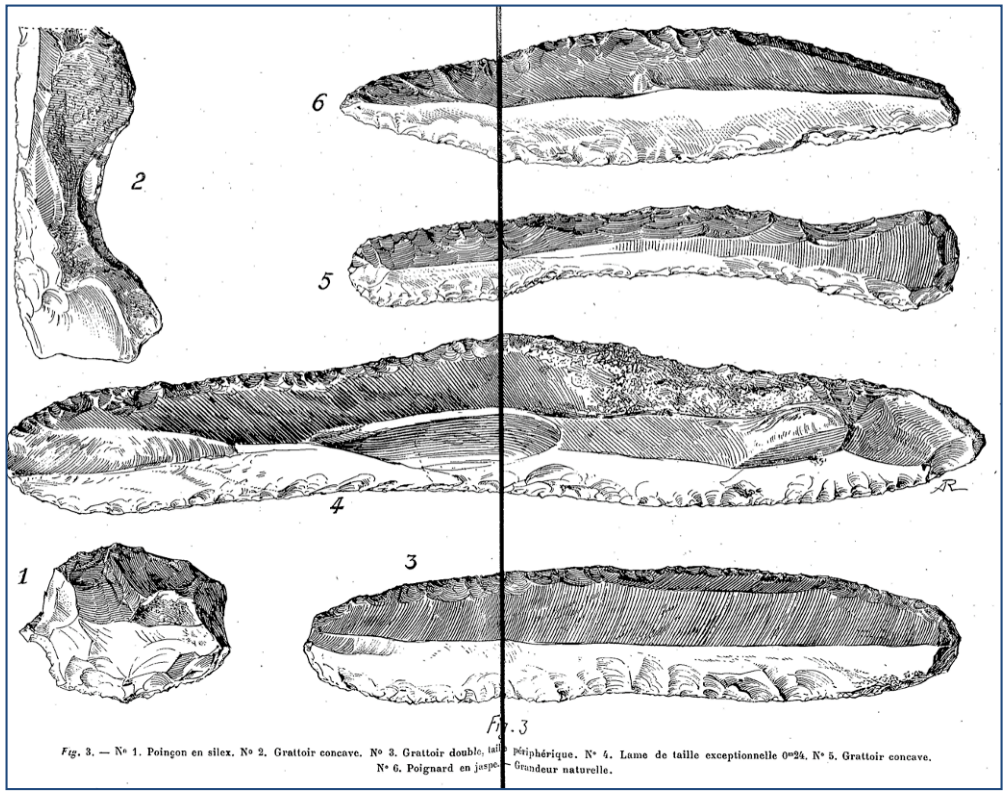

Fig. 3. — N° 1. Poinçon en silex. N° 2. Grattoir concave. N° 3. Grattoir double, taille périphérique. N° 4. Lame de taille exceptionnelle 0m24. N° 5. Grattoir concave. N° 6. Poignard en jaspe. — Grandeur naturelle.

Figure 9 : Dr Henri-Martin, in « Société préhistorique française. Bulletin de la Société préhistorique de France ». 1904-1963. *Source : Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France*

Si l'on ne peut pas établir la position de Villebois-Lavalette sur un grand axe de circulation durant l'Antiquité, les reconstitutions érudites tentant de cartographier les grandes voies de communications gallo-romaines montrent la proximité de Villebois avec l'une d'entre elle. Les éléments de toponymies révèlent un chemin boisné (borné) mettant en relation Saintes avec la route passant par Angoulême et se rejoignant pour le franchissement de la Lizonne au pied de Villebois.

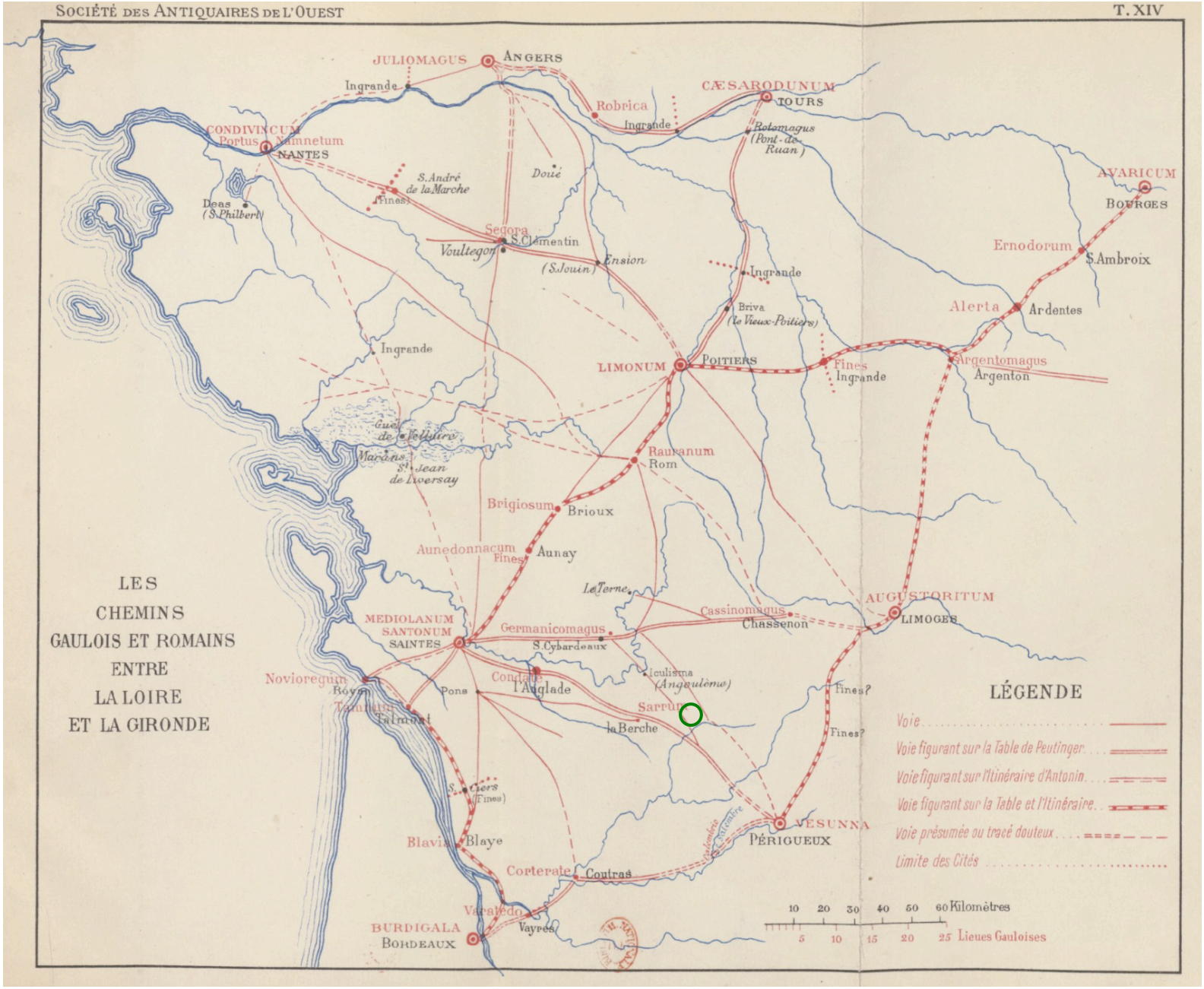

Figure 10 : in « Société des Antiquaires de l'Ouest », Les chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde. *Source : Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France*

B.2 Recensements archéologiques

Les 14 entités archéologiques recensées sur le territoire communal traduisent la permanence de l'occupation du site à travers les âges.

Les 3 entités d'époques indéterminées (2 souterrains et un enclos) sont disséminées sur le territoire et elles ne permettent pas de déterminer les caractères de l'occupation de chaque lieu. Le souterrain/silo de la Maison du Sénéchal pourrait être lié à la proximité du château et de la motte castrale primitive.
Un dolmen, daté de l'âge du bronze (n°501), signe la présence d'une communauté préhistorique à proximité de Villebois.
Les 3 occurrences Gallo-romaines font état de la présence d'un habitat (n°4) qui pourrait correspondre à une dépendance d'une Villa (pour la mise en exploitation agricole du territoire ?) et par la présence de trace d'occupation (n°13) à proximité. L'entité archéologique surfacique (EA) n°11 fait état de trace de construction sur une superficie assez importante, preuve de la présence d'une implantation rurale gallo-romaine à proximité du Puy Sanseau.
La période la mieux représentée est celle du moyen-âge avec 6 occurrences dont 4 particulièrement liées au château (n° 1, 7, 8, 9) et à son évolution à travers l'histoire, et 2 liées au village (l'ancienne église et la halle). La dernière entité archéologique concerne aussi l'évolution du château pendant l'époque moderne (XVIIe siècle).

En raison de la présence de nombreux vestiges archéologiques, toute la partie Sud du territoire de Villebois-Lavalette est impactée par une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (Zppa), suivant l'article L522-5 du Code du Patrimoine.

Figure 11 : Extrait de la carte des entités archéologiques recensées (19/06/2018) et tableau de synthèse des entités archéologique situées sur le territoire de Villebois-Lavalette.
Source : Service Régional de l'Archéologie et base Patriarche.

N°	Lieu-dit - Adresse	Type	Epoque
5	Le Fontignoux	souterrain	Epoque indéterminée
6	Le Bourg - Maison du Sénéchal	souterrain, silo	Epoque indéterminée
12	OUEST DU BOURG	enclos	Epoque indéterminée
501	La Rafinie	dolmen	Néolithique - Age du bronze
4	Chez Sidour	habitat	Gallo-romain
11	LES PAILLES - Saint-Romain	construction	Gallo-romain
13	CHEZ SIDOUR	occupation	Gallo-romain
1	Puy Sanseau - Château de Villebois	motte castrale	Haut moyen-âge
2	le Bourg - Eglise Saint-Romain	église	Haut moyen-âge
3	le Bourg - Les Halles	halle	Moyen-âge classique
7	Puy Sanseau - Château de Villebois	chapelle	Moyen-âge classique
8	Puy Sanseau - Château de Villebois	château fort	Moyen-âge classique
9	Puy Sanseau - Château de Villebois	enceinte	Moyen-âge classique
10	Puy Sanseau - Château de Villebois	demeure	Epoque moderne

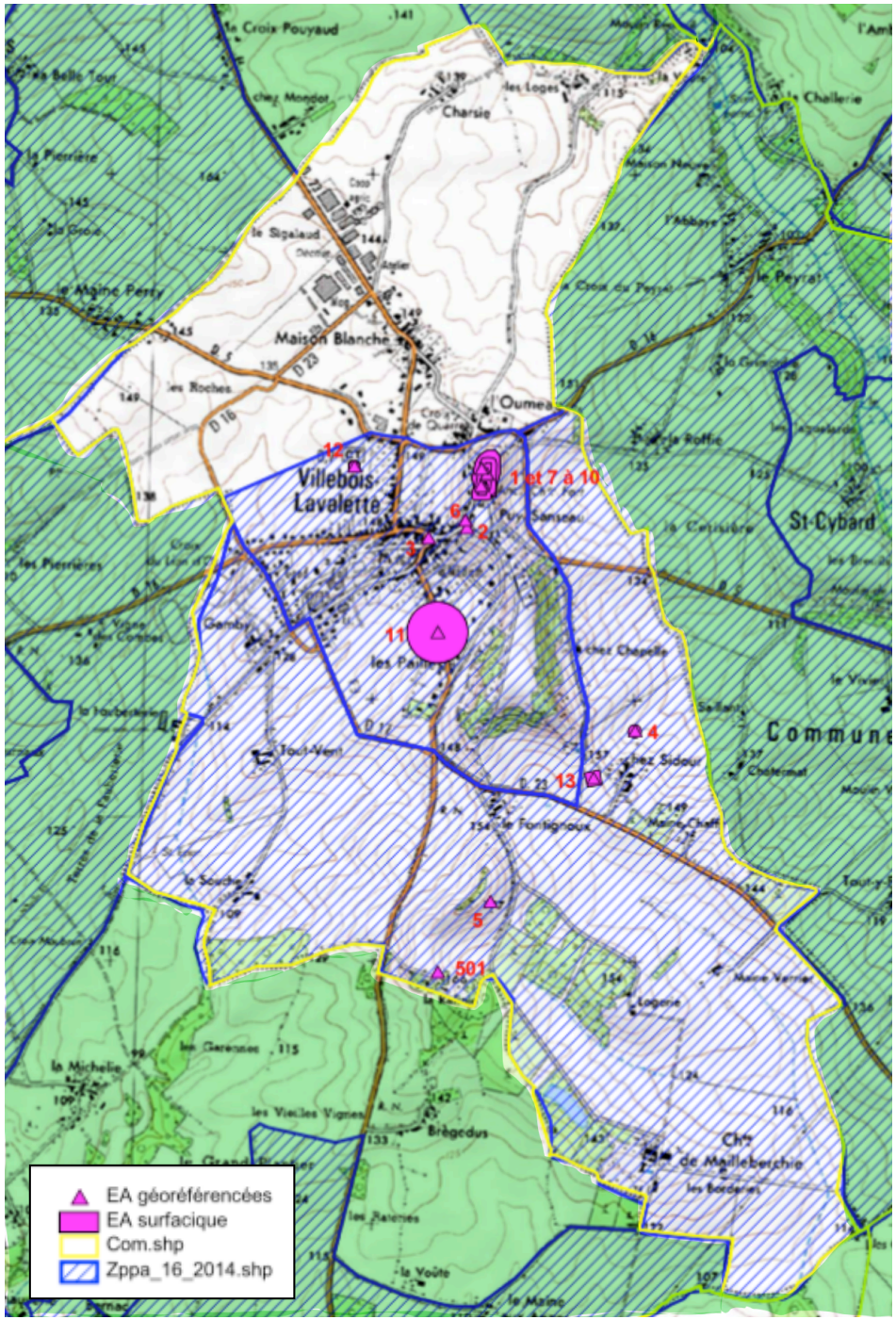

B.3 Le site castral

Le haut moyen-âge voit l'apparition d'une première place forte au 8e siècle, qui sera consolidée par des murailles avec tours, au 13e siècle, formant le tracé d'un ensemble pratiquement toujours présent aujourd'hui. La période romane est particulièrement faste : construction de la chapelle à deux étages (1142), le bas pour accueillir les pèlerins de Compostelle et le haut directement accessible par le logis seigneurial, et mise en œuvre d'un donjon dont les dimensions en font un des plus vastes parmi les édifices similaires de l'ouest de la France.

Malmené pendant la guerre de Cent Ans, l'ensemble souffre aussi des guerres de religion du XVIe siècle. Cependant le duc d'Epernon, Jean-Louis de Nogaret de la Valette, gouverneur de l'Angoumois à partir de 1588 délivre la forteresse des Ligueurs en 1590, acquiert la terre de Villebois, qui sera érigée en duché pairie en 1622, le duché de Lavalette, par Louis XIII, annonçant le nom de Villebois-Lavalette. S'il y réalise des travaux de réparation et de consolidation, Villebois ne sera pas la première préoccupation du duc d'Epernon absorbé par la construction de son château de Cadillac en Gironde.

Les héritiers de Nogaret vont en 1660 vendre la terre et le titre à un autre personnage important pour l'évolution du château : Philippe de Montaut-Bénac, duc de Navailles. Subissant deux périodes d'exil rapprochées, imposées par Louis XIV, en 1664 puis en 1666 pour trois ans qui en dureront 7 et ce malgré une carrière militaire fameuse (il sera fait maréchal de France en 1675, deux ans après son retour en grâce en 1673), le duc de Navailles et son épouse vont faire élever un château moderne et à la hauteur de leur rang en rasant la forteresse, en place jusque-là. Il s'agit d'un corps central surmonté d'un dôme majestueux et flanqué de deux ailes semblables. Mais les travaux sont longs par rapport à l'ambitieux projet d'origine, et les archives montrent un bâtiment incomplètement édifié peu ou pas aménagé à l'intérieur et qui sera délaissé à partir du retour en grâce des Navailles. Leurs héritiers, durant tout le XVIIIe siècle, aristocrates de Cour, vivant entre Paris et Versailles, se désintéresseront d'un château lointain et peu habitable.

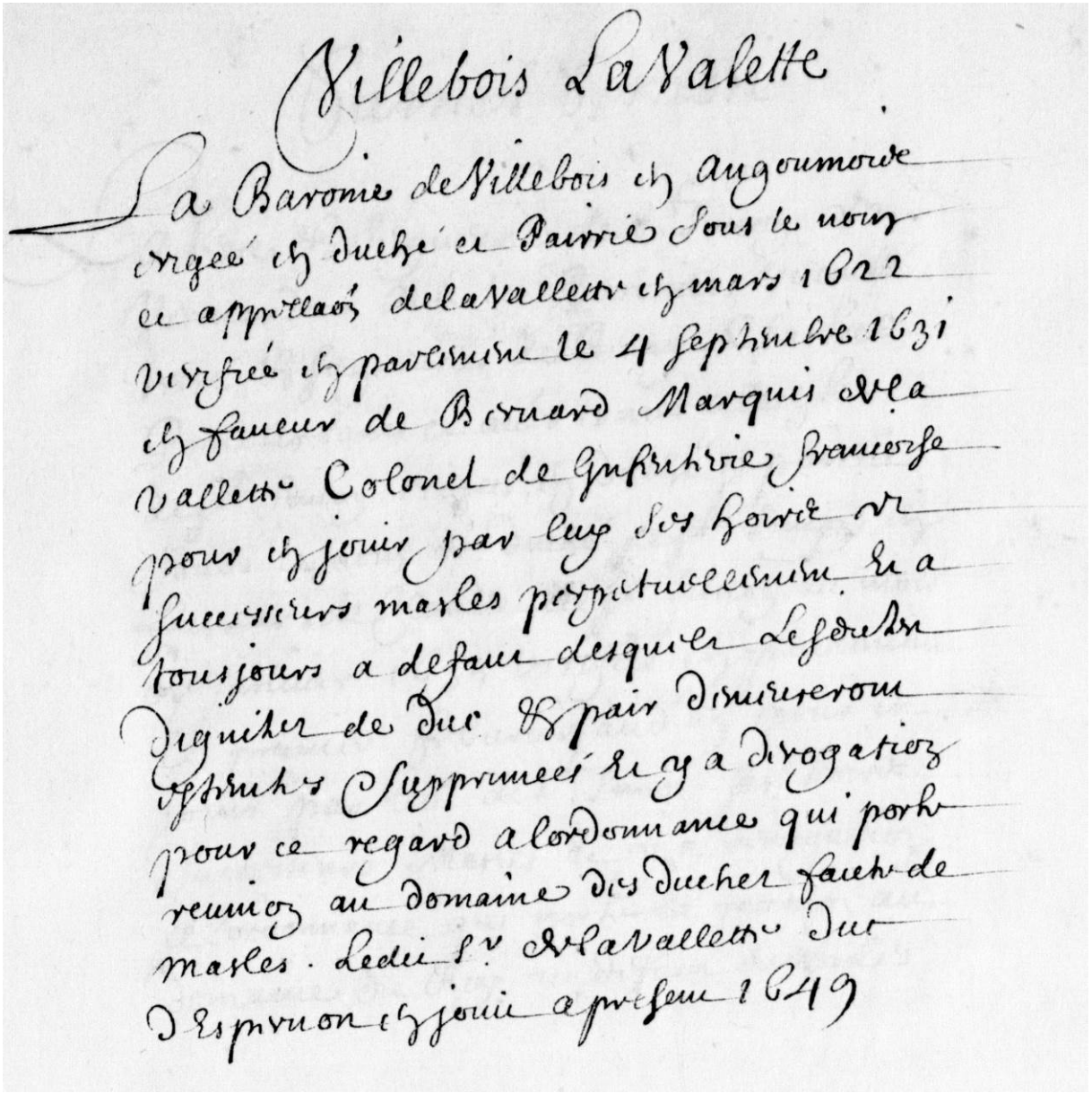
Villebois Lavalette

La Baronie de Villebois ch angoumoise
erigée ch duché et Pairrie sous le nom
et appellation de lavallette ch mars 1622
verifiée ch parlement le 4 septembre 1631
ch faveur de Bernard Marquis de la
Valette Colonel de Gendarmerie Francoise
pour ch jouir par luy ses hoirs et
successeurs males perpetuellement et a
toujours a defaut desquels Ledit
Dignité de Duc et Pair demeureront
estaints et Supprimez et y a derogation
pour ce regard a lordonnance qui porte
reunion au domaine des duchez faute de
males. Ledit Sr de Lavallette Duc
d'Espernon ch joüit a present 1649

Figure 12 : Recueil concernant les duchés, comtés et baronnies-pairies de France, 1601-1700 - *Source : Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France*

A partir de la Révolution le site entre dans une période de tourmente : mis sous séquestre comme Bien National, il va devenir successivement et parfois simultanément une prison, un casernement pour la Gendarmerie. L'édifice du XVIIe siècle est pratiquement détruit par un incendie en 1822. Des lieux d'enseignement y sont installés, notamment après le rachat de l'ensemble par la mairie en 1852.

La commune malgré des travaux réguliers, ne peut assurer financièrement l'entretien d'un tel ensemble qui continue à se dégrader : elle le met en vente et il est acheté en 1914 par un médecin parisien qui entreprend après la première guerre mondiale les réparations indispensables pour le rendre habitable. Le château de Villebois entre alors dans une nouvelle phase de son histoire, entre mécénat et lieu de villégiature, soutenu par les services culturels de l'Etat, par l'aboutissement du classement de parties du site (chapelle et enceinte médiévale en 1915, abords en 1938, salle des Gardes et logis XVIIe en 1973) puis enfin en totalité en 2005.

Entre 1980 et 1998, un réveil et une prise de conscience se produisent conjointement de la part des propriétaires héritiers du médecin parisien, du conseil municipal et des experts de la conservation patrimoniale (ACMH et aussi étudiants). Ces bénévoles si volontaires réincorporent le site dans la vie de la commune tout en réalisant les travaux de sauvegarde. L'arrivée d'un nouveau propriétaire mécène travaillant de concert avec les meilleurs spécialistes a permis d'accélérer le mouvement en faisant progresser les connaissances sur le site. Le site du château de Villebois-Lavalette occupe désormais une place centrale dans la cité, dans les esprits comme dans les lieux.

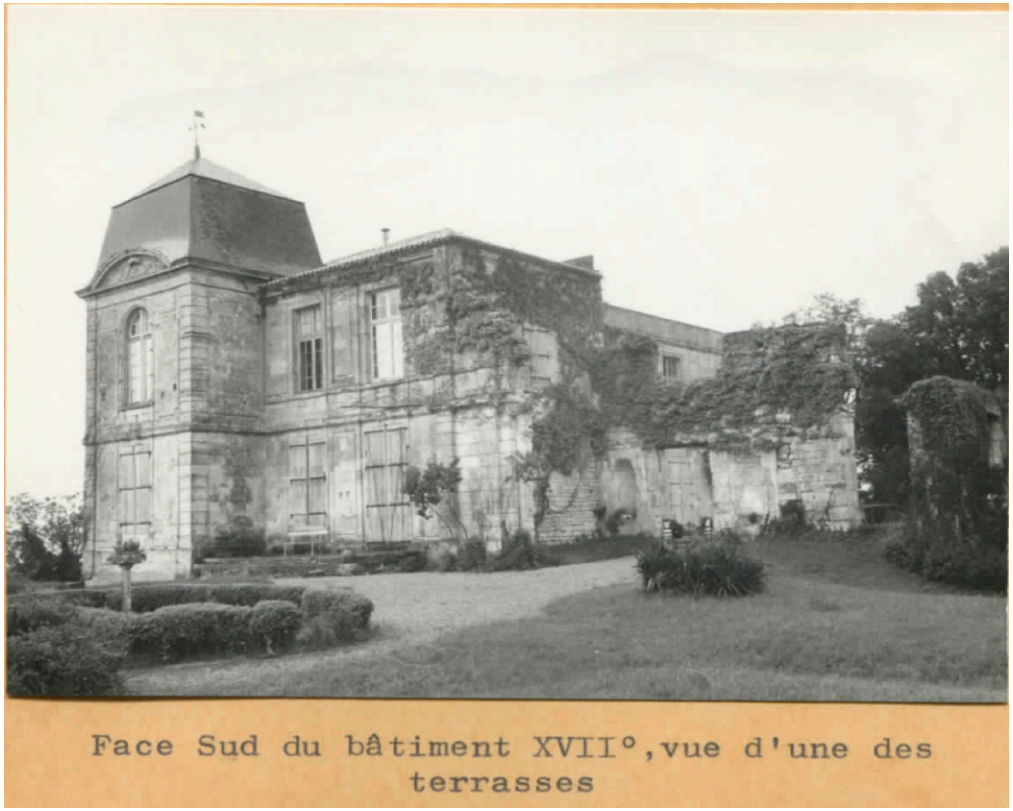

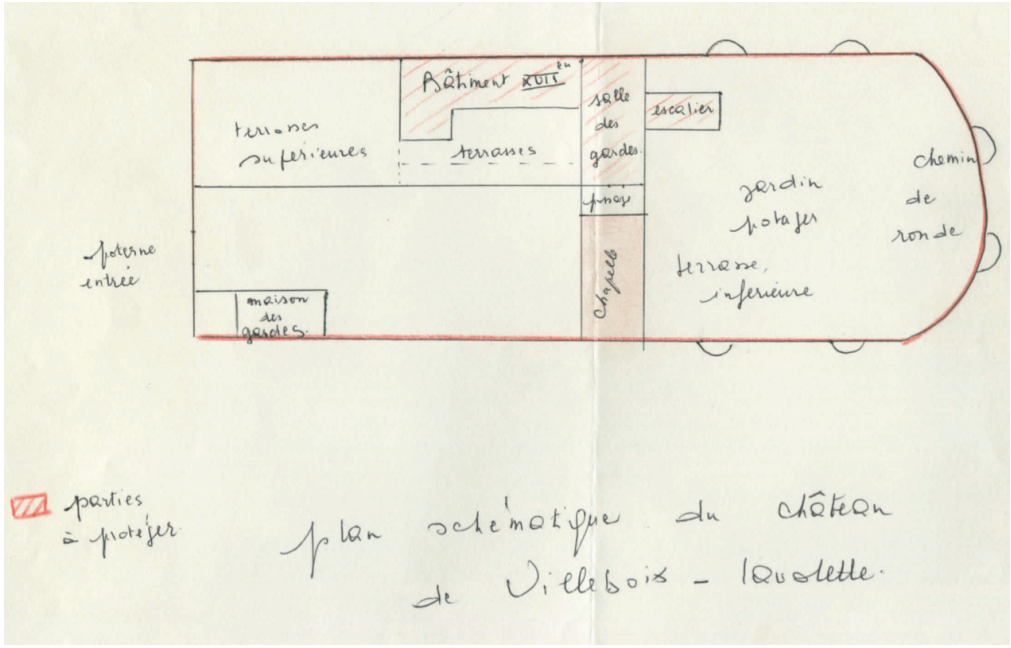

Figure 13 : Procès Verbal de la Délégation Permanente de la Commission Supérieure des Monuments et des Sites (Extraits) - *Source : Base mérimée.fr*

B.4 La cité

La cité de Villebois-Lavalette s'est construite au pied de son site défensif et a bénéficié du développement de celui-ci. Ainsi la qualité de certains ouvrages bâtis découle directement de l'évolution. Même de nature modeste, les fondations religieuses se distinguent par leur élégance, les vestiges témoignant aussi de la valeur et de l'importance des familles qui ont possédé les lieux.

Certains édifices signent aussi la vitalité précoce du territoire : les halles sont un révélateur des temps forts de la vie de la cité : l'ancrage ancien des échanges (bases du bâtiment datant du XIIe, période importante pour Villebois), l'essor du XVIIe sous l'impulsion des Navailles, qui en soutiennent la reconstruction, la consolidation-restauration de 1855 contemporaine de leur inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, et enfin leur classement comme Monument Historique en mai 1948, ultime rebondissement d'un conflit entre la municipalité souhaitant les démolir en raison de leur mauvais état et de leur inadaptation à la modernité de l'après-guerre, une partie de la population souhaitant leur maintien et les services de l'Etat regrettant le mouvement de démolition intense de ce type d'édifice dans la période.

La municipalité de Villebois-Lavalette entre XIXe et XXe siècle sera prise dans l'étau contradictoire d'une conscience réelle de la valeur des biens patrimoniaux de la commune, du coût d'entretien disproportionné quant aux ressources communales de ces biens et de leur inadéquation en termes d'usage.

Ainsi de l'arbitrage effectué en faveur de bâtiments scolaires neufs, ainsi de l'affrontement concernant l'église St Romain…

L'église romane St Romain a été en partie reconstruite à l'époque gothique, en particulier sa façade. Fortement endommagée lors des deux tremblements de terre successifs de 1783 et 1784, sa reconstruction doit être envisagée malgré les travaux de réparation dont elle fait l'objet. L'impulsion vient du don effectué par le prêtre de la paroisse en 1864, destiné à financer l'agrandissement ou la reconstruction de l'église. Cependant la position de l'édifice dans la cité est particulière : située sur le promontoire à la hauteur du château, elle surplombe la cité et il faut pour s'y rendre gravir une voie fort-pentue. Du coup cette décision de reconstruction entraine un questionnement sur le maintien de l'édifice sur son site d'origine, questionnement qui prend vite des allures d'affrontement entre les partisans du maintien « en haut » et les partisans d'un déplacement vers la cité « en bas ». Après 30 années de polémiques et de tractation entre la municipalité, l'évêché et la population, l'église est finalement restaurée et agrandie « en place » entre 1895 et 1896, par Edouard Warin, élève de Paul Abadie. Tout en conservant tout de même des éléments romans d'origine ; les travaux menés par Edouard Warin font la part belle aux interprétations néo-romanes dont il était coutumier dans la lignée de Paul Abadie. L'ensemble a fait néanmoins l'objet de beaucoup de soins et met en scène un élément d'une certaine monumentalité urbaine : l'escalier qui se lance à l'assaut du coteau, sur quelques 80 marches jusqu'au portail.

B.5 Cartographie et représentations du site

Dès le début du XVIIe siècle, les représentations du site sur les cartes de l'Angoumois démontrent la persistance du toponyme de Villebois. Tantôt représentée comme simple cité (cartes 1 et 3), tantôt symbolisée comme place forte (sur la cartes 2, 4 et 5), la ville de Villebois associée à Lavalette (« Villebois » ou « Lavalette ») n'apparaît que vers la fin du XVIIe siècle (carte 4 et 5), pour disparaître sur les cartes du milieu du XIXe siècle (carte 6) en laissant le seul nom de « Lavalette ».

En effet, malgré l'érection (en 1622) de la Baronnie de Villebois en Duché et Pairie de France sous le toponyme de « Lavalette » et malgré l'ordonnance de 1631 imposant d'user du seul toponyme de « Lavalette », sous peine d'une amende de 100 livres, les cartographes du XVIIe siècle continueront d'utiliser les deux noms pour représenter le territoire de la ville, et, il faudra vraisemblablement attendre le XVIIIe siècle pour que « Villebois » devienne provisoirement « Lavalette » jusqu'en 1861 lorsqu'un décret impérial restitue le nom de Villebois en l'associant à Lavalette.

Figure 14 : *Cartes historiques de l'Angoumois - Source : Gallica, BnF*
1. Xaintonge et Angoumois / [Blaeu]. [1635]
2. *Sanson Nicolas 1600-1667/ Gouvernement général de Guienne et Gascogne et pays circonvoisins …. 1650*
3. *Peyrounin Abraham 1620-1666. Xaintonge et Angoumois [16..]*
4. *Duval / Pierre / 1619-1683 / 0150. L'Angoumois / par P. Du Val geographe du roy. [16..-1680]*
5. *Sanson, Nicolas (1600-1667). Cartographe. Evesché d'Angoulesme. Angoumois. 1694*
6. *Landry (18..?-18..). Carte topographique et routière du département de la Charente … 1842*

B.6 Morphogenèse de l'espace bâti

B.6.1 Un site originel d'exception

Une position géographique intéressante (située à proximité de voies romaines de communication entre Saintes, Angoulême, Périgueux) alliée à une éminence importante du relief dans une grande poche située au milieu de trois rivières (Le Ronsenac, le Voultron, La Lizonne), ont favorisé une implantation humaine très précoce en ce lieu. En effet, les dispositions géomorphologiques du territoire environnant (plaines, vallons, ruisseaux) permettront le développement de l'agriculture, grâce à la présence des plateaux vallonnés alentour, de l'élevage, et même du maraîchage, dans les zones irriguées près des ruisseaux. L'éminence sur laquelle s'implanteront les premières occupations humaines permettra de surveiller et de défendre le territoire, et, très tôt, une occupation « militaire » viendra protéger la population civile.

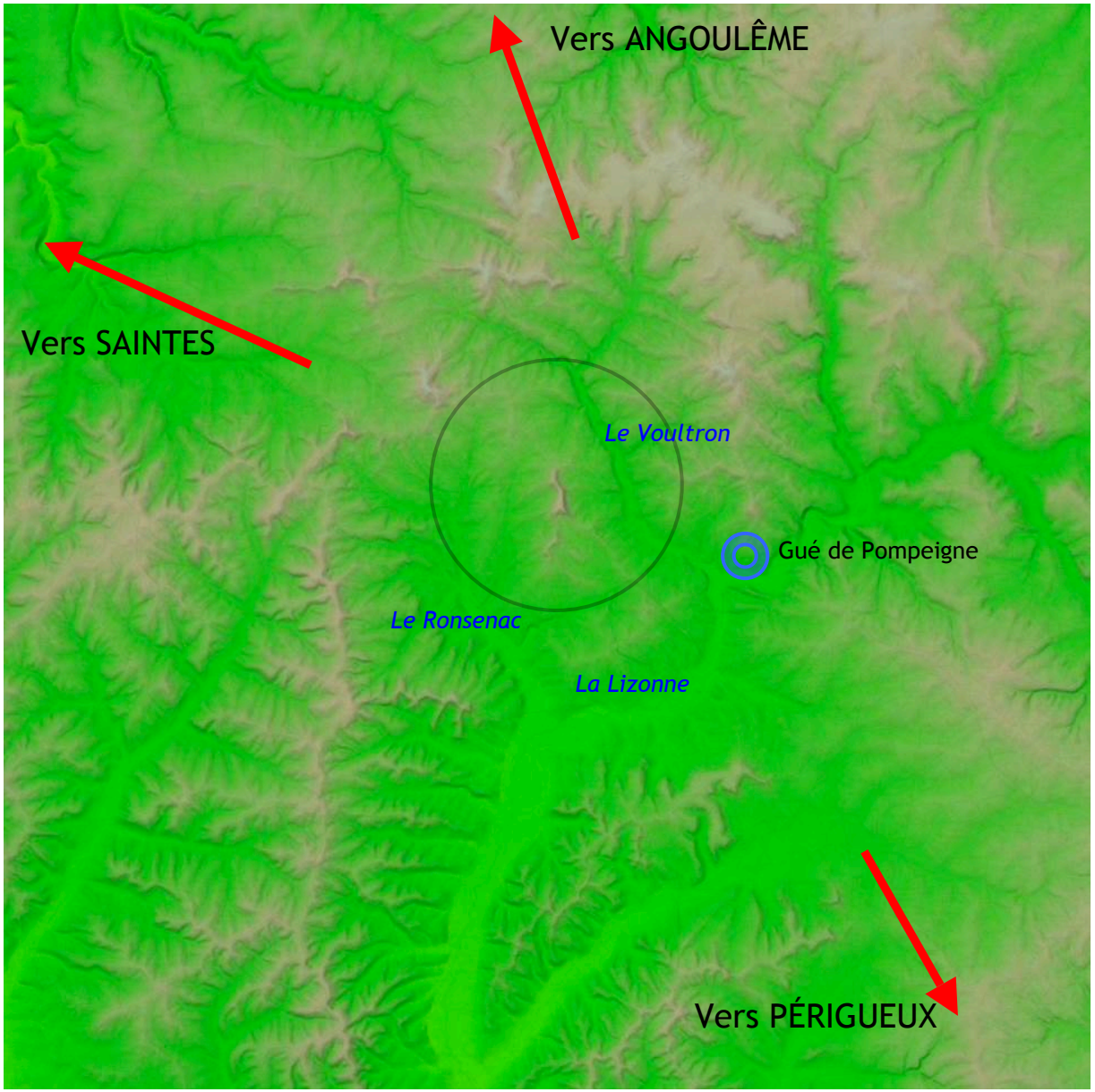

Figure 16 : Le site de Villebois-Lavalette sur fond de carte d'Etat Major - *Source : Géoportail.fr*

B.6.2 Schéma des implantations médiévales et renaissances

Une éminence dans une plaine vallonnée formant un promontoire naturel et possédant des potentialités de ressource en eaux

L'installation d'une enceinte castrale, puis d'un donjon et de murailles pour protéger, surveiller, défendre un site et ses habitants

Un chemin d'accès en pente douce sur la crête de l'éminence pour accéder au château

Une église sous la protection du château, pour l'âme des habitants

Un village qui s'installe en contrebas, dans une zone de moins forte déclivité orientée au Sud-Ouest et protégée des vents froids

Des implantations possibles dans la plaine, au plus près des ressources, pour exploiter le territoire et nourrir ses habitants.

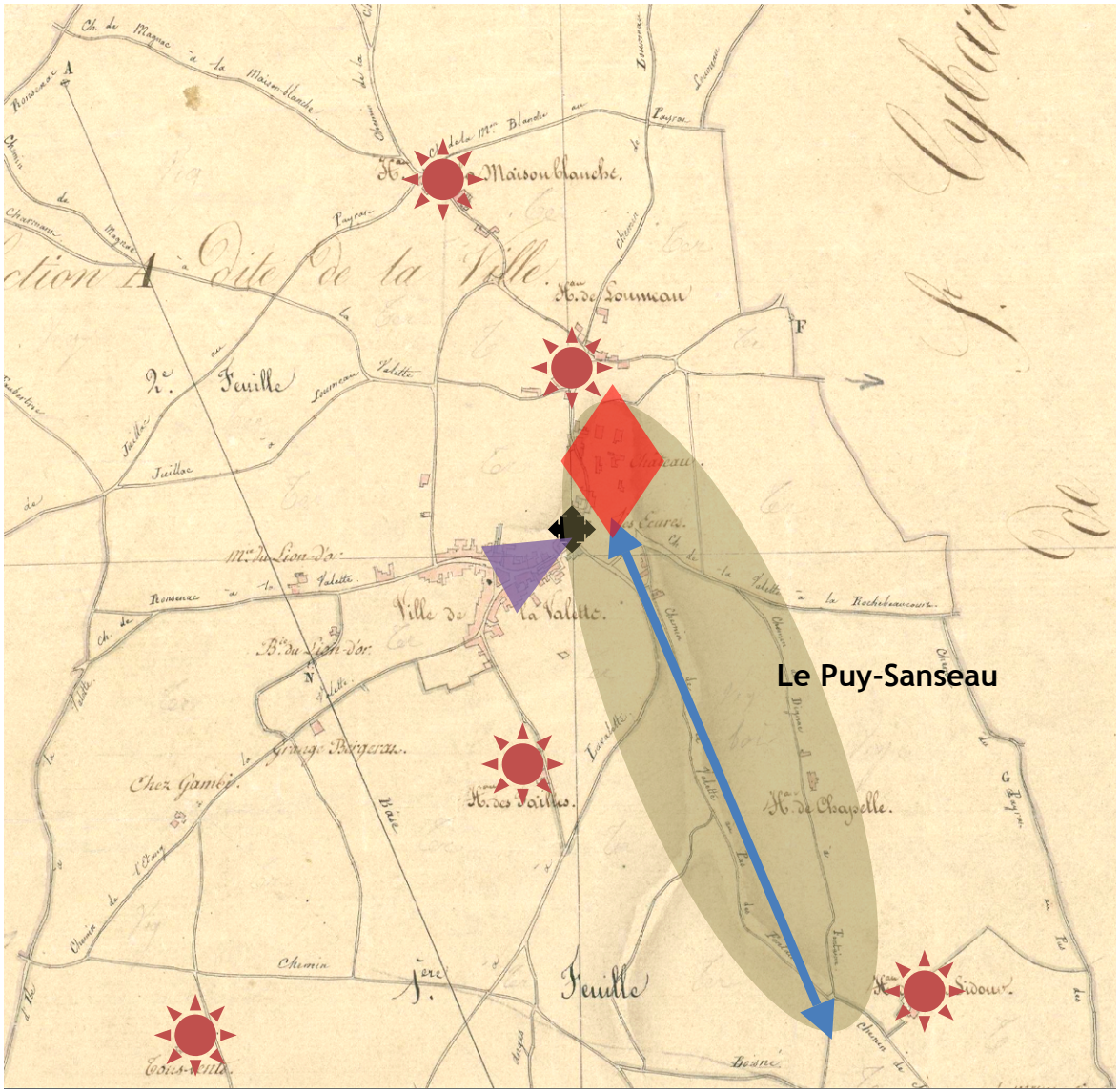

Figure 17 : Le site de Villebois-Lavalette sur fond Cadastre Napoléonien – *Source fond : AD Charente*

B.7 La ville en 1828 (cadastre Napoléonien)

Le cadastre Napoléonien de 1828, premier document détaillant l'ensemble des propriétés (bâties ou non-bâties) sur l'ensemble du territoire français, permet de connaître les implantations réelles des constructions et la forme des parcelles.

Celui de La Valette, très précis, fait apparaître les bâtiments existants à cette date (lavis rosé clair), et les bâtiments en ruine (ou en mauvais état) à l'époque de son élaboration (pochage bleu des bâtis).

On constate que le château et son enceinte occupe une superficie importante comparée à l'ensemble des zones urbanisées (près du ¼ de la superficie). L'église (pochée en bleu) est à sa position actuelle. Les autres bâtiments sont situés le long des voies et les formes des rues et des parcelles suivent la topographie des lieux ou marquent les limites du Bourg.

La halle est en position centrale, la mairie actuelle n'est pas encore construite et la rue qui la dessert aujourd'hui n'est pas encore percée.

Le tissu urbain est très dense, les parcelles en centre bourg sont de petites superficies. Au sud, le parc du château est libre de toutes constructions. La place du champ de foire n'est pas encore dessinée.

Figure 18 : Le Cadastre Napoléonien, 1828 – *Source fond : AD Charente*

B.8 Les expansions récentes (XIXe et XXe siècles)

La superposition des cadastres Napoléonien et Actuel permet de saisir les évolutions de la ville depuis 1828 (date de réalisation du cadastre Napoléonien.
Les bâtiments du cadastre Napoléonien sont coloriés en BLEU.
Les bâtiments du cadastre Actuel sont coloriés en JAUNE.
Les bâtiments dont les emprises sont conservées apparaissent en VERT sur le plan.

Il apparaît que la plupart des bâtiments du cadastre Napoléonien sont encore aujourd'hui à leurs emplacements originels, et que peu de bâtiments ont été détruits (les formes qui restent en BLEU), sauf pour le quartier situé au Sud-Ouest de l'église qui devait très certainement contenir les restes des habitations médiévales, ou renaissances, des premiers habitants de la cité. En effet, à proximité de ce quartier démoli se trouvent l'ancien presbytère caractérisé par sa tour polygonale possédant des fenêtres et une porte à chambranle chanfreiné (ancienne Sénéchaussée) et la Maison de François Corlieu qui possède une porte munie d'un arc en accolade protégeant un blason. Ces 2 ensembles, datés des XVe / XVIe siècles, tendent à prouver que ce quartier était le plus ancien de Villebois (on peut apprécier l'étroitesse de la rue de l'Église en cet emplacement). Sa vétusté à la fin du XIXe siècle a entrainé son abandon puis sa démolition pour laisser place aux aménagements urbains d'accès à l'église (reconstruite à la fin du XIXe siècle)

Le territoire communal contient aussi des hameaux ou des exploitations agricoles disséminées. La superposition des cadastres met en évidence la perpétuité des installations humaines pour, pratiquement, chaque entité. Cette constatation plaide pour la prise en compte, dans le périmètre de l'AVAP, des écarts (les exploitations agricoles) et des hameaux sur l'ensemble de la commune (voir détail page suivante).

Figure 19 : Superposition des Cadastres Actuel et Napoléonien – *Source fond : PCI*

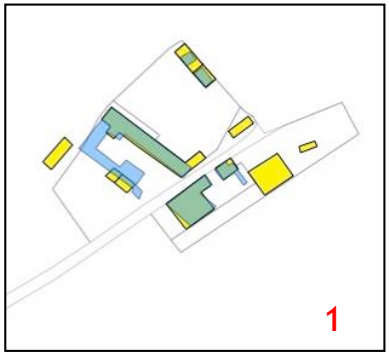

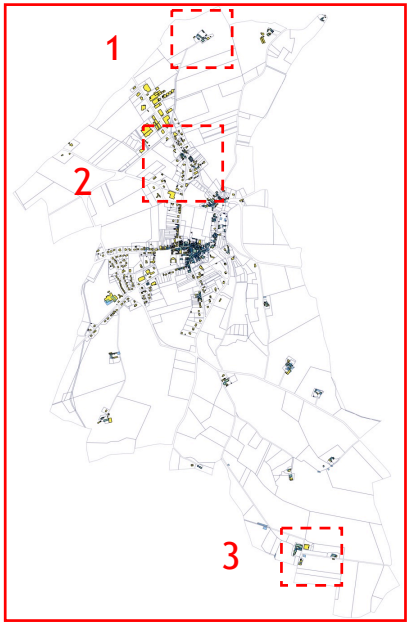

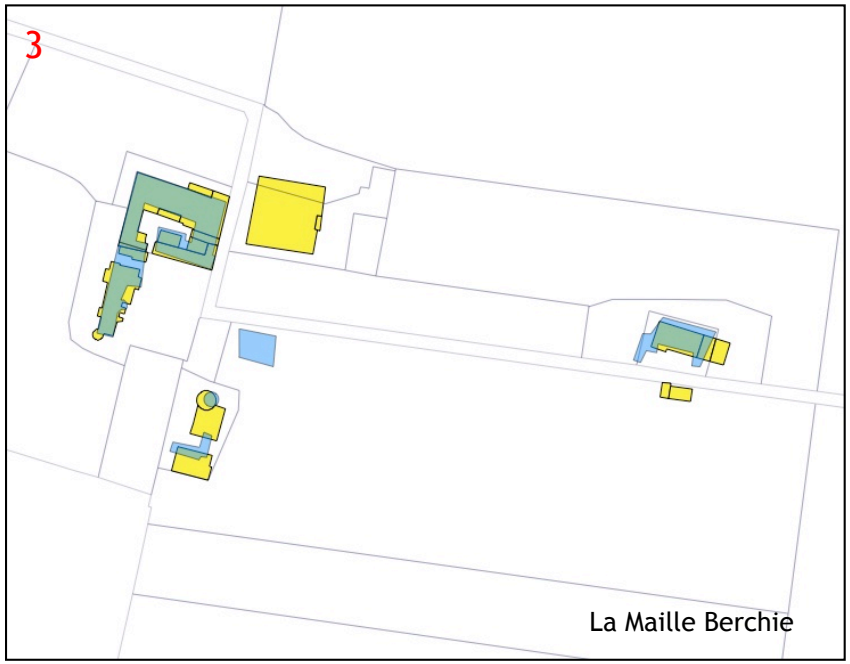

Figure 20 : Superposition des Cadastres Actuel et Napoléonien – *Source fond : PCI*

B.9 L'évolution de la population

Les étapes successives de développement des espaces urbains correspondent de façon pratiquement inversée aux évolutions de la population pour les périodes contemporaines.

Après la révolution et les guerres napoléoniennes, le début du XIXe siècle est marqué par l'accroissement continu de la population jusqu'en 1861, année qui constitue le pic de population de Villebois Lavalette, avec 974 habitants recensés.
Une décroissance de la population s'amorce ensuite, régulière, avec un point le plus bas en 1931, qui voit la population diminuer d'un tiers en quelques 70 ans. Une stagnation s'en suit, qui dure jusqu'en 1968, à partir de laquelle on peut noter une remontée en dents de scie, pour arriver, en 2012 à 740 habitants, soit un gain de 15 % environ en 8 décennies.
Cet essor démographique est sans doute lié à l'activité viti-vinicole et va suivre les aléas de cette activité économique durant un siècle entre milieu du XIXe et milieu du XXe siècle.

Évolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1841	1846	1851	1856
765	825	835	897	915	955	902	927	941
1861	**1866**	**1872**	**1876**	**1881**	**1886**	**1891**	**1896**	**1901**
974	929	891	913	878	851	826	807	753
1906	**1911**	**1921**	**1926**	**1931**	**1936**	**1946**	**1954**	**1962**
697	687	670	656	638	684	700	672	672
1968	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2004**	**2006**	**2009**	**2012**
663	772	749	765	730	779	775	734	740

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999[15] puis Insee à partir de 2004[27].)

Histogramme de l'évolution démographique

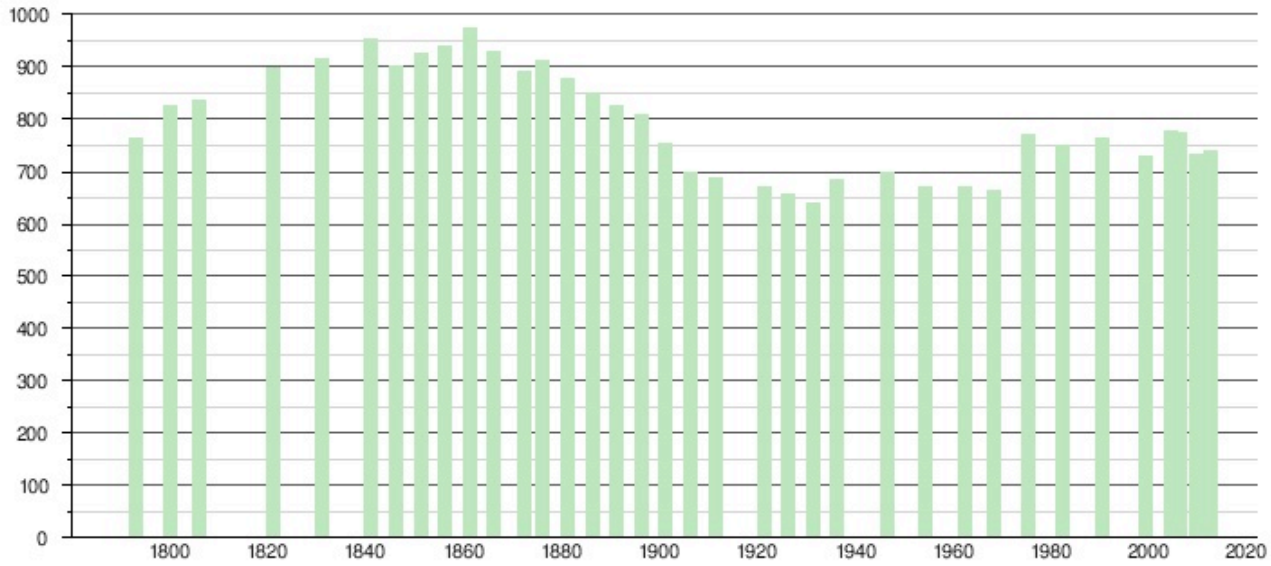

Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

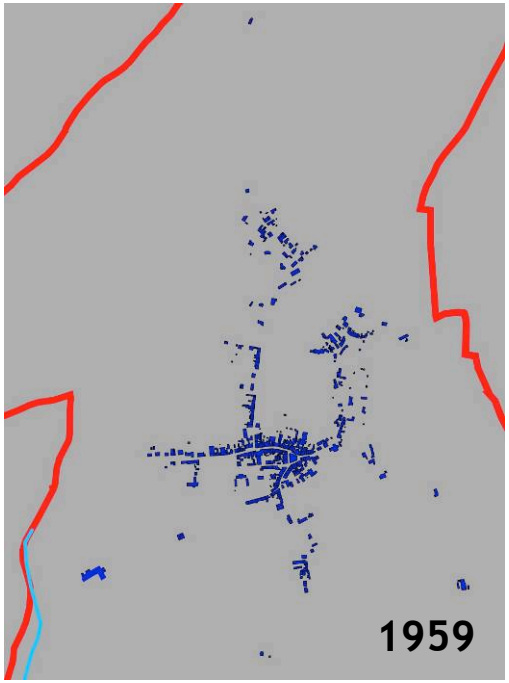

Malgré la diminution de la population entre mi-XIXe et mi-XXe, et compte tenu de la modestie de la croissance observée à partir de la fin des années 1960, les surfaces consommées de terrains agricoles pour la création de lotissements (Gamby), pour les maisons individuelles et pour la mise en œuvre de la zone d'activités, se révèlent fort importantes : quasi triplement de la surface de Villebois Lavalette. Cette expansion, forte consommatrice d'espace, s'inscrit difficilement dans une démarche de développement raisonné (étalement, zonage des activités).

Figure 21 : Evolution de l'urbanisation – *Source fond : Photos aériennes historique de Géoportail - IGN*

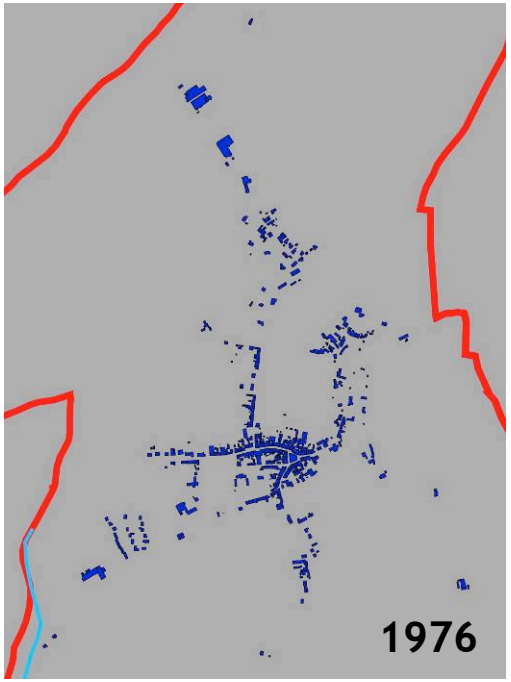

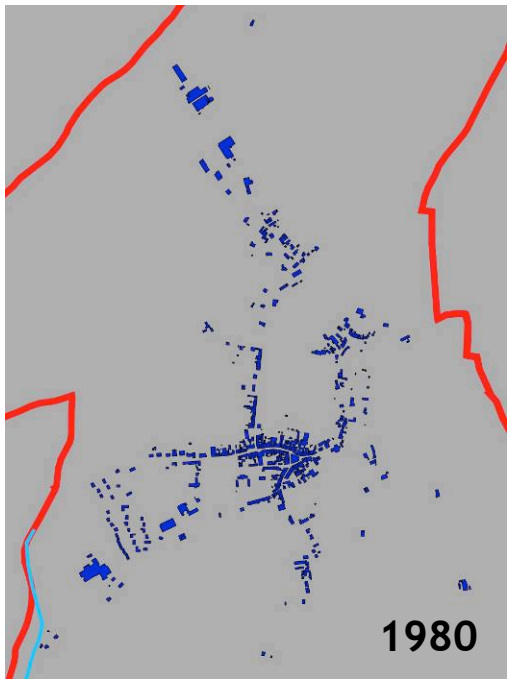

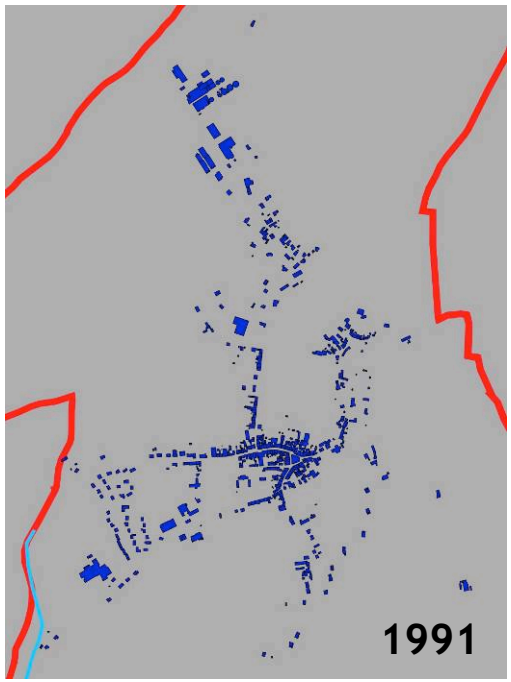

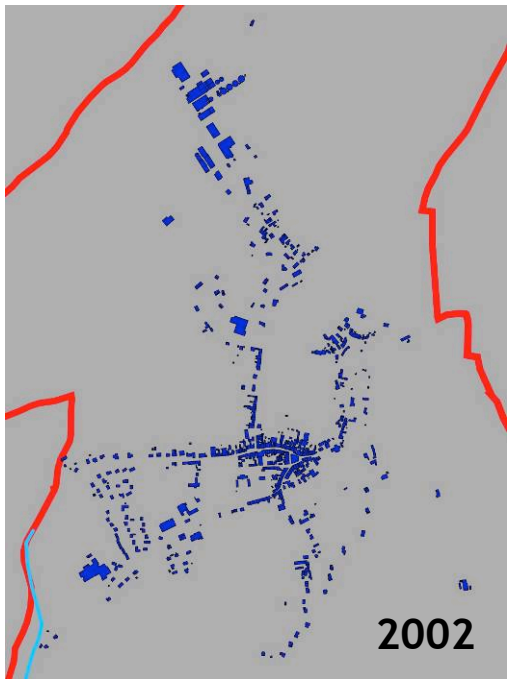

C - LES PROTECTIONS ET LES INVENTAIRES

C.1 Les protections et inventaires du patrimoine écologique

• **ZNIEFF**

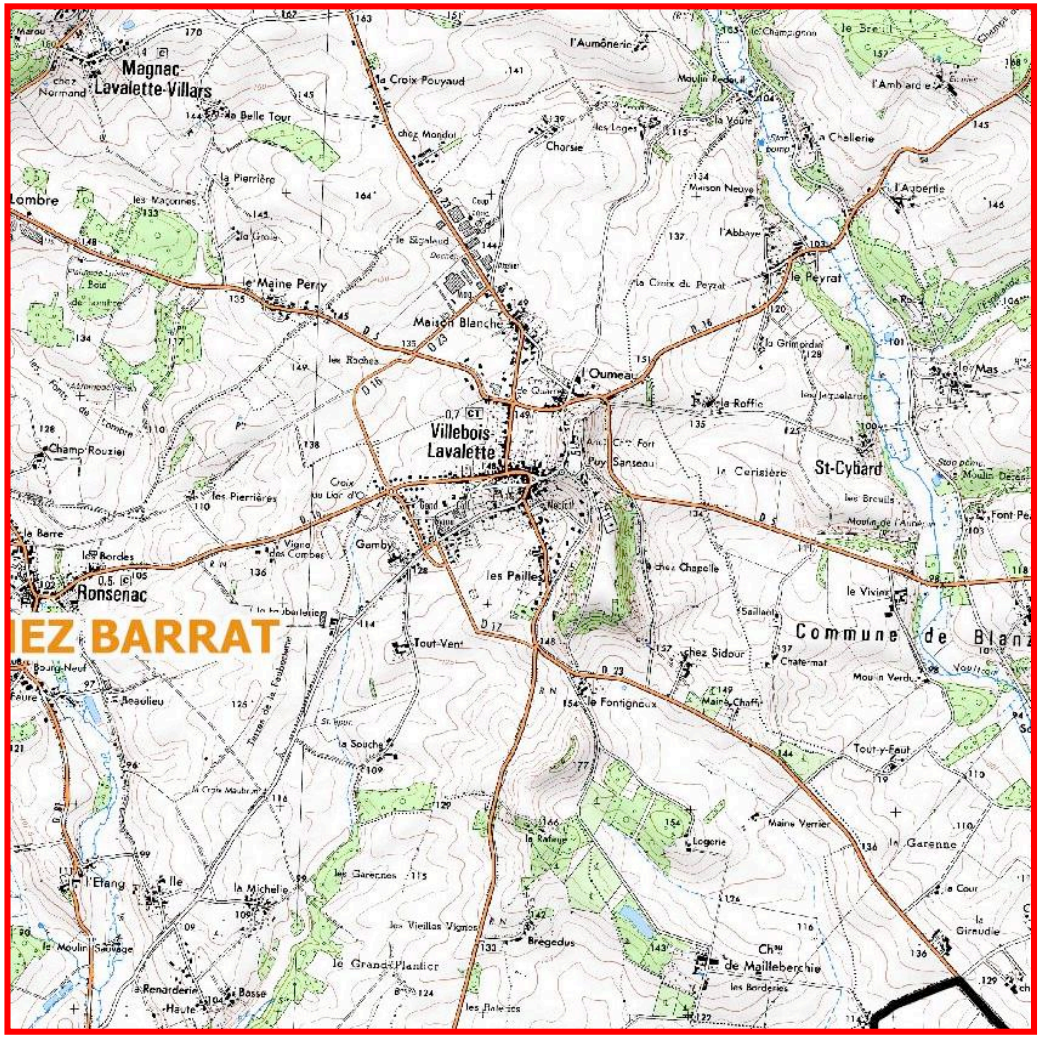

Figure 22 : *Les ZNIEFF sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi*

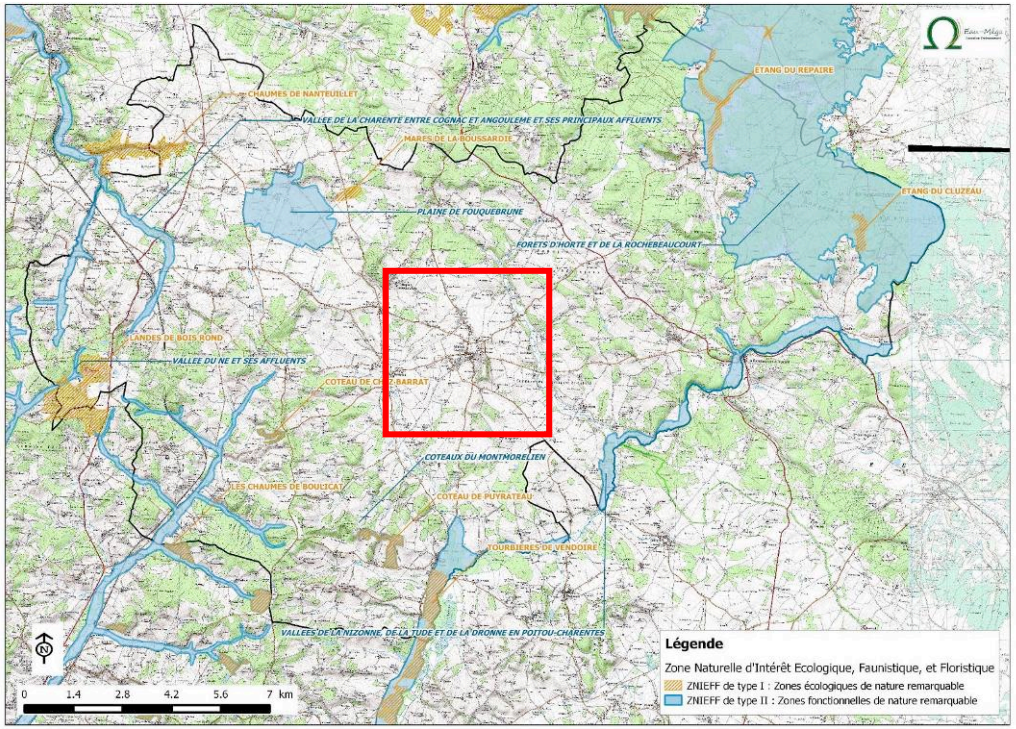

Le territoire de Villebois-Lavalette n'est pas impacté par des ZNIEFF.

• **NATURA 2000 et ZPS**

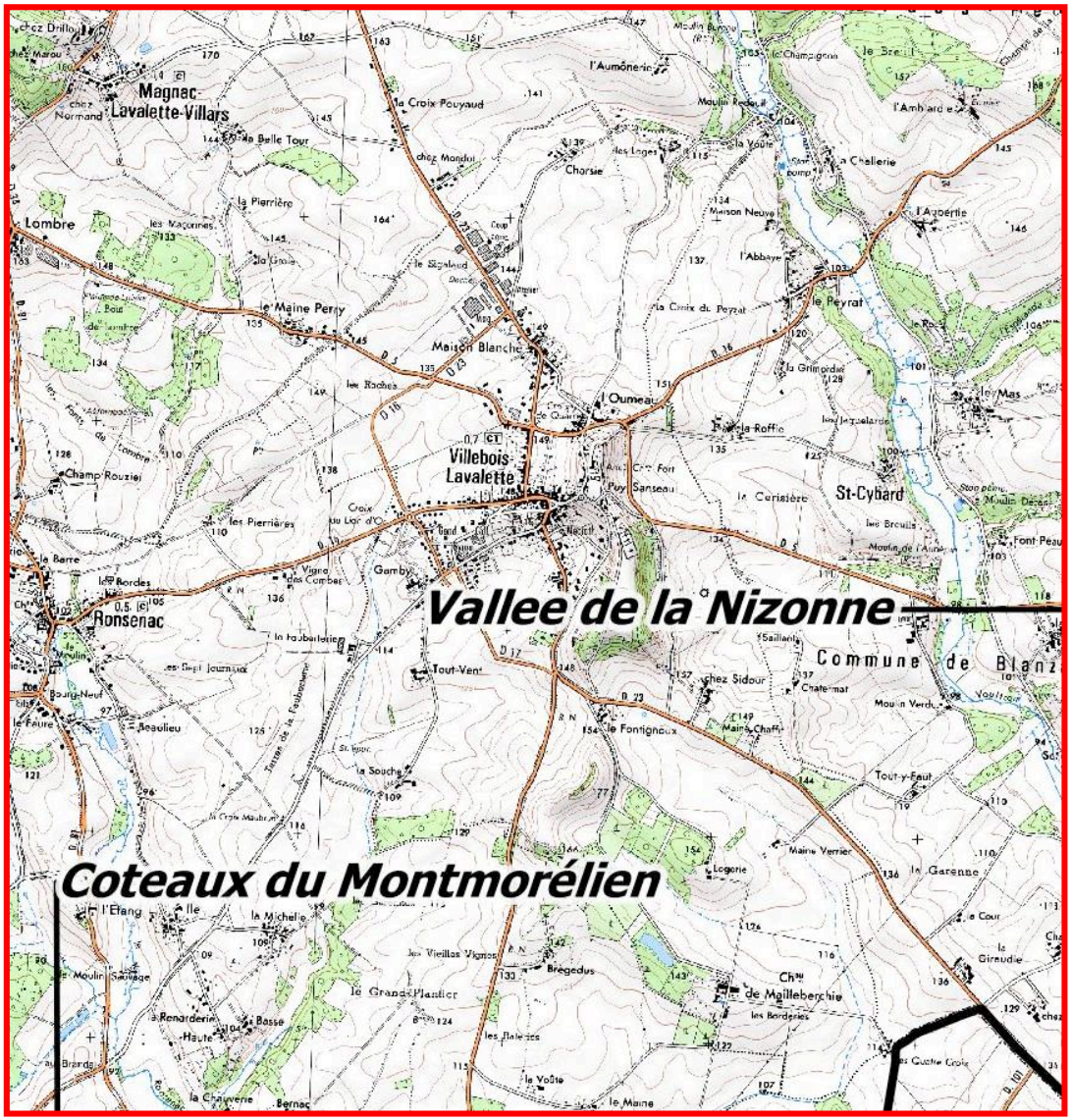

Figure 23 : *Les zones Natura 2000 sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi*

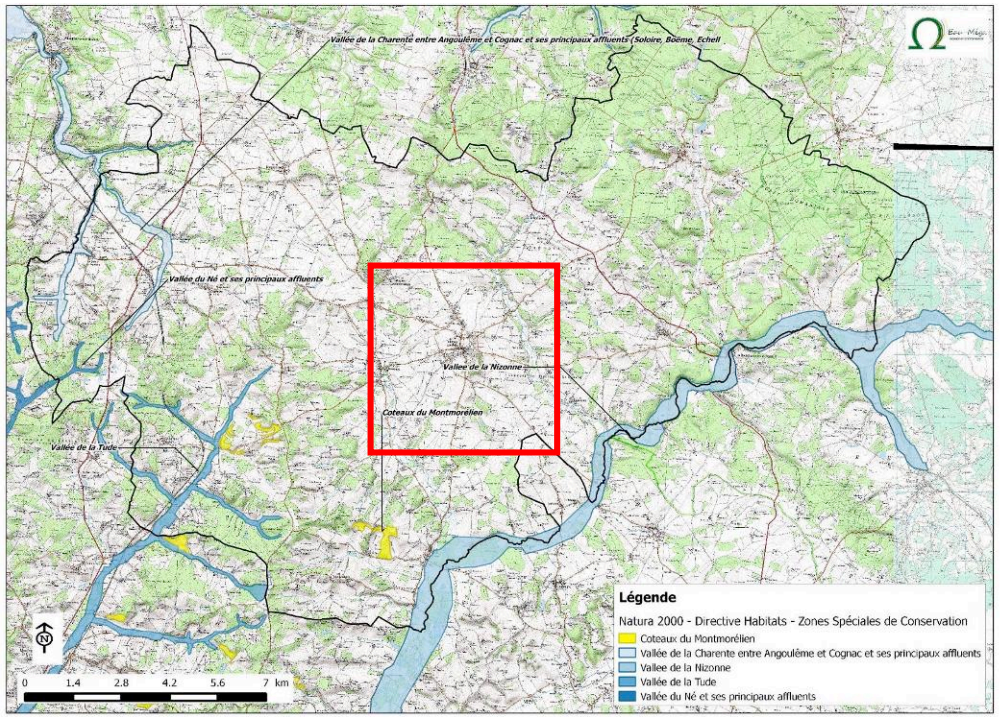

Le territoire de Villebois-Lavalette n'est pas impacté par des sites NATURA 2000.

C.2 Les monuments historiques et les sites

C.2.1 Les Monuments Historiques

Les 3 monuments historiques de Villebois-Lavalette (le château, l'église et les halles) génèrent des périmètres de protection (rayon de 500m) qui englobent la totalité du vieux bourg (et qui débordent même sur la commune de Blanzaguet). Dans le cadre de l'AVAP, les franges des périmètres de protection qui déborderaient du périmètre de l'AVAP ne disparaîtraient pas (contrairement à la ZPPAUP), et les dossiers de demandes d'autorisation de travaux seraient instruits sous le régime de cette protection (et non au titre de l'AVAP). Il est donc indispensable que le périmètre de l'AVAP englobe, à minima, la totalité de ces rayons sur le territoire communal.

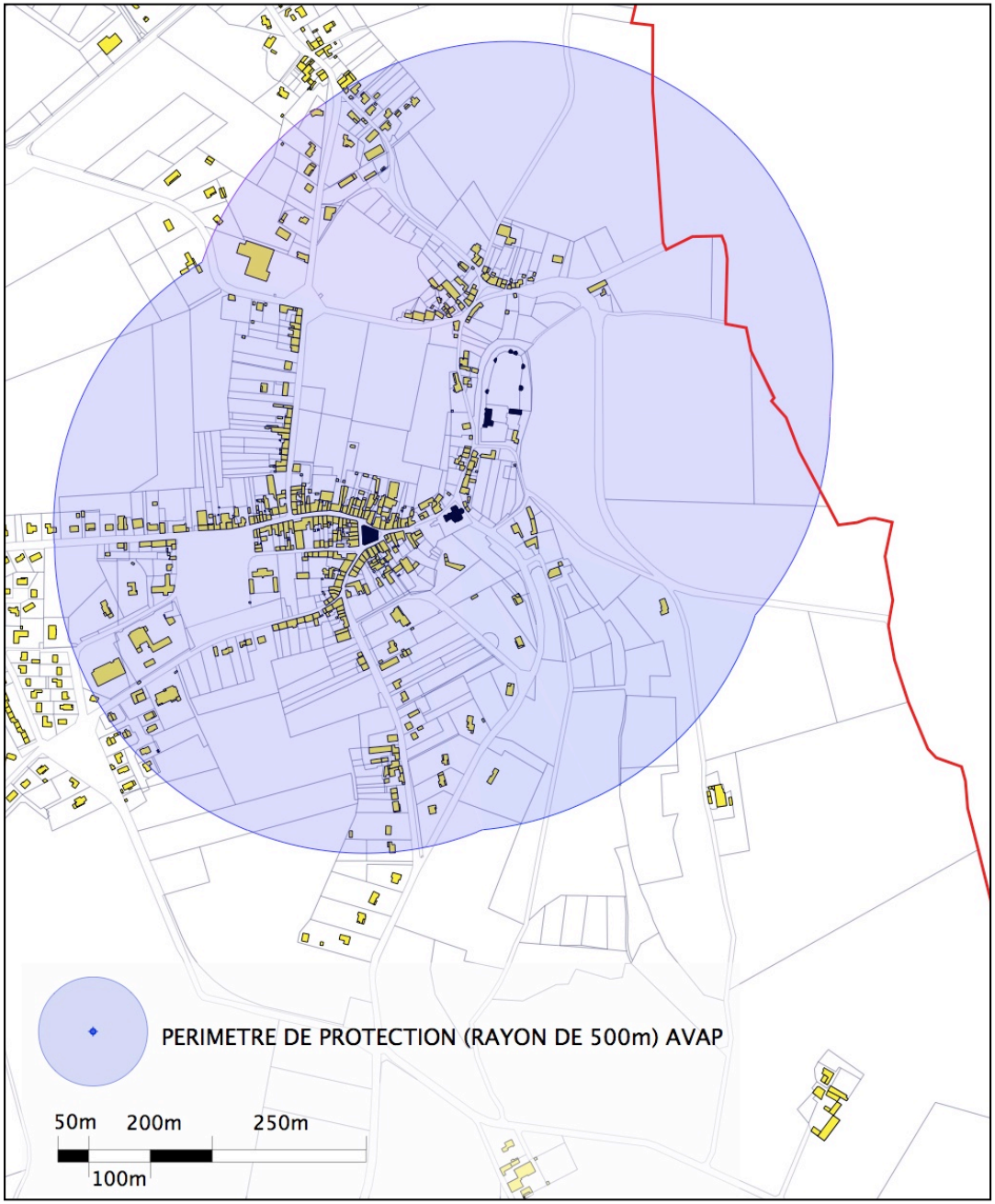

Figure 24 : Rayon de Protection des MH – *Source fond : PCI*

C.2.2 Le site inscrit des "abords du château"

Les parcelles entourant le château ainsi que les parcelles 526 et 526bis, en contrebas à l'Ouest du château, sont inscrites, depuis le 17 Mars 1938, à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).

Entre l'arrêté d'inscription de 1938 et aujourd'hui, les numéros et les formes de nombreuses parcelles ont changé. Il conviendra de préciser sur le cadastre actuel le périmètre exact du site inscrit en fonction du cadastre rénové. Le périmètre de ce site inscrit sera, au final, reporté sur le document graphique de l'AVAP.

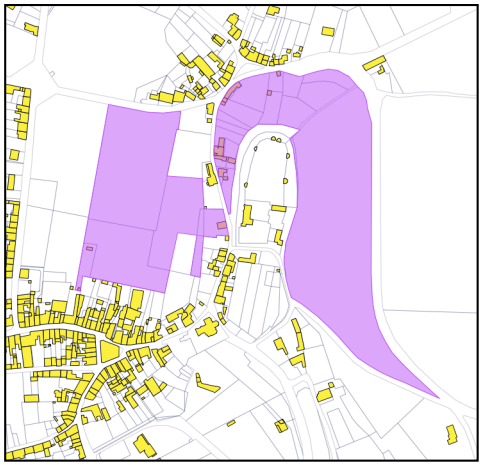

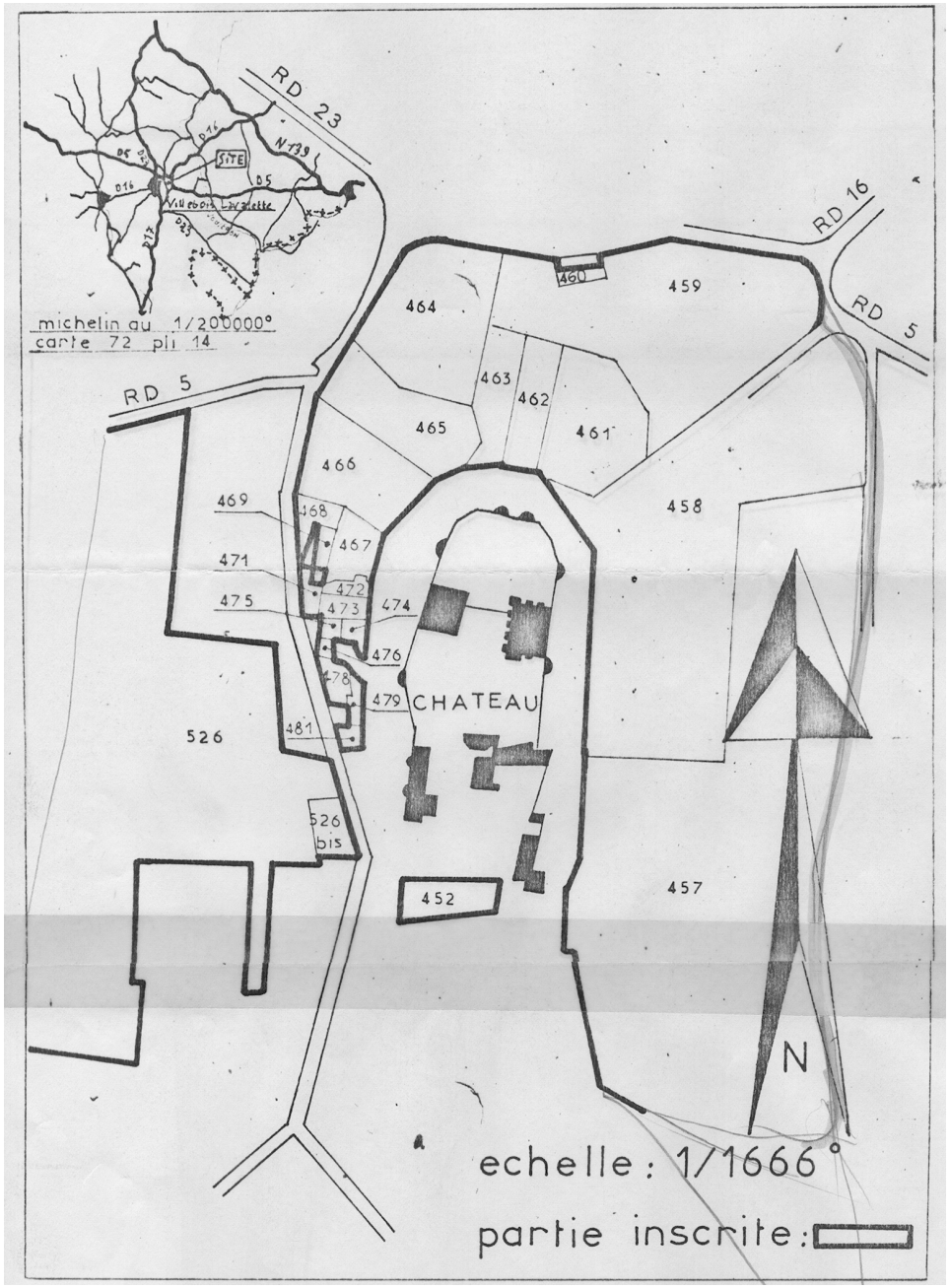

Figure 25 : Restitution du site Inscrit sur fond de plan PCI (à droite) ; le site inscrit (au milieu) – *Source Pégase-Poitou-Charente* ; Le périmètre du site Inscrit par arrêté du 17 Mars 1938 (à gauche), *Source : Extrait de l'arrêté ministériel*

C.2.3 Le travail du service de l'inventaire

Le service de l'Inventaire est intervenu à Villebois-Lavalette en 1995, dans le cadre d'une opération d'inventaire normalisé. 41 maisons situées principalement rue Bouyer, place du Champ de foire, rue de l'Église, Grande-Rue, rue d'Épernon, et 12 fermes ont été repérées, une dizaine étudiée avec le château, l'église et les halles.

Les édifices protégés au titre des monuments historiques

Le château

D'où que l'on vienne, le village de Villebois-Lavalette se signale par son château qui, édifié sur un promontoire, domine la plaine environnante.

Attesté au VIIIe siècle, plusieurs fois agrandi et remanié, le château est un ensemble composite de constructions médiévales (enceinte, chapelle, salle souterraine voûtée) et modernes (ancien logis classique, salle voûtée). Propriété privée, il est ouvert au public et est l'élément majeur du patrimoine de Villebois-Lavalette.

L'église Saint-Romain

Située à flanc de coteau entre le village et le château, l'église Saint-Romain, restaurée à la fin du 19e siècle par l'architecte Edouard Warin, est un édifice où domine le style néo-roman.

Les halles

Implantées au cœur du village, les imposantes halles témoignent de l'activité commerçante du village proche d'importants axes routiers. Datées des XVIIe/XVIIIe siècles, elles succèdent à des structures plus anciennes.

Le village

L'enquête a permis d'appréhender l'évolution du village. Établi principalement au sud-ouest du château, il s'est développé le long de deux axes principaux desservant les halles. Perpendiculairement à ces voies étroites se greffent des venelles desservant les cœurs d'îlots ou la campagne.

Le centre ancien est situé en contrebas de l'église et autour des halles ; il est caractérisé par un bâti dense et un parcellaire laniéré. Ce dernier disparaît dans les secteurs urbanisés aux XIXe et XXe siècles, prolongeant le village vers l'ouest.

Certaines maisons anciennes conservent d'intéressants éléments d'architecture : escalier en œuvre ou hors-œuvre (17, rue de l'Église, dite maison du Sénéchal), des cheminées du XVe ou du XVIe siècle (10, rue de l'Église, maison dite de Corlieu)...

L'enquête a également mis en valeur la relative homogénéité du bâti, construit en pierre calcaire locale (moellons ou parement en pierre de taille), et majoritairement daté du XIXe siècle (50 % des maisons repérés dans le centre ancien, 100 % dans la partie occidentale de la Grande-Rue. Elle a défini les caractéristiques suivantes :

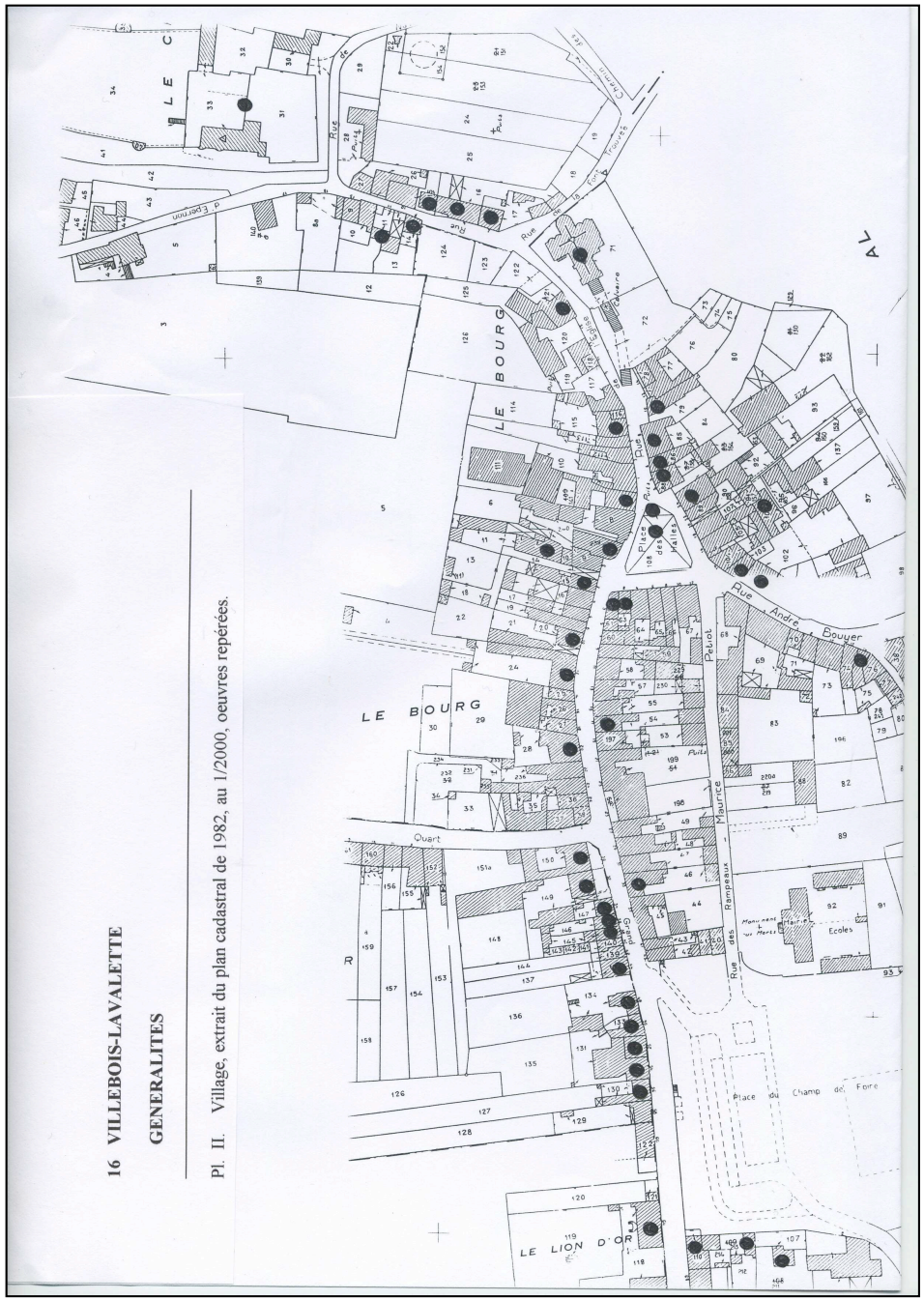

- le volume le plus fréquent des maisons de Villebois-Lavalette comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît (23 sur 41 éléments repérés, 10 présentant un seul étage carré),
- la présence d'un sous-sol a été régulièrement observée,
- les façades présentent très souvent 2 voire 3 travées d'ouvertures en façade
- les maisons à deux étages étant composées d'un nombre supérieur de travées,
- les façades sont souvent ornées d'un ou plusieurs éléments de modénature.

La bibliographie met en évidence les éléments patrimoniaux les plus importants du village : le château, l'église, toujours présents, mais également les établissements religieux disparus : le couvent d'ermites de Saint-Augustin, qui assurait l'enseignement pour les garçons, et le couvent des Ursulines, fondé par la duchesse de Navailles dans la seconde moitié du XVIIe siècle afin d'éduquer les jeunes filles. Si peu d'éléments architecturaux subsistent, ils sont encore présents dans le village car deux venelles portent leurs noms.

LISTE DES FERMES REPEREES

Lieu-dit ou adresse	Cada.	T.	Parties constitu.	nb	m. f	Logis niveaux	baies r.c.	rythme	décor	Datation
26, r. A.Bouyer	AL 47	1	ss cour grange p.		m.	r.ch.	4	irrég.	outils	XIXe
45, r. Croix de Quart	AM 195	3	cour f. pass.c. grange g.		m.	1ét.-surc.	3, p.d.	rég.	b.	XVIIIe-XXe
Ch. Enclos des Dames	AD	1	cour o. puits grange hangar p.p.		m.	1ét.	1	irrég.	gén.	2e m. XIXe
Charsie	ZC 61	5	grange			r.ch.-surc.	6, p.l.	irrég.	gén.	XIXe
Chez Chapelle	AE 41	2	cour o. puits c. grange g.	2ac	m.	1ét.	3, p.l.	irrég.	c.	fin XIXe
Chez Sidoux	AE 58	5	cour o. grange g. hangar p.b.		m.	r.ch.-surc.	5, p.c.	rég.	c.	2e m. XIXe
Le Fontignoux	ZI 32	5	cour o. puits grange p. étable pigeonnier	2 ac	p.t.	1ét.-surc.	4, p.d.	rég.	b.,c. pil.	XVIIIe, XIXe
Maine Chafit	AE 75	3	cour f. puits c. grange g. étable pigeonnier		m.	1ét.-surc.	5, p.c.	rég.	c., pil.	1e m. XIXe
Maison-Blanche	ZD 102	2	cour o. grange g.		p.t.	1ét.-surc.	1	rég.	b.,c.	2e m. XIXe
Maison-Blanche	ZD 106	2	cour grange g. étable		p.t.	r.ch.-surc.	3, p.c.	rég.	c.	2e m. XIXe
Tout Vent	ZE 127	4	cour f. pavillon grange g.	2 sep	m.	1ét.-surc	4	irrég.		XVIIIe
La Voûte	ZA 18	2	cour o. puits c. grange g. étable		m.	r.ch.-surc.	3, p.d.	irrég.	gén.	1e m. XIXe

T(ype)
Parties constituantes : cour f(ermée), cour o(uverte), grange p(orte dans le mur pignon), grange (porte dans le mur) g(outterot), hangar à p(iliers en) b(ois), hangar à p(iliers en) p(ierre)
Nombre de logements : 2 ac(colés), 2 sép(arés)

Adresses en caractère gras = fermes sélectionnées (cf. dossier)

16 VILLEBOIS-LAVALETTE

MAISONS-FERMES

LISTE DES MAISONS REPEREES

Adresse	Cada.	Mat. façade	Pass. C.	Niveaux	Baies rez ch	Rythme façade	Datation	Décor	Obs.
3, r. A. Bouyer	AD 103	p. t.	non	2ét.-sur.	3, p.l.	rég.	1ère m. XIXe	b.-c.	
5, r. A. Bouyer	AD 102	p.t.	non	1ét.-sur.	6, p.d.	rég.	1ère m. XIXe	b.-c.-f.	
14, r. A.Bouyer	AM 75	m.		1ét.-sur.	2		XIXe	app.	
pl. Champ-Foire	AM 213	p.t.	non	1ét.-sur.	2	rég.	2e m. XIXe	b.	
pl. Champ-Foire	AM 110	p.t.	non	1ét.-sur.	2	rég.	2e m. XIXe	b.	
pl. Champ-Foire	AM 107	m.	non	1 ét.	3	irrég.	1ère m. XXe	autre	villa
17, r. de l'Eglise	AD 121	m.	non	1ét.-sur.		irrég.	XVIe-XIXe	c.	tour d'esc.
p. Clos des Dames	AD 106	m.	non	1ét.-sur.	4	irrég.	XVIIe ?	app.	
4, r. de l'Eglise	AD 138	p.t.	non	2ét.	2	irrég.	XVIIe ?	c.	
6, r. de l'Eglise	AD 86	m.	non	2ét.-sur.	2	irrég.	XVIe ?	c.-enc.-app.	
7, r. de l'Eglise	AD 115	p.t.		1ét.-sur.	5, p.c.	irrég.	1783	b.-c.-gén.	pigeonnier
8, r. de l'Eglise	AD 85	p.t.	non	1ét.-sur.	4, p.d.	rég.	1ère m. XIXe	b.-c.-app.	
10, r. de l'Eglise	AD 79	p.t.	non	1ét.	2	irrég.	XVIe ?	lint.	faç. pignon
2, r. d'Epernon	AD 17	p.t.	non	1ét.	3, p.l.	rég.	1ère m. XIXe	b.-c.-app.	
4, r. d'Epernon	AD 16	p.t.	non	2ét.-sur.	4, p.d.	rég.	1ère m. XIXe	b.-c.-app.-f.	
9, r. d'Epernon	AD 14	m.	non	1ét.-sur.	3, p.c.	rég.	XIXe	gén.	
10, r. d'Epernon	AD 15	p.t.	non	1ét.	3	irrég.	XVIIe ?	enc.-app.	faç. pignon
11, r. d'Epernon	AD 11	m.	non	1ét.	2	irrég.	XVe-XIXe		
1, pl. des Halles	AM 11	m.	oui	1ét.	7	rég.	1720	b.-gén.	
2, Grand-Rue	AM 15	m.	non	1ét.	2	rég.	XVIIIe	b.-gén.	
3, Grand-Rue	AM 62	p.t.	non	1ét.-surc.	6	irrég.	XIXe	c.	
2, pl. des Halles	AM 63	p.t.	non	1ét.-surc.	2		XIXe	c.	
5, pl. des Halles	AM 239	p.t.	non	1ét.-1/2ét	3, p.c.	rég.	XIXe	b.-c.	
11, pl. des Halles	AD 141	m.	oui	1ét.-surc.	3, p.c.	irrég.	1627	enc.-app.	
10, Grand-Rue	AM 20	p.t.	oui	2 ét.	4		1707-XIXe	c.	pigeonnier
12, Grand-Rue	AM 24	p.t.		1ét.-surc.	4		XVIIe-XIXe	b.-c.	communs
17, Grand-Rue	AM 54	p.t.		1ét.		rég.		c.-f.	
20, Grand-Rue	AM 28	p.t.		1ét.-surc.	<5		1ère m. XIXe	c.	
30, Grand-Rue	AM 150	p.t.	non	1ét.-surc.	5, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	m. jumelle
32, Grand-Rue	AM 149	p.t.	non	1ét.-surc.	5, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	m. jumelle
34, Grand-Rue	AM 147	?	non	1ét.-surc.	2 ?	rég.	XIXe	c.	
36, Grand-Rue	AM 146	?	non	1ét.-surc.	2 ?	rég.	XIXe	c.	
38, Grand-Rue	AM 145	?	non	1ét.-surc.	2 ?	rég.	XIXe	c.	
39, Grand-Rue	AM 46	p.t.	oui	1ét.	2	rég.	XIXe	b.-c.	
44, Grand-Rue	AM 138	p.t.	oui	1ét.-surc.	3, p.c.	irrég.	2e m. XIXe	b.-c.	
48, Grand-Rue	AM 134	p.t.	non	1ét.	3, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	
50, Grand-Rue	AM 133	?	oui	1ét.-surc.	3, p.d.	irrég.	XIXe-XXe	c.	
52, Grand-Rue	AM 132	p.t.	non	1ét.-surc.	3, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	
54, Grand-Rue	AM 131	p.t.	oui	1ét.-1/2ét	3, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	
56, Grand-Rue	AM 130	p.t.	oui	1ét.-surc.	3, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	
64, Grand-Rue	AM 118	p.t.	non	1ét.-1/2ét	5, p.c.	rég.	2e m. XIXe	b.-c.	

Matériaux de la façade : m(oellon), p(ierre de) t(aille)
Niveaux : ét(age), surc(roit)
Baies du rez-de-chaussée : p(orte) c(entrale), p(orte) l(atérale), p(orte) d(écentrée)
Rythme de la façade : rég(ulier), irrég(ulier)
Décor : b(andeau), c(orniche), gén(oise), f(errronnerie), app(ui mouluré), enc(adrement mouluré)
Adresses en caractère gras = maisons sélectionnées (cf. dossier)

C.3 La ZPPAUP

C.3.1 Les orientations de la ZPPAUP

L'actuelle ZPPAUP, approuvé en 2004, est constituée d'un document graphique, d'un règlement et d'un carnet de recommandations.
Le document graphique définit 5 secteurs (PA, PB, PC, PE, PN) et précise (par des symboles ou des zones hachurées) le repérage des immeubles (hiérarchisé en 4 types) et des éléments patrimoniaux d'architecture ou de paysage (les clôtures, les plantations, les espaces boisés). Le document graphique repère aussi les détails du Patrimoine, les façades en pierres (par des symboles) et les faisceaux de vue (par une flèche).

Le règlement est constitué de 3 titres (Titre 1 « Généralité », Titre 2 « Prescriptions applicables à tous les secteurs », Titre 3 « Prescriptions particulières aux secteurs »). Ce règlement comporte deux colonnes : « prescriptions » et « recommandations ». Cette façon de procéder est contestable pour une AVAP car la colonne « recommandation » renferme, en elle-même, des motifs d'interprétation et/ou de recours, qui ne sont pas tolérables dans les nouveaux documents d'urbanisme.

Le repérage, assez complet, et la hiérarchie des immeubles patrimoniaux semblent cohérents. La traduction de leur protection dans le règlement se disperse sur 10 chapitres, ce qui n'est pas facile à appréhender rapidement et qu'il faudra corriger dans le règlement de l'AVAP.

Enfin, le règlement ne prend pas en compte la nécessaire intégration des équipements contemporains de production d'énergie renouvelable, ni celle des dispositifs d'économie d'énergie (type isolation par l'extérieur). Les nouvelles dispositions de l'AVAP devront justifier de l'emploi de ces matériels ou matériaux.

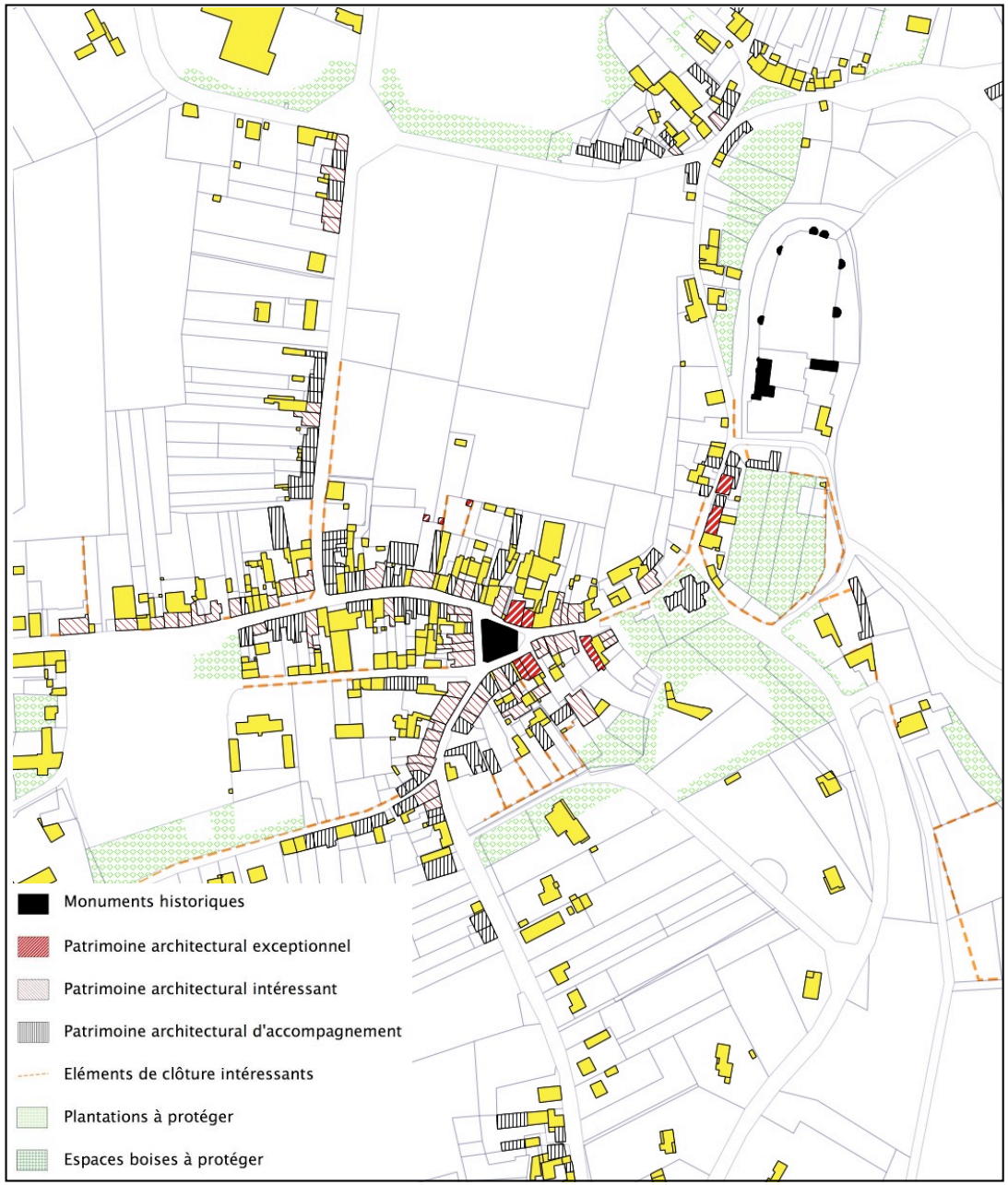

Figure 26 : Report du document graphique de la ZPPAUP actuelle – *Source fond : PCI*

C.3.2 Le bilan de la ZPPAUP

En raison de l'absence de précision et/ou de fermeté dans le règlement de la ZPPAUP, et, de l'absence de déclaration de travaux de la part des pétitionnaires, quelques éléments du patrimoine bâti ont été dénaturés :

- Changement de menuiseries extérieures ne respectant pas les qualités attendues sur des immeubles à caractères historiques forts,
- Pose de volets roulants sur des menuiseries patrimoniales, visibles depuis la rue,
- Réalisation d'enduits de façade non traditionnels à la chaux, avec surépaisseur au droit des ouvrages en pierres,
- Décroutage des façades en pierre pour laisser la pierre apparente simplement rejointoyée sur les façades « nobles » de la rue,
- Pose d'éléments en matériaux de substitution comme le PVC (gouttières et descentes, menuiseries extérieures, volets, clôtures, etc…),
- Dépose des volets battants en bois,
- Pose visible de paraboles…

Toutes ces « petites » dénaturations du patrimoine local, accentuées par une absence de qualité de traitement des détails et par la pauvreté de leurs mises en œuvre, nuisent à l'image globale du patrimoine du bourg.

Cependant, grâce à l'action de la ville et de l'Architecte des Bâtiments de France, soutenue par les élus et par les passionnés du Patrimoine, des réalisations, ou des opération d'entretien des édifices bâtis, ont été des vecteurs de reconnaissance de la ville de Villebois-Lavalette par l'Association des Petites Cités de Caractère, et Villebois-Lavalette a pu ainsi faire partie de ce réseau très sélectif.

D - LES ETATS DES LIEUX

D.1 Paysages de Villebois-lavalette et Composition de la trame écologique

La commune de Villebois-Lavalette se situe au cœur du paysage de **plaine vallonnée et cultivée**.
La notion de paysage ne peut s'arrêter aux limites communales, et c'est d'autant plus vrai pour Villebois-Lavalette qui, avec sa situation en promontoire, offre une covisibilité importante avec ses communes voisines.

La plaine vallonnée et cultivée tranche avec les paysages voisins par une présence végétale moindre et une plus grande ouverture des espaces. Elle reste néanmoins marquée par les reliefs et les boisements des terres hautes boisées au nord et des collines boisées au sud, qui constituent un décor d'arrière-plan bien visible.

Figure 27 : *Situation paysagère de Villebois-Lavalette au sein de la CdC Horte& Lavalette / Source Eric ENON - étude PLUi*

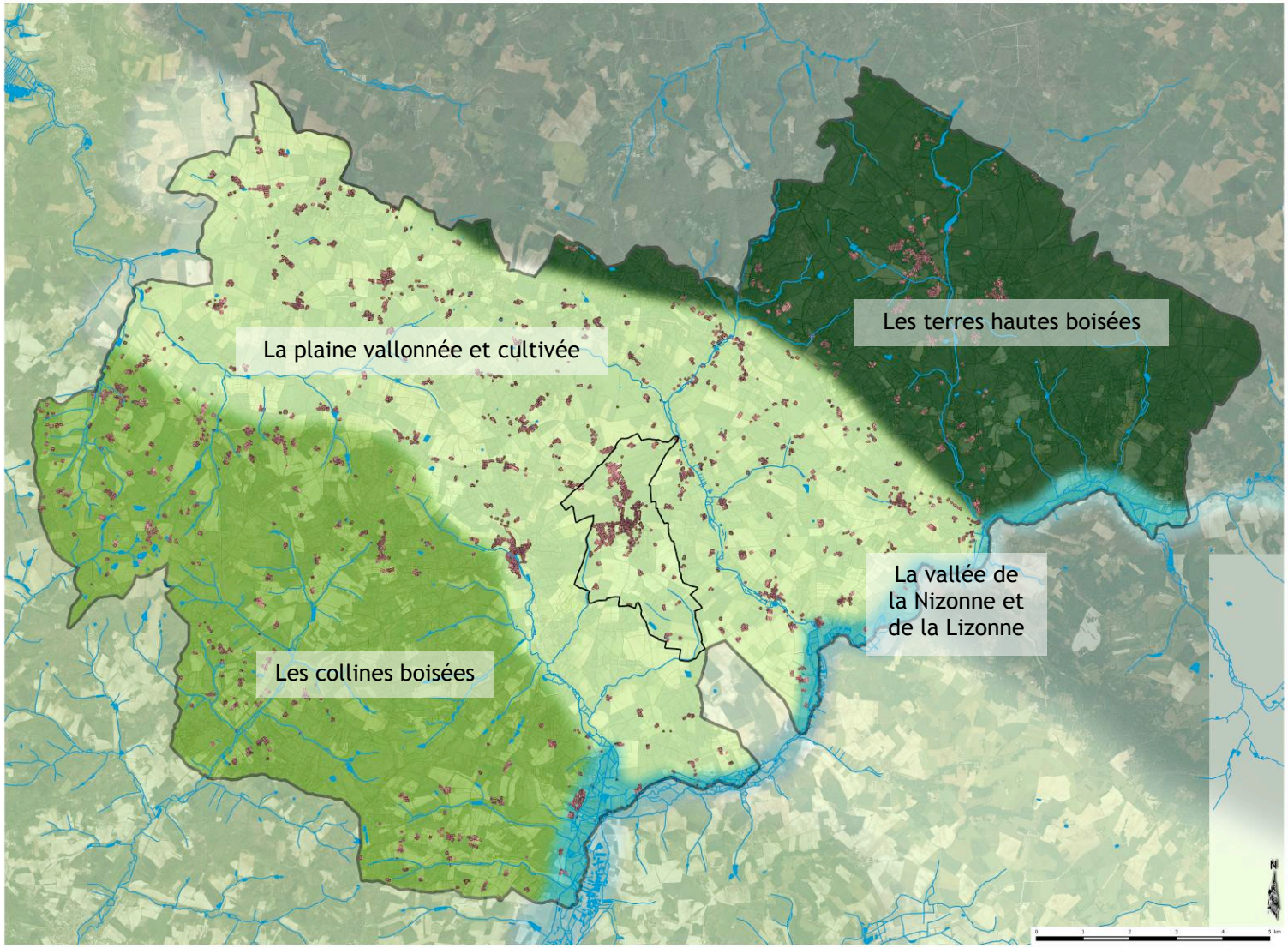

D.1.1 *Bloc-diagramme de l'entité paysagère*

Ce bloc-diagramme permet de synthétiser en un regard les caractéristiques de l'entité paysagère décrites dans les pages suivantes.

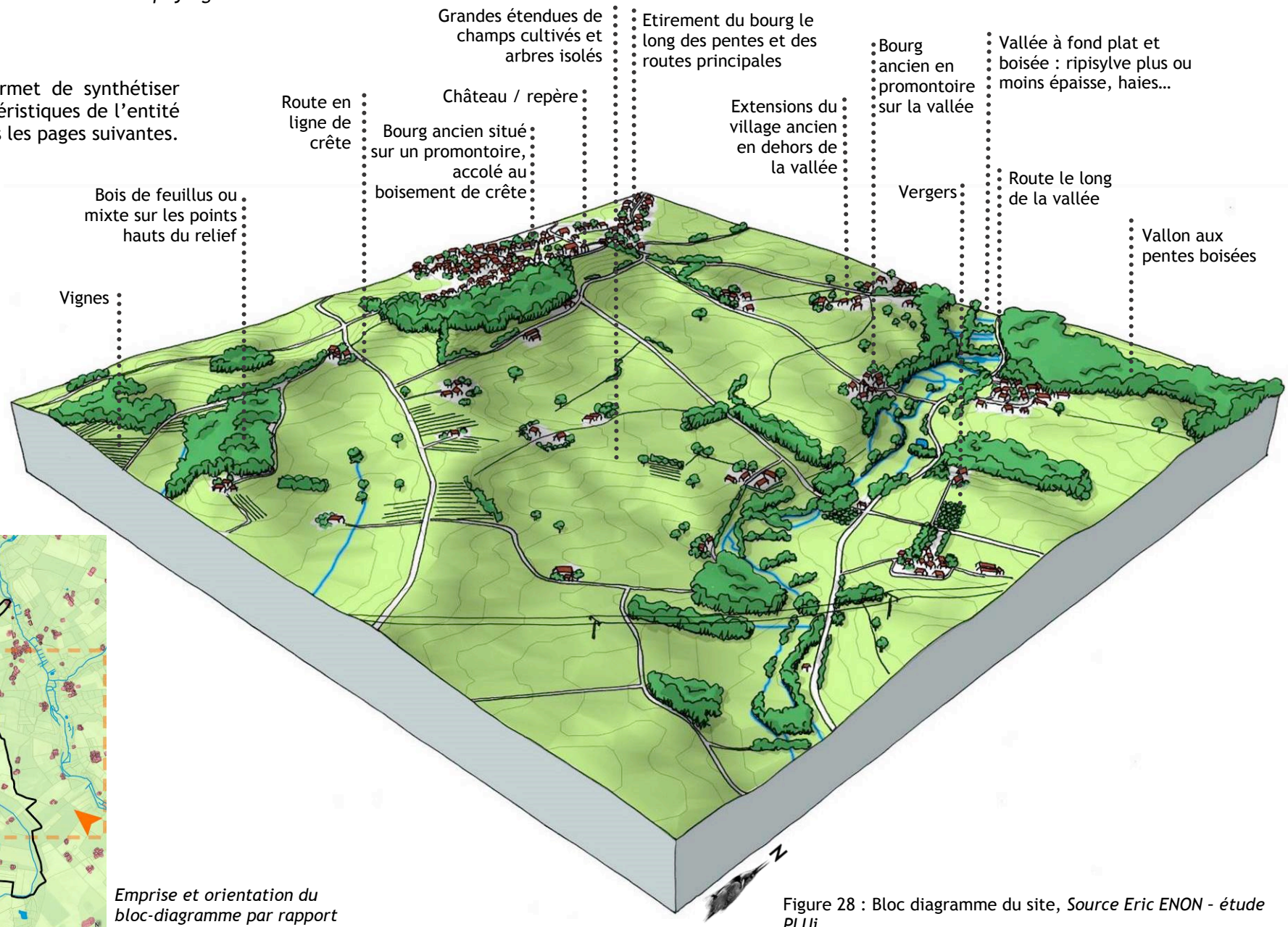

Figure 28 : Bloc diagramme du site, *Source Eric ENON - étude PLUi*

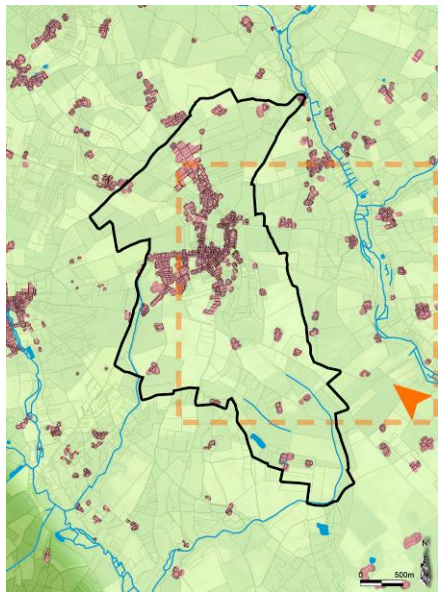

Emprise et orientation du bloc-diagramme par rapport à Villebois-Lavalette

D.1.2 *Caractéristiques paysagères de la plaine vallonnée et cultivée sur la commune de Villebois-Lavalette et ses abords proches*

Figure 29 : *Cartographie paysagère de Villebois-Lavalette et ses abords proches*

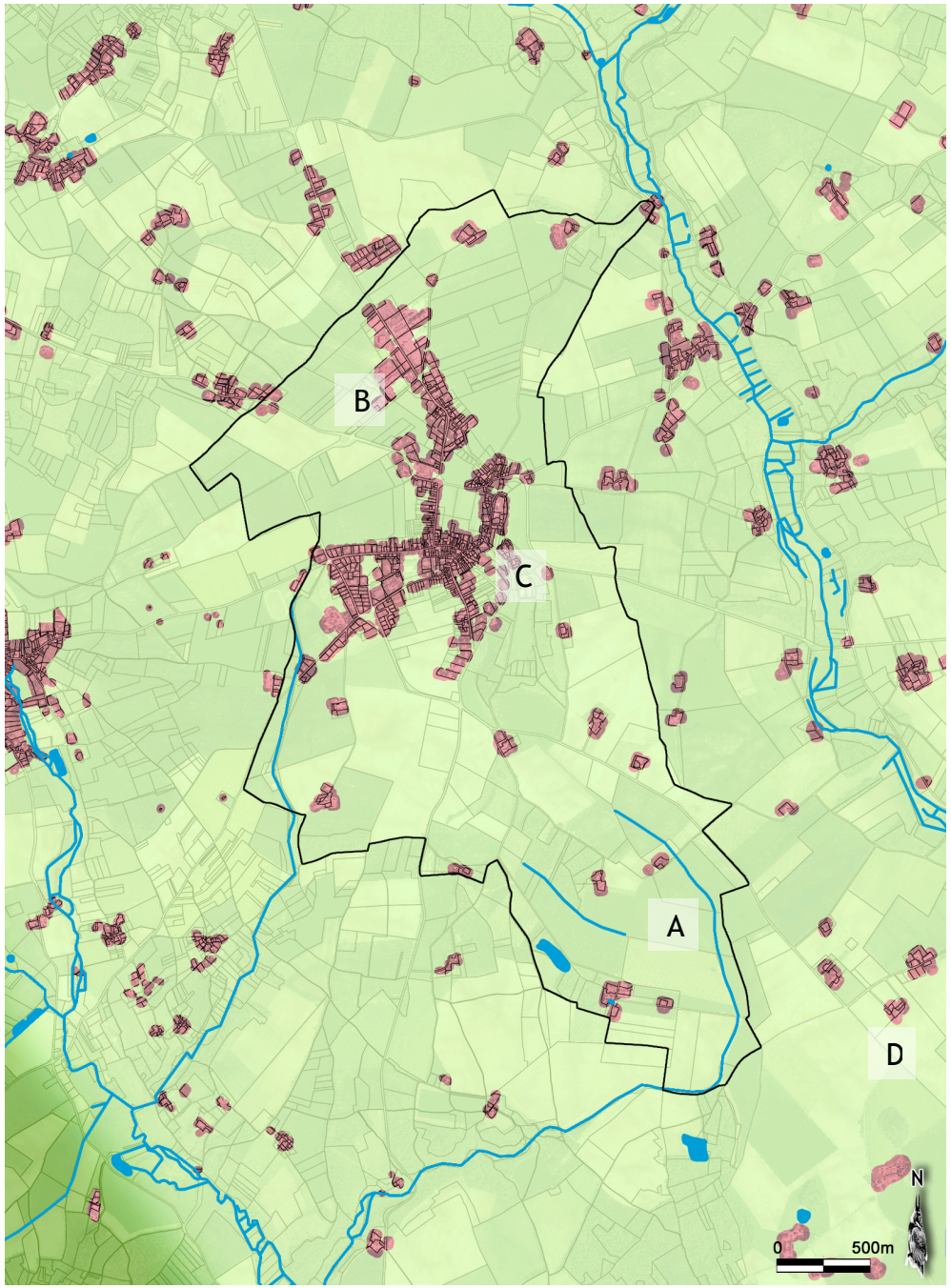

La plaine est principalement occupée de champs céréaliers et de quelques vignes, vergers et prairies. Elle offre ainsi peu d'éléments arborés, qui restent toutefois présents. Les arbres isolés sont nombreux et prennent une belle dimension dans ce paysage ouvert. Quelques haies accompagnent les voies, mais ces dernières ne pas représentent pas une caractéristique forte du paysage. Les alignements d'arbres qui forment les entrées de bourg se détachent des courbes vallonnées.

A/ A l'Est du château de Mailleberchie

B/ Alignement d'érables planes le long de la RD5

Le relief est doucement vallonné et ponctué de « buttes » sur lesquelles sont venus s'implanter des boisements. Ces éléments sont très visibles dans le paysage et forment même des éléments repères quand ils sont « isolés » au milieu des champs : Puy-Sanseau, Logerie, Chaumont.

C/ Colline du Puy-Sanseau vue depuis Cursac - Blanzaguet-Saint-Cybard

D / Bois de Chaumont sur Champagne-et-Fontaine vue depuis chez Chapelle

Les groupements bâtis sont venus s'implanter contre ces promontoires, à l'abri du boisement d'un côté et ouvert sur son territoire de l'autre. Villebois-Lavalette offre une particularité avec son château implanté au sommet de la butte, qui offre un observatoire très élargi, presque à 360°, sur la plaine.

E / Vue sur le sud-ouest du bourg depuis l'ouest de la Souche

F / L'est du promontoire vu depuis les Champs de la Pierre Ronde - Gardes-Le Pontaroux

L'ensemble de la plaine est occupé par des fermes isolées, des hameaux, dont le positionnement sur des points hauts est souvent constaté.

G / La Souche

F / Habitat isolé à l'Est de Fontignoux

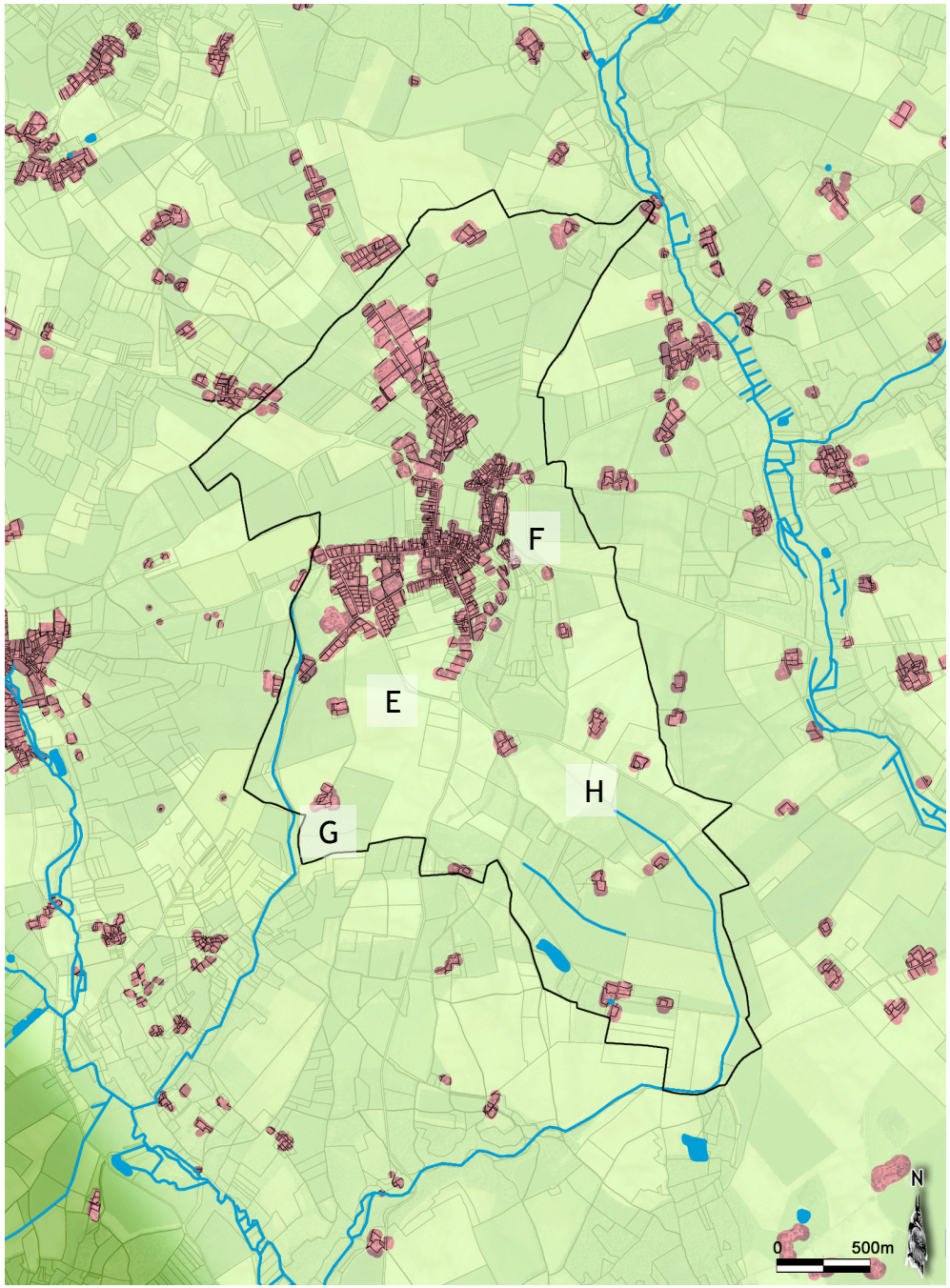

Les cours d'eau qui traversent la plaine marquent le paysage par leur présence. Ces vallées creusent peu le relief mais leurs fonds plats sont accompagnés d'un cortège végétal important qui se détache des horizons cultivés : des ripisylves, des petits bois, quelques peupleraies, des haies. Les prairies de fauche ou de pâture et quelques champs cultivés viennent compléter l'occupation des sols.
Villebois-Lavalette se raccroche à la vallée du Voultron par son extrémité nord-est, au niveau de la Voûte. La commune est également tournée vers le Ronsenac, avec deux thalwegs alimentant le cours d'eau, l'un provenant de Gamby, l'autre du Maine Verrier.

I / Vallée du Voultron - Le Mas / Blanzaguet-Saint-Cybard

J / Thalweg vers les Quatre Croix - En amont du ruisseau de la Font Longue

Ces vallées ont formé des axes le long desquels se sont implantés nombreux hameaux et bourgs. Installés sur les rebords du lit majeur, ils dominent dans une certaine mesure leur vallée, bien que souvent camouflé dans un écrin végétal qui remonte de la vallée. Quelques moulins s'égrènent au contact des cours d'eau.

K / Le Moulin de Redeuil / Gardes-le Pontaroux

L / Vallée du Voultron - Saint-Cybard / Blanzaguet-Saint-Cybard

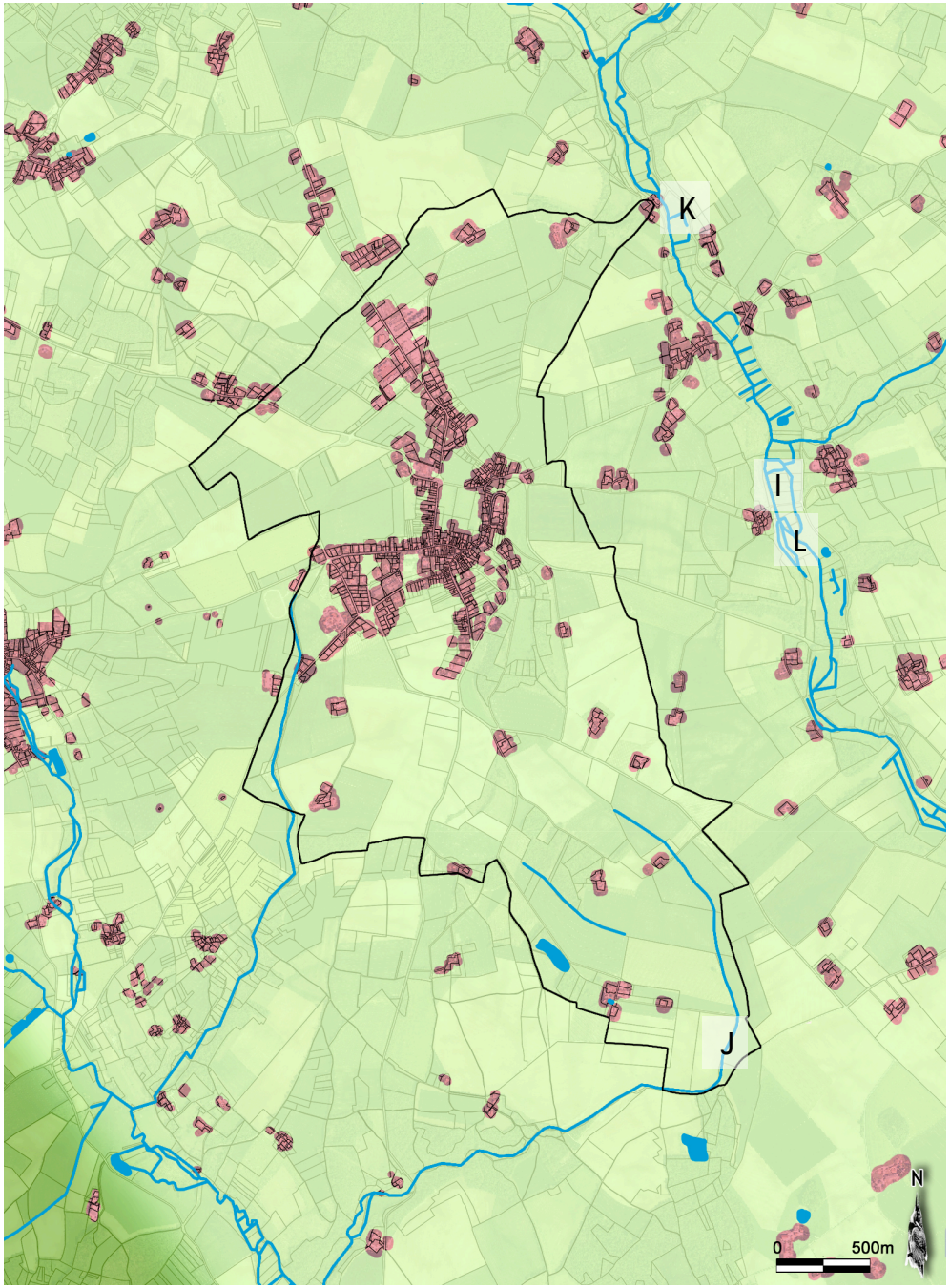

D.1.3 *Caractéristiques environnementales de la plaine vallonnée et cultivée sur la commune de Villebois-Lavalette et ses abords proches*

- **Grandes cultures**

La grande majorité de la commune est représentée par ce type de paysage. Au sein de ces espaces ouverts, les éléments végétaux sont rares. Les abords des fermes et bâtiments agricoles sont souvent perceptibles de par la végétation qui les entoure (noyers, fruitiers, peupliers, haies ornementales).Les pratiques culturales actuelles sont peu favorables au développement d'une faune et flore diversifiées. Toutefois, ce type de paysage permet à des espèces recherchant des espaces ouverts de trouver dans les cultures des milieux de substitution. On retrouve ainsi des espèces comme le busard cendré ou le busard des roseaux qui établissent leurs nids dans les cultures. La Gorge bleue à miroir est également de plus en plus régulièrement observée dans les champs de Colza.

- **Vignes et vergers**

Les vignes et les vergers ne présentent pas d'intérêt écologique particulier puisqu'ils ne constituent pas de zones d'abris, qu'aucune végétation n'y est établie et que c'est milieux ne sont pas des terrains de chasses pour l'avifaune. En revanche, seuls quelques reptiles comme les serpents ou les lézards peuvent s'y trouver étant donnée l'exposition au soleil.

L'intérêt écologique des vergers repose sur la diversité faunistique qu'ils offrent. Dans un premier temps, ils constituent des sites où les insectes tels que les abeilles pourront polliniser. Ils offrent également de nombreux habitats (troncs, bois mort, feuillage, …) où des rongeurs et des insectes viendront nicher.
La présence de ces espèces constitue une source importante de nourriture pour les mammifères insectivores (musaraigne et chauves-souris) et les oiseaux

D'autres espèces vivent au niveau du sol, dans les anfractuosités des écorces, dans le bois mort ou sur le feuillage des arbres. Les insectes constituent une importante source de nourriture pour différentes espèces de mammifères insectivores (musaraignes et chauves-souris notamment) et d'oiseaux (grimpereau des jardins, pinson des arbres, divers pics…).

Toutefois l'intérêt écologique des vergers dépend de la superficie et des pratiques d'entretien.

- **Chaumes et pelouses calcaires**

Les chaumes sont des espaces dominés par les graminées se développant sur des sols calcaires, plutôt secs.
L'habitat ne présente pas forcément un intérêt botanique. En revanche, leur valeur pour la faune est plus marquée : il s'agit d'un habitat interstitiel pouvant servir de lieu de vie, de couloir de passage ou de site d'alimentation pour des espèces animales appartenant à des groupes variés - micro mammifères, oiseaux granivores, orthoptères, lépidoptères.
Ils contribuent aux liaisons écologiques dites en « pas japonais » entre les pelouses calcaires thermophiles, qui elles ont une réelle valeur patrimoniale tant pour la flore que pour la faune.
Les pelouses calcaires thermophiles sont bien représentées au sein du territoire intercommunal. Si certaines sont déjà inventoriées en tant que ZNIEFF pour leur diversité exceptionnelle en orchidées et espèces pour leur potentiel entomologique, de nombreuses autres pelouses d'ampleurs moindres ont également été repérées.

D.1.4 *Caractéristiques du bourg*

D.1.4.1 La place du végétal dans le bourg

Figure 30 : *Carte de la Végétation repérée*

Arbres isolés

Alignements d'arbres

Haies

Verger ou parc publics

Palette végétale

La palette végétale des espaces publics et privés est composée à la fois de végétaux indigènes (=locaux), de végétaux exogènes (=non locaux) et de végétaux horticoles (liste non exhaustive).

ARBRES REPERES

Arbre à soie - Albizia julibrissin
Arbre des pagodes pleureur – Sophora japonica 'Pendula'
Bouleau – Betula sp.
Charme – Carpinus betulus
Chêne pédonculé – Quercus robur
Chêne sessile – Quercus petraea
Chêne vert – Quercus ilex
Cèdre – cedrus sp.
Cerisier – Prunus sp.
Cormier – Sorbus domestica
Cyprès - Cupressus sp.
Erable champêtre – Acer campestre
Erable negundo – Acer negundo
Erable sycomore pourpre – Acer pseudoplatanus 'Purpurea'
Erable plane - Acer platanoides
Figuier – Ficus carica
Frêne commun – Fraxinus excelsior
If commun – Taxus baccata
Magnolia – Magnolia sp.
Marronnier - Aesculus hippocastanum
Mirabellier - Prunus domestica subsp. syriaca
Mûrier platane - Morus Kagayamae
Néflier du Japon - Eriobotrya japonica
Noisetier – Corylus avellana
Noyer – Juglans regia
Orme champêtre – Ulmus minor
Paulownia - Paulownia tomentosa
Peuplier de Simon – Populus simonii
Pin - Pinus sp.
Pin parasol – Pinus pinea
Plaqueminier du Japon – Diospyros kaki
Platane commun - Platanus x acerifolia
Pommier sauvage – Malus sylvestris
Robinier faux acacia – Robinia pseudoacacia
Saule pleureur - Salix babylonica
Sequoia toujours vert - Sequoia sempervirens
Sureau noir – Sambucus nigra
Tilleul- Tilia sp.
Tulipier de Virginie - Liriodendron tulipifera

ALIGNEMENTS D'ARBRES OU D'ARBUSTES REPERES

Erable plane - Acer platanoides
Bouleau – Betula sp.
Cèdre – cedrus sp.
Charme – Carpinus betulus
Cytise commun - Laburnum vulgare
Erable sycomore pourpre – Acer pseudoplatanus 'Purpurea'
Frêne commun – Fraxinus excelsior
Laurier palme - Prunus laurocerasus
Laurier sauce – Laurus nobilis
Marronnier - Aesculus hippocastanum
Noisetier – Corylus avellana
Orme champêtre – Ulmus minor
Pin - Pinus sp.
Tilleul- Tilia sp.

VEGETATION LIEUX PUBLICS

ARBRES ET ARBUSTES
Arbre aux papillons - Buddleia davidii
Berbéris – Berberis sp.
Buis commun - Buxus sempervirens
Forsythia - Forsythia Sp
Fougères
Fusain du Japon - Euonymus japonicus
Laurier palme - Prunus laurocerasus
Seringat - Philadelphus coronarius
Sureau hièble – Sambucus ebulus
Viorne tin – Viburnum tinus
Viorne obier – Viburnum opulus

FLEURISSEMENT
Arctotis – Arctotis sp.
Bégonia – Begonia sp.
Bergenia – Bergenia sp.
Campanule – Campunal sp.
Chèvrefeuille – Lonicera periclymenum
Echinacée – Echinacea sp.
Gaura de Lindheimer – Gaura lindheimeri
Lierre terrestre - Glechoma hederacea
Morelle faux-jasmin - Solanum jasminoides
Œillet d'Inde - Tagetes patula
Pélargonium – Pelargonium sp.
Pétunia – Petunia sp.
Plumbago – Plumbago sp.
Rose trémière – Alcea rosea
Sauge – Salvia sp.
Suzanne-aux-yeux-noirs - Thunbergia alata
Vergerette de Karvinski - Erigeron kaviskianus
Verveine – Verbena sp.
Volubilis - Ipomoea purpurea

VEGETATION JARDINS PRIVES

Abélia à grandes fleurs - Abelia x grandiflora
Acanthe - Acanthus sp.
Althéa - Hibiscus syriacus
Arbre à perruque – Cotinus coggygria
Belle de nuit – Mirabilis jalapa
Bignone de Virginie - Campsis radicans
Buisson ardent - Pyracantha sp.
Chalef de Ebbing – Elaeagnus x ebbingei
Chèvrefeuille – Lonicera periclymenum
Chèvrefeuille arbustif – Lonicera nitida
Cotonéaster - Cotoneaster
Cyprès - Cupressus sp.
Erable negundo – Acer negundo
Figuier – Ficus carica
Fuchsia – Fuchsia sp.
Fusain du Japon – Euonymus japonicus
Glycine – Wisteria sp.
Iris – Iris sp.
Laurier rose - Nerium oleander
Laurier sauce – Laurus nobilis
Lavande – Lavandula sp.
Lilas - Syringa vulgaris
Lilas des Indes – Lagerstroemia indica
Mûrier platane - Morus Kagayamae
Néflier du Japon - Eriobotrya japonica
Olivier - Olea europaea
Oranger du Mexique – Choisya ternata
Palmier – chamaerops sp.
Photinia – Photinia x fraseri
Poirier – Pyrus sp.
Pyracantha – Pyracantha sp.
Rosier – Rosa sp.
Sassafras - Sassafrasofficinalis
Sauge – Salvia sp.
Saule pleureur - Salix babylonica
Sureau noir – Sambucus nigra
Verge d'or – Solidago virgaurea
Tilleul- Tilia sp.
Tulipier de Virginie - Liriodendron tulipifera
Vigne vierge - Parthenocissus

D.1.4.2 Motifs végétaux

Arbres

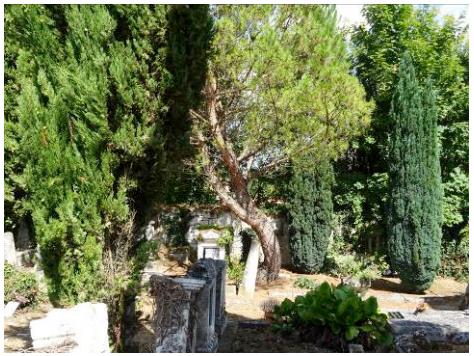

Alignements d'arbres

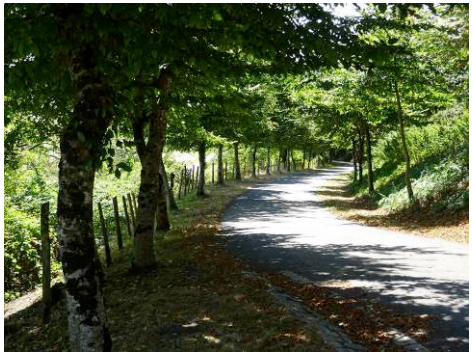

Perception des jardins privés

Espaces publics

D.1.4.3 Les ambiances du bourg

Le centre-bourg

Les quartiers périphériques

La zone d'activités

D.1.5 Franges urbaines et entrées de ville

Figure 31 : *Carte des franges urbaines dégradées et des entrées de ville*

Points d'entrée dans le bourg

Franges urbaines dégradées

D.1.5.1 Franges urbaines

Les franges urbaines symbolisent la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. C'est l'image du bourg qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes urbaines.
Une frange peut être relativement pérenne, voire définitive, du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, protection paysagère & architecturale…). Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution. Mais elle peut également être « préméditée », pensée en amont, en lien avec le PLU.

Les franges urbaines sont dites de qualité quand :
- Les matériaux sont pensés pour s'intégrer : bois local non traité qui va griser, murs en pierre de pays, couleur des enduits adaptée au contexte, grillages discrets et accompagnés de végétation,
- Un espace de transition est créé entre le milieu bâti et le milieu naturel : chemin, plantations, jardins potagers et vergers,
- Les essences et formes végétales locales sont utilisées, en harmonie avec le paysage : rapport équilibré entre le végétal et le bâti.

A l'inverse, les franges urbaines sont dites « dégradées » selon différents aspects esthétiques, écologiques, fonctionnels :
- Les matériaux utilisés sont non qualitatifs et dégradent l'aspect de la frange : parpaings non enduits, bâches plastiques installées sur les grillages, clôtures en pvc…,
- Chaque fond de parcelle est géré individuellement, offrant une vision morcelée et hétérogène de la frange,
- La transition est inexistante entre les constructions et le milieu naturel ou le milieu agricole,
- La transition est inexistante d'un côté ou de l'autre de la rue que les constructions viennent border,
- Les essences végétales plantées en limite ne sont pas en adéquation avec le paysage environnant (végétation exogène voir horticole).

D.1.5.2 Entrées de ville

Les « entrées de ville » correspondent ici aux entrées d'agglomération du bourg, c'est-à-dire les accès aux enveloppes urbaines depuis des voies circulables par les véhicules motorisés.
Du fait de la configuration du bourg, ces entrées, au nombre de 12, sont relativement nombreuses
L'entrée est l'image du bourg donnée à voir au conducteur, piéton ou cycliste. Elle doit permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine (peu importe sa taille).
C'est une porte imaginaire plus ou moins secrète : l'entrée peut se découvrir au dernier moment, ou être visible de loin.
La notion d'entrée de bourg est intimement liée à celle de frange urbaine. Ainsi, sur les mêmes critères, les entrées peuvent présenter des aspects qualitatifs ou dégradés

D.2 Les typologies urbaines

D.2.1 Réseau viaire

Les rues, les venelles, les murs de soutènement, les escaliers, les places… sont autant d'éléments urbains qui façonnent l'identité du bourg de Villebois Lavalette. Un repérage permettra de mieux les identifier et de mieux les protéger dans le cadre de l'AVAP.

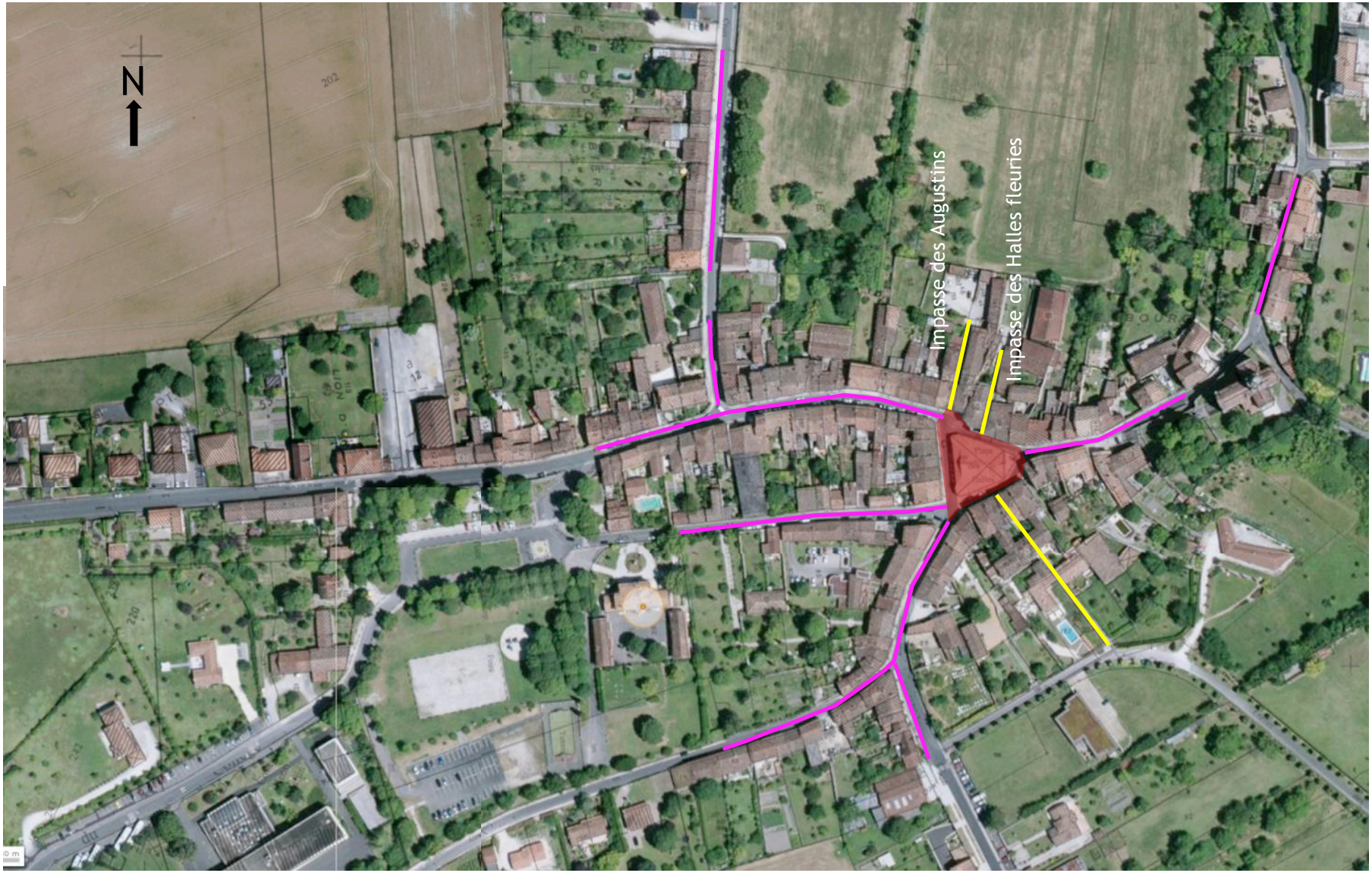

Figure 32 : Schéma des caractéristiques des réseaux viaires

Impasse des Halles Fleuries : le gabarit très réduit de cette impasse peut la classer dans la famille des venelles, elle dessert également le cœur d'ilot après une entrée sous un porche et va vers les jardins, s'arrêtant sur une barrière de propriété privée. Comme son nom l'indique la présence végétale est harmonieusement présente le long de la ruelle en accompagnement du bâti.

Impasse des Augustins : Cette ruelle, d'écriture plutôt routière dans sa partie sous porche, s'ouvre sur un paysage inattendu de bâtiments de gros gabarit et de jardins agrémentés de petites annexes très travaillées. De cet espace, certaines vues vers le château ou l'église sont inattendues.

Rues, ruelles, escalier : parfois très étroites ces rues desservent un parcellaire essentiellement en lanière, dégageant en cœur d'ilot un espace de jardin.
Les gabarits vont de la petite ruelle étroite de type voie partagée, parfois difficilement circulable, à la voie structurante qui présente une largeur plus importante et un espace spécifique pour le piéton et le stationnement.

Venelle des Ursulines : cette venelle a la particularité de desservir le cœur d'ilot en traversant plusieurs ambiances urbaines : à partir de la place, l'entrée de la venelle s'effectue par l'intermédiaire d'un premier porche, le cheminement traverse une courette arborée pour repasser sous un porche et sortir sur un espace plus ouvert de jardins avec vue sur la campagne environnante.

D.2.2 Formes urbaines

le centre historique

Le bâti s'est implanté à l'alignement de la rue et en mitoyenneté, dégageant un « espace rue » convivial, dialoguant avec les façades des maisons. Rue à échelle humaine, les bâtiments sont le plus souvent en R+1+ C, les parcelles sont organisées en lanières et dégagent un petit jardinet en cœur d'ilot.

la rue en contrebas du château

Le bâti en R+1 essentiellement crée un front dense à l'alignement sur un côté unique de la rue, faisant face au château il est implanté en mitoyenneté, sans percées visuelles sur l'arrière.
Les parcelles sont organisées en lanières très longues s'étendant jusqu'à l'espace agricole.

l'ancien village

Situé en contrebas du château, le village de l'Houmeau est issu d'anciennes fermes, il s'est développé notamment en marquant la croisée des routes. La forme urbaine est plutôt villageoise, présentant un bâti implanté en front urbain mais plus aléatoire et moins ordonnancé. Les arrières des parcelles sont investis par des bâtiments de service ou des communs.

le clos

Urbanisation sous forme d'opération d'ensemble desservie par une voie en impasse. Les bâtiments (petits pavillons) sont implantés en retrait, sans mitoyenneté, autour d'un espace public plutôt dédié à la voiture. Ce type d'opération a le mérite de créer une convivialité en « grappe » urbaine, mais a tendance à tourner le dos au reste du bourg.

les opérations d'ensemble plus ou moins denses

Diverses opérations bordent les voies périphériques du bourg à l'ouest, elles accueillent des opérations groupées ainsi que des parcelles individuelles. La rue favorise clairement les circulations motorisées.

le diffus en sortie de bourg

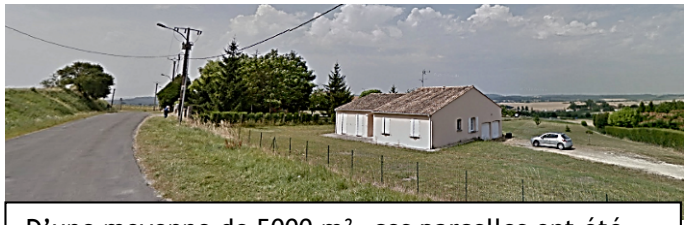

D'une moyenne de 5000 m², ces parcelles ont été viabilisées à partir de la voie existante. La forme urbaine est en contraste fort avec celle plus dense du centre bourg. Les habitations étant très reculées par rapport à la rue et les clôtures disparates, l'ensemble manque d'homogénéité. L'ambiance de rue disparaît au profit de celle de « diffus » voire de « mitage ». L'appartenance au bourg n'est pas ressentie.

les entreprises

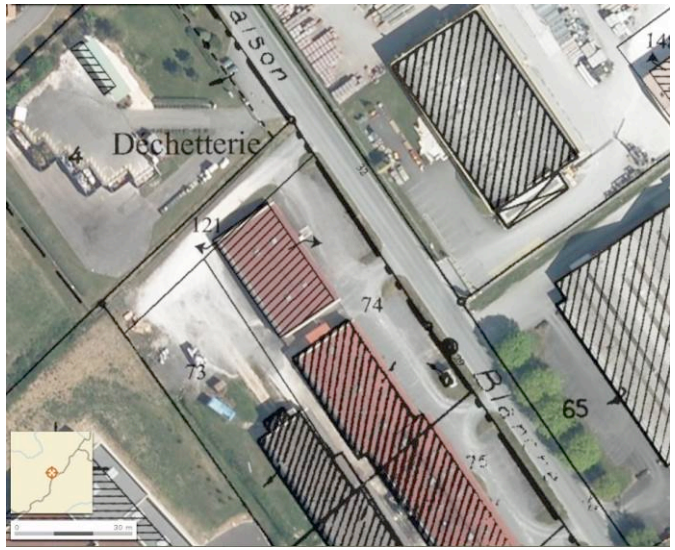

Le changement d'échelle est flagrant : grandes parcelles pour bâtiments de gros gabarits, voies larges pour circulation de véhicules lourds. Espace très minéral, surdimensionné.
Une hétérogénéité dans ce paysage urbain est à noter, liée aux types d'activités très disparates (silos, commerces..).

les équipements

Les échelles sont similaires à celles de la forme urbaine liée aux activités mais le traitement des espaces extérieurs et de l'architecture est plus soigné. Le stationnement occupe une part importante des abords de ces bâtiments (bus scolaires, usagers...)

les « bizarreries » urbaines

Cette forme urbaine remet en question la forme traditionnelle de la rue qui était façonnée à partir du bâti qui la borde, d'ailleurs dans cet exemple la rue bordant les habitations ne dessert pas ces dernières. L'ambiance n'est donc plus urbaine et le sentiment d'appartenance au bourg est atténué.

D.2.3 Gestion des dénivelés

Le bourg de Villebois Lavalette étant implanté au pied du château implanté sur un promontoire, il présente une multitude de murs, murets, petits escaliers destinés à clore les propriétés mais surtout à gérer les déclivités entre les parcelles privées et les voies de circulation.
Ces éléments réalisés en pierre de pays participent activement à a scénographie de la rue et méritent d'être protégés. De même, dans la perspective de projets nouveaux, un traitement similaire pourrait être exigé.

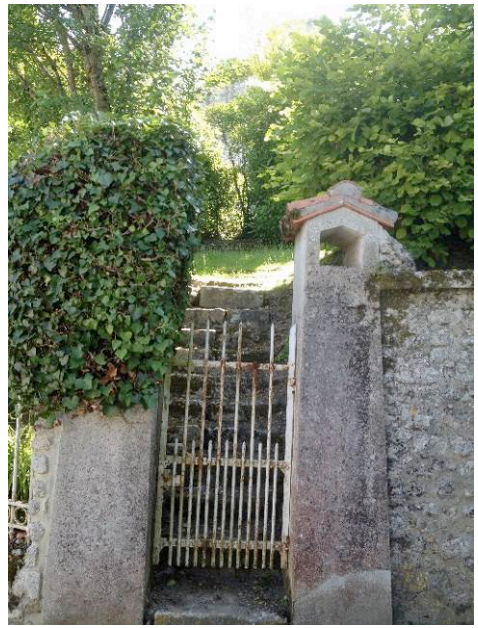
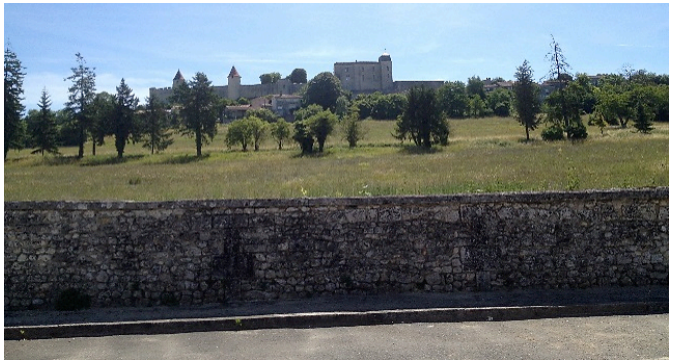

D.3 Les typologies architecturales et patrimoniales

La méthode de travail
Construire une typologie revient à effectuer un travail d'appariement : dans une constellation d'objets, d'individus ou autre, il s'agit d'observer si des affinités de caractères, d'aspect… permettent de constituer des familles, de se rapprocher par des faisceaux de traits convergents. Dans la présente enquête, il s'agit d'observer des espaces, en tachant de les catégoriser à partir de leur propre spécificité, en situation.
Classification : les types issus de l'enquête
Le travail de caractérisation consiste à faire émerger des caractères fédérateurs. Si le caractère spatial peut se décliner par exemple, entre forme, qualité, dimension… il s'agira de mettre en relation ces aspects, dont les différentes combinaisons constitueront autant de types.

Liés à l'évolution du bourg à travers son histoire, les bâtiments de Villebois-Lavalette présentent, jusqu'au début du XXe siècle, des caractéristiques constructives homogènes, utilisant des matériaux locaux (pierres calcaires, enduits à la chaux, couvertures en tuiles canal).
Les typologies architecturales et patrimoniales issues du recensement local de la forme des bâtiments sont déterminées par des critères croisés communs : la taille des volumes (souvent liée au type d'occupation de l'immeuble), la date des constructions (qui définit le caractère architectural et la valeur patrimoniale), l'emploi de matériaux et l'aspect extérieur des constructions (qui déterminent des unités stylistiques et homogènes).

Pour Villebois-Lavalette, cinq typologies essentielles se sont dégagées du recensement général :

- les « Maisons Bourgeoises » : maisons de Maîtres, maisons de Notables,
- les « Maisons de Bourg» : logis, maisons ancestrales du bourg
- les « Maisons de Vignerons » : ensembles bâtis destinés à une activité viti/vinicole et au logement des vignerons
- les « Maisons Modestes » : maisons d'artisans, maisons d'ouvriers
- les « Ensembles Agricoles » : ensembles bâtis caractérisés par de grands volumes destinés au stockage des récoltes, du bétail, des outils, des exploitants

La reconnaissance par grandes typologies n'utilisant pas la notion de « période de construction » permet d'éviter l'écueil d'une classification chronologique du bâti de Villebois-Lavalette dont les façades sur les rues, seul repère de datation, ont très certainement été fortement remaniées après les tremblements de terre de la fin du XVIIIe siècle mais dont les intérieurs d'immeuble peuvent inclure des dispositions bien antérieures.

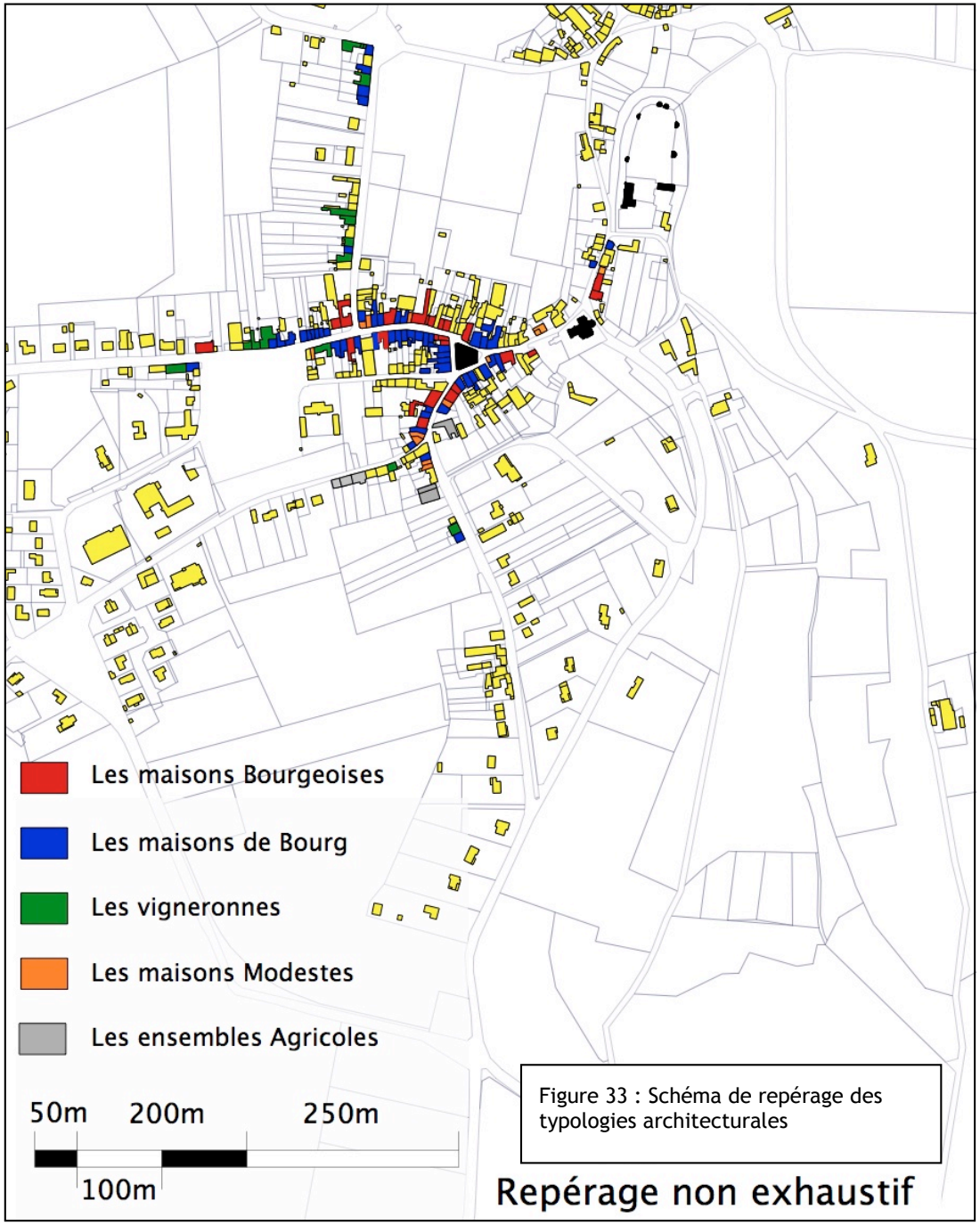

Figure 33 : Schéma de repérage des typologies architecturales

D.3.1 Les Maisons Bourgeoises

Volumétrie
Une bonne partie des constructions de Villebois-Lavalette est constituée d'éléments bâtis assez grands et d'origine, probable, du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Il s'agit d'édifice sur plan rectangulaire, à toiture en bâtière, quelques fois à quatre pans ou avec croupes, constitué d'un rez-de-chaussée et de un ou deux étages (avec ou sans grenier sous toiture). Les toitures sont à pente assez faibles avec égout débordant constitué par des corniches en pierres. Ces bâtiments sont en général couverts de tuiles canal, ils possèdent quelque fois des lucarnes et/ou des tabatières, et, ils sont pourvus d'une (ou de plusieurs) cheminée.

Implantation
Ces édifices sont, le plus souvent, implantés à l'alignement sur la rue, ou, cas exceptionnels, implantés avec un léger retrait de l'alignement sur rue.

Percement
Les façades sur rue de ces bâtiments sont percées de baies qui forment des compositions de plusieurs travées : une porte à caractère domestique accompagnée de fenêtres éclairant le rez-de-chaussée, des fenêtres au 1er et au 2e étage, et, des petits percements d'éclairage / ventilation des greniers (de types oculus quelquefois).

Les baies courantes (portes et fenêtres) sont plus hautes que larges, et munies de volets pleins en bois. Les petites fenêtres ventilant les greniers sont en général de forme presque carrée ou arrondie.

Modénature
Les murs sont constitués de moellons de pierre, hourdées au mortier de chaux. Les angles des murs sont, le plus souvent, munis de chaînage de pierre harpée. Tous les pieds droits des baies sont en pierres équarries et harpées. Les linteaux sont réalisés sous forme de pierres taillées et les appuis sont constitués de bloc de pierres monolithiques. Les murs sont généralement enduits en laissant apparaître les pierres massives.

D.3.2 Les Maisons de Bourg

Volumétrie
Une partie importante des constructions de Villebois-Lavalette s'apparente à des éléments bâtis d'importance moyenne et d'origine, probable, du XVIIe jusqu'au début du XXe siècle, même si certaines possèdent des ouvrages renaissance inclus dans leurs maçonneries. Il s'agit d'édifice simple sur plan rectangulaire, à toiture en bâtière, constitué d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage avec grenier sous toiture (il y a rarement un 2e étage). Les toitures sont à faible pente avec égout débordant constitué soit par de simples chevrons, soit par des corniches en pierres, soit par des génoises pour les plus récentes. Les bâtiments sont en général couverts de tuiles canal, et sont pourvus d'une (ou de deux) cheminée.

Implantation
Ces édifices forment des ensembles contigus, implantés à l'alignement sur rue.

Percement
Les façades sur rue de ces bâtiments sont percées de baies qui forment, généralement, une composition en travées : une porte à caractère domestique accompagnée d'une ou deux fenêtres éclairant le rez-de-chaussée, des fenêtres au 1er étage, et, des petits percements d'éclairage / ventilation des greniers. On constate l'absence de lucarne.
Les baies courantes (portes et fenêtres) sont plus hautes que larges, et munies de volets en bois. Les petites fenêtres ventilant les greniers sont en général de formes diverses.

Modénature
Les murs sont constitués de moellons de pierre, hourdées au mortier de chaux. Les angles des murs sont munis de chaînage de pierre harpée. Tous les pieds droits des baies sont en pierres équarries et harpées. Les linteaux et les appuis sont constitués de bloc de pierres monolithiques. Les murs sont généralement enduits.

D.3.3 Les Maisons Vigneronnes

Volumétrie
Il s'agit d'édifices de taille variable, le plus souvent daté du XIXe siècle, qui possèdent une composition de façade particulière comportant un grand portail donnant accès à des espaces de production et de stockage du vin, associés à une maison d'habitation. La volumétrie est simple, sur plan rectangulaire, avec toiture en bâtière, constitué d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, quelque fois accompagné d'un grenier. La destination de ces immeubles est surtout liée à la présence de chais au rez-de-chaussée et le grand portail cocher permettait aux charrettes d'accéder aux locaux. Les toitures sont à faible pente avec égout débordant. Les bâtiments sont couverts de tuiles canal, avec ou sans cheminée.

Implantation
Ces édifices sont majoritairement, implantés à l'alignement, avec faitage parallèle à l'alignement sur la rue.

Percement
Les façades sur rue de ces bâtiments sont percées : une porte à caractère domestique, un grand portail avec linteau en anse de panier, accompagnée de plusieurs travées de fenêtres.
Les baies courantes (fenêtres) possèdent les formes traditionnellement allongées dans le sens vertical.

Modénature
Les murs sont constitués de pierres appareillées, hourdées au mortier de chaux. Les angles des murs sont munis de chaînage de pierre harpée. Tous les pieds droits des baies sont en pierres équarries et harpées. Les linteaux et les appuis sont constitués de bloc de pierres monolithiques, sauf pour les linteaux des grands portails qui sont en pierres taillées et assemblées en arc. Les murs sont généralement enduits.

D.3.4 Les Maisons Modestes

Volumétrie
Il s'agit d'édifice simple sur plan rectangulaire, ériger à des dates variables (du XVIIe au XIXe siècle), à toiture en bâtière, constitué d'un simple rez-de-chaussée et d'un 1er étage, avec grenier sous toiture. Les toitures sont à faible pente avec égout débordant. Les bâtiments sont couverts de tuiles canal, avec cheminée. Certains de ces édifices pourraient contenir des dispositions intérieures médiévales ou renaissances.

Implantation
Ces édifices sont majoritairement, implantés à l'alignement sur venelles ou sur rue. Ils occupent pratiquement la totalité de la parcelle d'implantation, mais s'ouvrent quelquefois, à l'arrière, sur un petit jardin.

Percement
Les façades sur rue de ces bâtiments sont peu percées : une porte à caractère domestique, accompagnée d'une ou deux fenêtre éclairant le rez-de-chaussée, 1 ou 2 fenêtres au 1er étage, et d'un ou deux petits percements d'éclairage / ventilation des greniers.
Les baies courantes (portes et fenêtres) sont plus hautes que larges, et munies de volets en bois.

Modénature
Les murs sont constitués, le plus souvent, de moellons de pierre courante (pierre des champs), hourdées au mortier de chaux. Pour quelques-unes, les plus récentes, les murs sont en pierres appareillées, sans enduit. Les angles des murs, les pieds droits des baies sont en pierres équarries et harpées. Les linteaux et les appuis sont constitués de bloc de pierres monolithiques. Pour les murs qui ne sont pas enduits, le plus souvent, les pierres sont simplement rejointoyées en retrait du parement extérieur.

D.3.5 Les Ensembles Agricoles

Volumétrie
Il s'agit d'une collection d'édifices simples de plans rectangulaires, avec toitures en bâtière, constitués d'un simple rez-de-chaussée (avec quelquefois un étage partiel) qui s'implante autour d'une cour plus ou moins fermée. Les toitures sont à faible pente avec égout débordant. Les bâtiments sont couverts de tuiles canal, sans cheminée. Il n'y a ni grenier ni combles. À ces bâtiments d'usage agricole, une maison d'habitation, s'apparentant à la typologie des « Maisons Bourgeoises », est souvent associée.

Implantation
Pour les ensembles agricoles situés dans le bourg, les alignements sur rue sont en général respectés (ou tout au moins une clôture à l'alignement ferme la cours). Pour ceux situés dans la campagne, les bâtiments d'habitation sont orientés (façade principale) au Sud ou au Sud-Ouest.

Percement
Les formes des percements sont variables en fonction de l'usage des locaux, avec le plus souvent un grande porte donnant accès à la grange principale (ou au chai).

Modénature
Les murs sont constitués de moellons hourdés à la chaux et le plus souvent enduits à la chaux aérienne.

D.4 Le patrimoine en détail

D.4.1 Le petit patrimoine du bâti

Les couvrements, les égouts de toit et les pieds de façade

Constituées traditionnellement de tuile canal ou tiges de botte, les couvertures de Villebois-Lavalette présentent une homogénéité d'aspect le plus souvent avec une faible pente. Les rives d'égout des tuiles de couvrant possèdent quelquefois des éléments en terre cuite qui viennent bouchonner les vides. On remarque aussi, sur les typologies les plus « riche » quelques épis de faîtage. Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales sont en zinc. Les gouttières sont le plus souvent pendantes ou bien posées sur entablements (corniches en pierres moulurées, rangs de briques). Quelques immeubles modestes ou ceux des ensembles agricoles ne possèdent ni gouttière, ni descente, leurs rives d'égout largement débordantes sur chevrons apparents laisse s'égoutter la pluie.
Les cheminées, en général massives, se situent toujours à la hauteur du faîtage et le plus souvent sur les pignons.

En pieds des murs, il est très fréquent de trouver des soupiraux constitués de grilles en acier. Ces soupiraux verticaux se prolongent d'une grille horizontale formant un demi-cercle sur le trottoir qui protège le conduit de ventilation des caves. Ces dispositions uniques constituent une particularité du patrimoine de Villebois-Lavalette.

En raison de la déclivité assez prononcée des rues, plusieurs formes d'emmarchements extérieurs coexistent. Réalisés en pierres massives (monolithes ou assemblées), leur conservation et leur entretien sont nécessaires.

Les portes d'entrée et les portails

Les ouvrages de franchissements sont généralement très soignés pour les immeubles de Villebois-Lavalette, et leur facture est souvent très simple. De style, de forme, de constitution très variés un seul point commun : le matériau « bois » est le seul matériau utilisé.

Généralement les portes d'entrée s'annoncent, sur la façade, par un traitement des pieds droits et un linteau moulurés en pierres appareillées.
Les panneaux de bois sont, le plus souvent, peu ajourés et pour les plus anciennes des portes, seule l'imposte est vitrée.
Il n'est pas rare de trouver des heurtoirs et les dispositifs de serrureries sont simples.
Les moulures et les baguettes sont rectilignes et elles ne présentent pas de courbes en forme de chapeau de gendarme.

De même, les grands portails fermant les accès aux chais ou aux granges sont constitués de deux vantaux en planches jointives en bois, posées verticalement. Le plus souvent une porte piétonne est incluse dans un des vantaux, plus rarement au milieu de deux vantaux.

Les contrevents et les volets

Ces ouvrages sont souvent très simples, réalisés exclusivement en bois. Ils ne possèdent pas d'écharpe et leurs pentures présentent souvent des têtes en forme de brins recourbés symbolisant un cœur.
Les lames sont posées en vertical et elles sont fixées sur les pentures.
Les encadrements en pierres sont munis de feuillures pour que le contrevent se referme au nu extérieur de la maçonnerie.

Les détails en pierres, les fenestrons, les beuquettes

Nombre de détails en pierres sculptées viennent agrémenter les façades. Du simple bandeau horizontal jusqu'aux corniches très moulurées, les ouvrages en pierres taillées sont très nombreux à Villebois-Lavalette. De même, les dispositifs utilitaires (pierres d'évier, beuquettes, occulus d'éclairage, pierres de pose de pigeons ou de colombes, etc…) et les écussons ou les blasons ponctuent les ouvrages en apportant une touche ancestrale pour des pratiques disparues.

Tous ces détails qui racontent l'histoire du lieu doivent être repérés et protégés dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine.

Les clôtures, les franchissements

Éléments de transition entre l'espace public et l'espace privé, les éléments de clôtures : portes, portillons, portails présentent une variété qu'il est important de préserver et de mettre en valeur. Objets souvent uniques réalisés par un artisan local, ces éléments sont la représentation de l'âme d'un terroir, et leur conservation perpétue la tradition locale.

Essentiellement réalisés en lames de bois ou en serrurerie (pour les maisons bourgeoises du XIXe siècle), toujours ajourée et peintes, la diversité de formes, de tailles, de couleur favorise leur insertion dans la diversité de l'habitat. Quelquefois, un muret en pierres des champs enduites vient rehausser la clôture afin de protéger les vues.

Les treilles, les végétaux

Il existe à Villebois-Lavalette un dispositif assez astucieux de protection, des façades et des baies des rez-de-chaussée, contre la canicule estivale : la vigne montée en treille. Généralement disposées sur les façades Sud ou Ouest, ce dispositif permet d'apporter une ombre portée sur les façades et sur les baies du rez-de-chaussée, ce qui ajoute un rafraichissement aux espaces contigus. Ce dispositif, assez simple à mettre en œuvre, est à perpétuer dans le cadre du respect des principes du développement durable.

D.4.2 Le petit patrimoine isolé

A Villebois-Lavalette, les dispositifs liés à la maîtrise de l'eau (captage, puisage, lavoir, évacuation, etc…) sont des éléments incontournables du patrimoine local.
Construits en pierres, ces ouvrages ont tendance à être abandonnés ou dénaturés en raison d'un usage contemporain peu fréquent, ils deviennent inutiles.

Pour les mêmes raisons, les croix, calvaires, oratoires, autels, risquent de subir les attaques du temps et de disparaître dans un avenir proche. Il est important, en raison de ses objectifs de protéger tous les patrimoines, y compris le patrimoine culturel, que l'AVAP puisse recenser et protéger ce patrimoine.

Tous ces éléments du petit patrimoine sont importants pour comprendre l'histoire de la ville et de ses habitants.

E - CONCLUSION DE L'APPROCHE PATRIMONIALE

E.1 Caractéristiques constitutives du territoire

E.1.1 Variété du PAYSAGE / Diversité des PERCEPTIONS

a) L'identité du paysage :
- un relief de plaine vallonnée marqué par un promontoire défensif et par son coteau urbanisé orienté au Sud-Sud/Ouest,
- des points de vue vers le bourg en contre-plongée depuis la plaine, des vues depuis le château et le bourg vers la plaine.

b) Les qualités du paysage :
- OMNIPRÉSENCE de l'éperon fortifié et de la colline boisée du Puy-Sanseau,
- VARIÉTÉ des perceptions différentiées du paysage, avec ses champs cultivés, son village, ses jardins d'agrément,
- DIVERSITÉ des ambiances saisonnières qui sont induites par les nombreux arbres, les jardins d'agrément, les massifs boisés, qui « révèlent » ou « masquent » les vues sur les éléments forts du paysage : le château, l'Eglise, le bourg, l'éperon.

E.1.2 La richesse révélée du SITE HISTORIQUE

a) L'identité du site
- une implantation humaine continue depuis l'époque Gallo-Romaine, dans un site privilégié pour la défense et pour marquer l'occupation d'un territoire,
- des bâtiments représentatifs de l'histoire des lieux (le château, sa porterie et ses murailles, les halles, l'ancien logement du Sénéchal, la Maison de Corlieu, l'église et les anciens couvents, etc…) et des édifices anciens, des dispositifs traditionnels qui abritaient les activités humaines : (se) loger, travailler, produire de l'énergie, (se) protéger, et qui ont été préservés grâce à l'expansion urbaine modérée des XIXe - XXe siècles,
- des dispositifs ancestraux et des dispositions respectueuses de la morphologie des lieux

b) Les qualités du site
- BONNE CONSERVATION des typologies urbaines (rues, ruelles, parcellaires, emprise des jardins) et des typologies architecturales,
- PERSISTANCE des éléments d'accompagnement de l'occupation humaine : murailles, murs d'enceinte, terrasses, murs de clôture, murets de délimitation des jardins, etc…
- MISE EN VALEUR du site en raison de son aménagement en « terrasses urbaines »,
- RESPECT des ressources du terroir, et, de l'échelle humaine.

E.2 VALEURS ET ÉLÉMENTS À PRÉSERVER POUR LEURS INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

a) Pour les PAYSAGES, il faudrait préserver :
- la diversité des milieux et des essences locales afin de maintenir un équilibre naturel sur le territoire,
- la qualité du Puy-Sanseau pour conserver son rôle majeur dans la perception du site et de son histoire,
- la complexité de la structure paysagère avec ses haies, ses bosquets et sa végétation,

b) Pour l'URBAIN, il conviendrait de préserver :
- le réseau des voies existantes qui est issu de l'histoire du site et de son rapport avec le territoire (proche ou plus lointain),
- l'intégrité de la motte castrale pour sa valeur archéologique et patrimoniale
- la densité raisonnée des occupations des parcelles afin de préserver la qualité volumétrique et la continuité bâtie du tissu ancien,
- la qualité des points de vue, perspectives dégagées par une rue ou une place, ou grâce aux espaces en terrasse (publics ou privés) qui permettent d'apprécier le site dans son ensemble et de constater la force de son homogénéité.

c) Pour l'ARCHITECTURE, il faut préserver :
- les typologies locales des bâtiments qui conservent une diversité de taille et de forme adaptées à leurs destinations,
- l'utilisation des matériaux traditionnels qui transmettent le savoir-faire des hommes du passé et leurs facultés à s'adapter aux ressources locales,
- les traces lisibles des transformations du bâti à travers les époques qui permettent de lire les évolutions des édifices et donc l'histoire du site,
- les éléments du petit patrimoine qui sont les témoins de l'activité humaine et qui caractérisent l'ingéniosité des solutions proposées pour résoudre un problème.

PARTIE 2 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

A - INTRODUCTION

L'approche environnementale de l'AVAP doit s'efforcer de :

- Dégager les enjeux et les objectifs de développement durable, propres à l'AVAP, dans une démarche non pas fondamentale mais appliquée,

- Dégager les problématiques particulières spécifiques aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables,

- S'attacher essentiellement à relever les éléments qui participent de la démarche de développement durable pour en dégager les atouts et les inconvénients lors de l'analyse des tissus bâtis et des espaces,

Lorsqu'une évaluation environnementale est réalisée dans le cadre du PLU, l'approche environnementale de l'AVAP s'appuie sur cette étude.

La prise en compte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine constituent déjà en soi des réponses aux objectifs de développement durable car le patrimoine présente notamment de nombreuses qualités d'économie :

- Economie d'espace : morphologie urbaine dense, le plus souvent en ordre continu = peu de consommation d'espace agricole
- Économie de moyens : réutilisation et réparations pour entretenir et prolonger la vie des bâtiments existants = pas de dépenses des ressources
- Économie d'énergie : les modes constructifs traditionnels sont souvent performant en termes de protection aux chocs thermiques, grâce à :
    - l'emploi de matériaux locaux à l'inertie thermique importante,
    - la mise en œuvre de ces matériaux en épaisseur suffisante,
    - des systèmes traditionnels de ventilation ou de protection solaire,
    - des orientations spatiales favorables à la protection contre les intempéries et à l'apport solaire.

Les 4 thèmes principaux à aborder sont les suivants :

- Morphologie bâtie, urbaine et paysagère et densité de construction,
- Usage et mise en œuvre des matériaux
- Économie d'énergie et Exploitation des énergies renouvelables : solaire, éolienne, géothermique, hydraulique, etc…
- Préservation de la faune et de la flore

B - MORPHOLOGIE BÂTIE, URBAINE ET DENSITÉ

> Atouts :
• Une structure urbaine très dense et resserrée pour les bâtiments les plus anciens, du bourg => Économie d'espace,
• Des volumétries homogènes de bâtiment (moyenne de R+1 à R+2 maximum), groupés en secteur, et, des gabarits de voie en rapport avec la hauteur des bâtiments => Ombre portée réduite en hiver sur les façades en vis à vis,
• Des rues non parfaitement rectilignes, orientées SSE/NNO et SE/NO (protégée par le promontoire du château) => Protection contre les vents froids dominants (N, NE).
• Les largeurs réduites des voiries ne permettent pas une circulation automobile intense => Réduction des gaz à effet de serre dans le bourg.
• La forme compacte du Bourg favorise des déplacements à pied pour l'activité quotidienne de proximité => Réduction des dépenses liées à l'énergie fossile, qualité de l'air.
• Des zones nombreuses de jardinets et d'espaces verts qui favorisent une temporisation des fortes chaleurs lors des périodes de canicule.

> Inconvénients :
• L'apparition récente d'un habitat non groupé, non mitoyen => Consommation d'espace, attitude énergivore
• Des rues et des places avec revêtement de sol imperméabilisant qui suivent la déclivité des terrains d'assise => Lors de fortes pluies, les pollutions peuvent se retrouver dans les fossés et les cours d'eau.

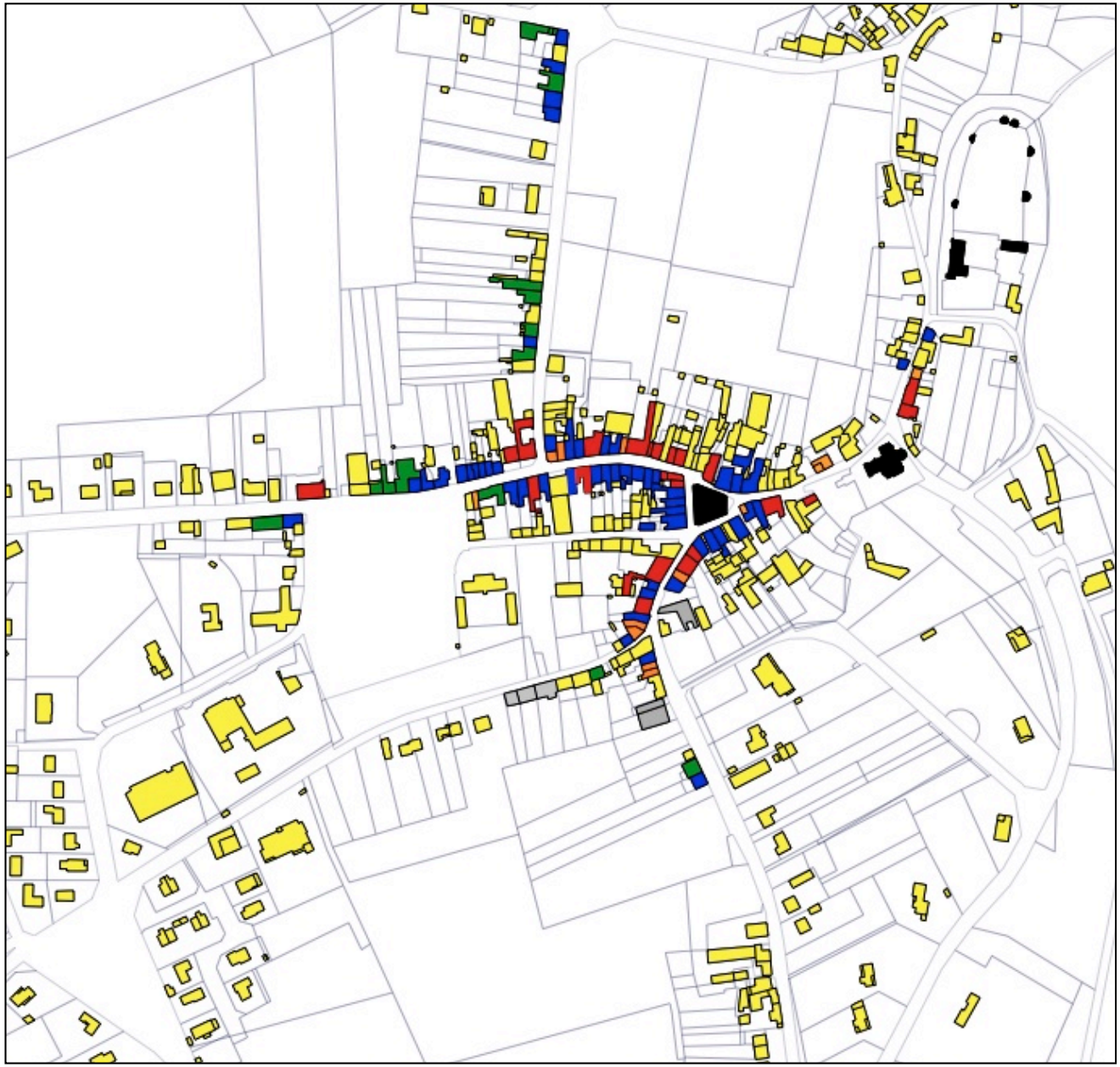

Figure 34 : Morphologies urbaines : caractéristiques environnementales

C - USAGE ET MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX

Pour les bâtiments existants à caractères patrimoniaux (voir caractéristiques typologiques), et les éléments les accompagnant, les observations suivantes visent la conservation des ouvrages et les économies énergétiques :

- Présence de chaînages, d'encadrement des baies, de modénatures en pierres restant apparentes => Isolation thermique par l'extérieur (ITE) à proscrire sur ces édifices pour préserver la qualité des décors et les caractéristiques locales, et, pour ne pas réduire la taille des baies (apports solaires),
- La pierre locale est quelquefois gélive si elle est laissée à nu, et, le calcaire, souvent employé comme pierre de blocage, peut être hydrophile => Recouvrir les murs extérieurs des habitations avec des enduits à base de chaux naturelle, exécutés en 3 passes, qui laisse « respirer » le mur.
- À l'intérieur, privilégier aussi l'usage d'enduits « perspirants » de type chaux/chanvre qui assure une bonne régulation de la vapeur d'eau et qui procurent une sensation de confort thermique => Les murs de façade ne sont pas « froids », et les problèmes de condensation liés à l'isolation thermique par l'intérieur (ITI) sont résolus.
- Certains bâtiments ont été enduits avec des ciments à base de chaux hydraulique qui bloquent les échanges de vapeur d'eau à travers le mur (le pire étant la présence de ce type de revêtement sur les 2 faces du mur) => Piocher ces enduits ciments et enduire au mortier de chaux NATURELLE.
- Le bois utilisé traditionnellement pour les menuiseries extérieures et les contrevents fixe le CO^2 pendant sa croissance et ne le libère que lorsqu'il est brûlé => c'est un matériau « durable », il est facilement RÉPARABLE
- La couleur des enduits est donnée avec les sables locaux => Perpétuer cette tradition pour favoriser l'activité économique locale.

éléments de style architectural ►

(1) toit à deux pans,
(2) tuiles tige de botte,
(3) génoise,
(4) encadrement de granite,
(5) enduit de ton sable,
(6) ouvertures plus hautes que larges.

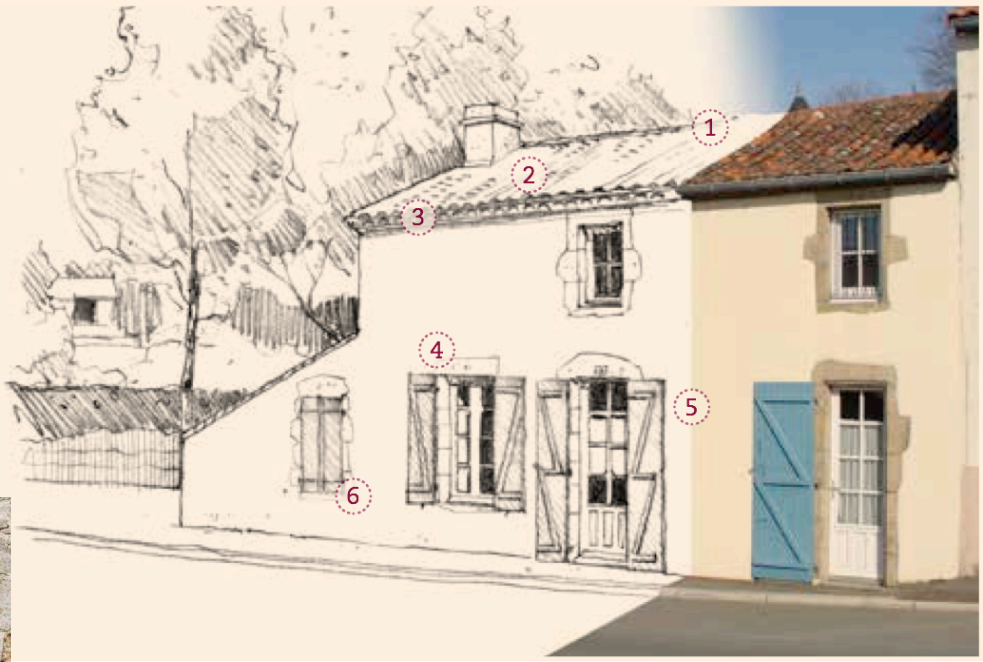

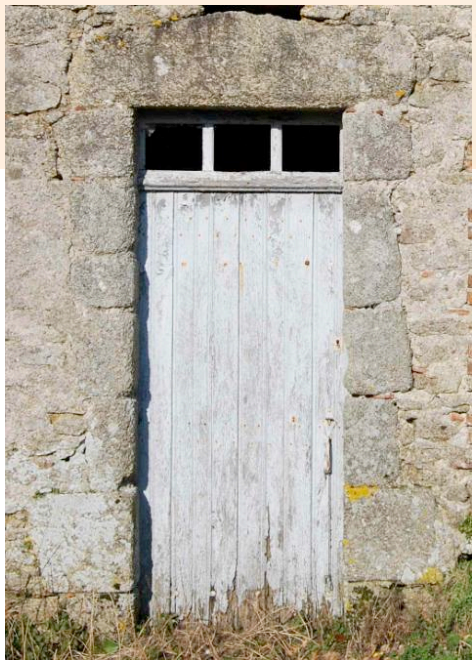

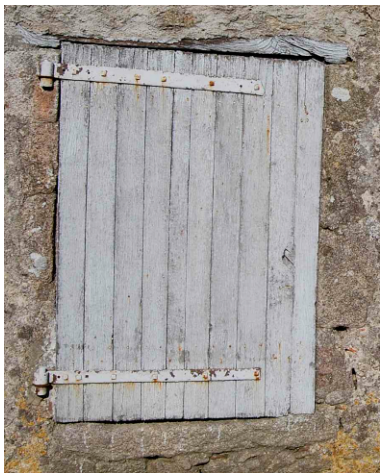

D - L'INTÉGRATION DES CONTRAINTES

D.1 Climat et énergie

D.1.1 *Le contexte micro climatique*

Le département de la Charente a un climat océanique de type aquitain plus perceptible dans ses deux tiers ouest, de Cognac jusqu'à Angoulême.

Il se modifie en climat océanique dégradé en allant vers l'est, vers les contreforts du Massif central, dans le Confolentais où l'hiver le froid et les précipitations sont plus marqués. Villebois Lavalette relève de cette partie est.

Le centre départemental de Météo-France se trouve à Cognac, ainsi, il faudrait revoir à la baisse les températures relevées.

La pluviométrie n'est pas particulièrement élevée. En revanche, le taux de précipitations est relativement constant tout au long de l'année.

L'ensoleillement est supérieur à l'ensoleillement moyen en France, il est assez présent toute l'année avec une variation assez forte entre la période hivernale et la période estivale.

Figure 35 : *Données Météo France*

Normales annuelles - Cognac

Température minimale 1981-2010	Température maximale 1981-2010	Hauteur de précipitations 1981-2010	Nombre de jours avec précipitations 1981-2010	Durée d'ensoleillement 1991-2010	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
8,6 °C	18,0 °C	777,1 mm	117,0 j	1995,9 h	77,15 j

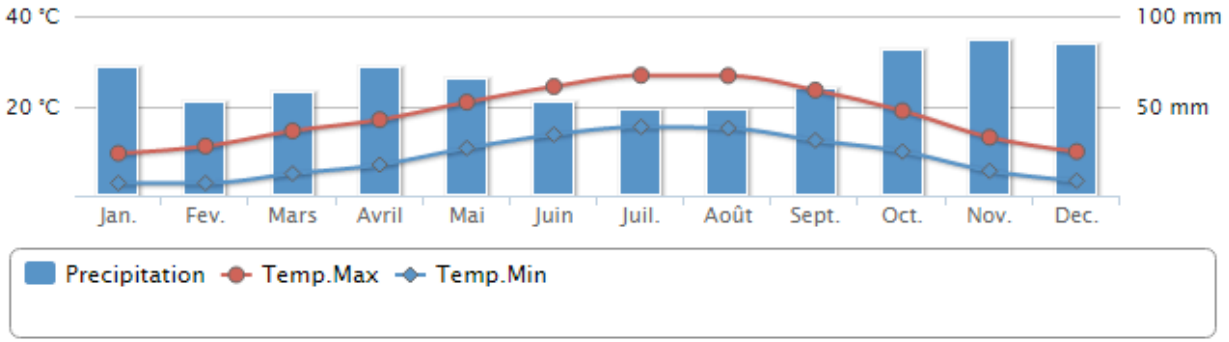

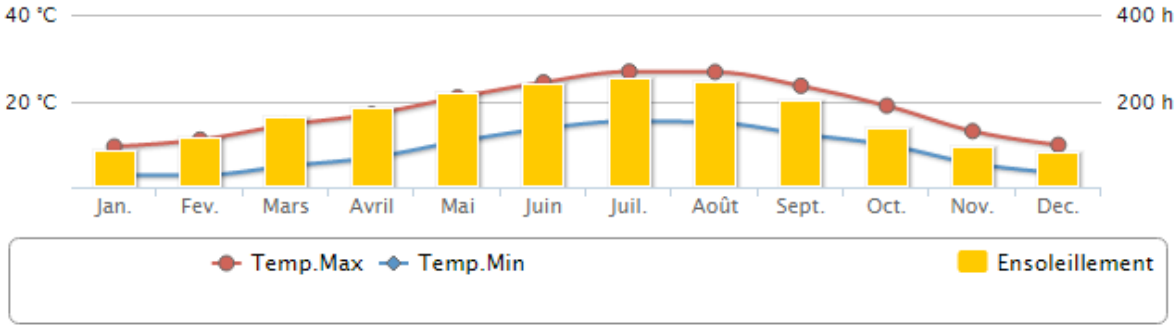

D.1.2 *Politiques locales pour lutter contre le réchauffement climatique*

Le Schéma Régional Climat Air Énergie Poitou-Charentes
Ce schéma est mis en place pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, maîtriser le coût de l'énergie, préserver la qualité de l'air et lutter contre le changement climatique.

Il explore les fonctionnements actuels en matière de consommation énergétique et élabore un programme avec, entre autres, une part importante réservée au développement de productions d'énergies propres et donc aux énergies renouvelables. Ce programme comprend également la recherche des solutions pour moins consommer d'énergie et emmètre moins de polluants dans tous les domaines : transport, chauffage résidentiel...

L'état des lieux déterminait des données de base pour la consommation énergétique dans le résidentiel :
« Les consommations énergétiques du secteur résidentiel-tertiaire proviennent à plus de 70 % du secteur résidentiel, qui a consommé 1 241 ktep en 2007.
Un ménage picto-charentais consomme en moyenne dans son logement 1,6 tep pour ses besoins de chauffage (principal et appoint) (72%), eau chaude sanitaire (9%), cuisson et électricité spécifique (21%). La moyenne des consommations énergétiques est plus élevée dans le sud de la région, dans certaines zones rurales ou de petites agglomérations. »
Villebois Lavalette a une consommation énergétique comprise entre 1,7 et 2 tep par an.

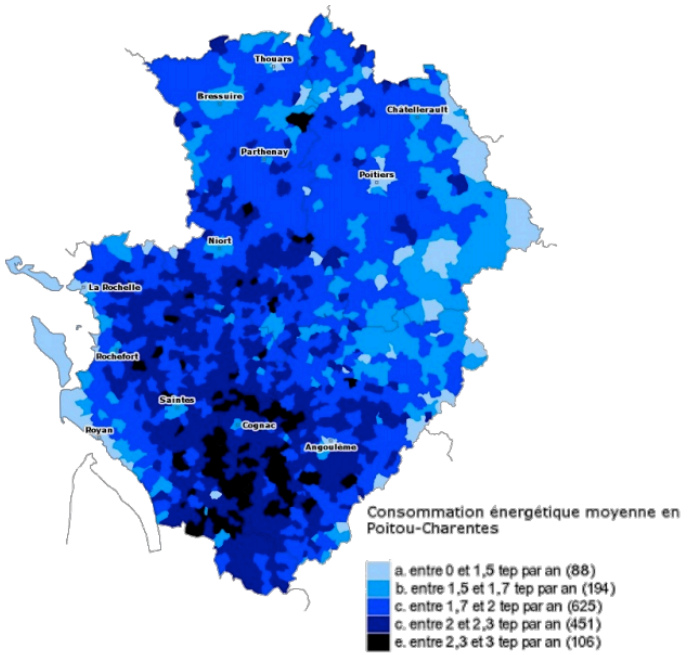

Figure 36 : Consommation énergétique moyenne en Poitou Charente – *Source AREC*

Le schéma régional éolien de Nouvelle Aquitaine

Le décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE précise que le schéma régional éolien « identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Il établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones.
Les territoires de ces communes constituent les délimitations territoriales du schéma régional éolien... qui sont prises en compte pour la définition des zones de développement de l'éolien (ZDE).
Villebois-Lavalette n'est pas située en zone favorable.

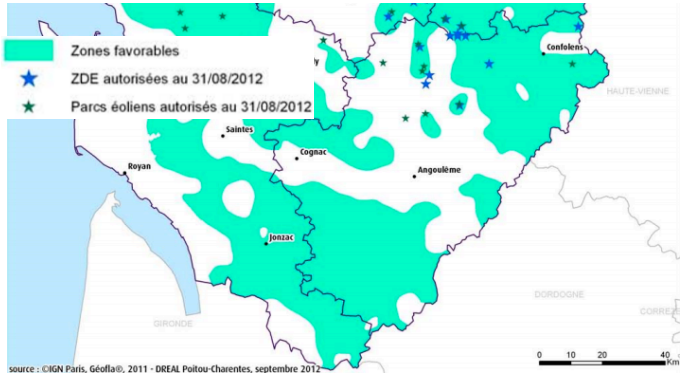

Figure 37 : Schéma régional Éolien en Poitou Charente – *Source DREAL*

Agenda 21 de Charente

Il est proposé d'ordonner l'Agenda 21 autour de seize engagements thématiques et stratégiques, appelés à s'inscrire dans la durée.

Ces engagements sont chacun déclinés en actions, internes et externes, qui sont elles, nécessairement évolutives et appelées à être actualisées en fonction de leur niveau de réalisation et des nouvelles priorités, opportunités ou contingences qui se feront jour.

Le point 3 « **Accroître la part d'énergies renouvelables** » guidera la rédaction des paragraphes suivants.

16 engagements pour un département responsable

1 - Promouvoir la qualité du bâti et de l'urbanisme
2 - Réduire l'impact environnemental des déplacements
3 - Accroître la part des énergies renouvelables
4 - Améliorer la qualité environnementale des infrastructures routières
5 - Encourager la gestion économe et la préservation de la qualité de l'eau
6 - Favoriser la prévention et la valorisation des déchets
7 - Contribuer à préserver la diversité du vivant
8 - Promouvoir l'éco-responsabilité dans les secteurs de l'économie
9 - Promouvoir une alimentation de qualité et de proximité
10 -Encourager l'accessibilité à tous et l'éco-responsabilité des pratiques culturelles et de loisirs
11 - Favoriser la cohésion sociale et l'insertion professionnelle
12 - Ouvrir le Département à l'international
13 - Généraliser l'éco-responsabilité dans le fonctionnement et la logistique du Conseil général
14 - Développer la participation et le partenariat, Encourager les initiatives et l'innovation
15 - Développer la culture de l'évaluation au Conseil général
16 - Diffuser la culture du développement durable

E - ECONOMIES D'ÉNERGIES – ENERGIES RENOUVELABLES

E.1 Économies d'énergie et Patrimoine

Pour majorité, les bâtiments patrimoniaux ont été construits avant 1949 et, pour la plupart avant 1800 (voir superposition des cadastres). Pour les pavillons construits dans les années 1970-1980, une « réhabilitation thermique » doit être engagée.

> Atouts des bâtiments patrimoniaux :

• Constructions traditionnelles en mur de pierres de forte épaisseur (40 à 60cm) hourdées au mortier de chaux naturelle => Bonne inertie thermique,

• Principes constructifs en éléments séparés : planchers sur poutraisons en bois non solidaires des murs => Absence de ponts thermiques,

• Couvertures en tuiles canal avec des greniers ventilés en été, clos en hiver => Régulation thermique grâce aux combles perdus,

• Présence systématique de cheminées pour se chauffer ou pour cuisiner => Extraction de l'air vicié des pièces de vie,

• Présence systématique de contrevents battants en bois sur les baies => Protection thermique adaptable aux conditions climatiques,

• Orientation SSO privilégiée pour les façades principales des habitations => Apport maximum de chaleur solaire en fin de journée en hiver,

• Débord prononcé des égouts de toit et présence de végétaux en rez-de-chaussée (treilles) = Protection solaire + Maintien de la biodiversité.

> Inconvénients :

• Isolation thermique inexistante => Obligation de concevoir une véritable « réhabilitation thermique » des logements,

• Présence de fenêtres anciennes à simple vitrage => Engager une réflexion sur les qualités esthétiques à exiger, sur la nécessité de conserver un ensoleillement maximum en hiver (ou à mi saison), sur les performances des menuiseries et des vitrages.

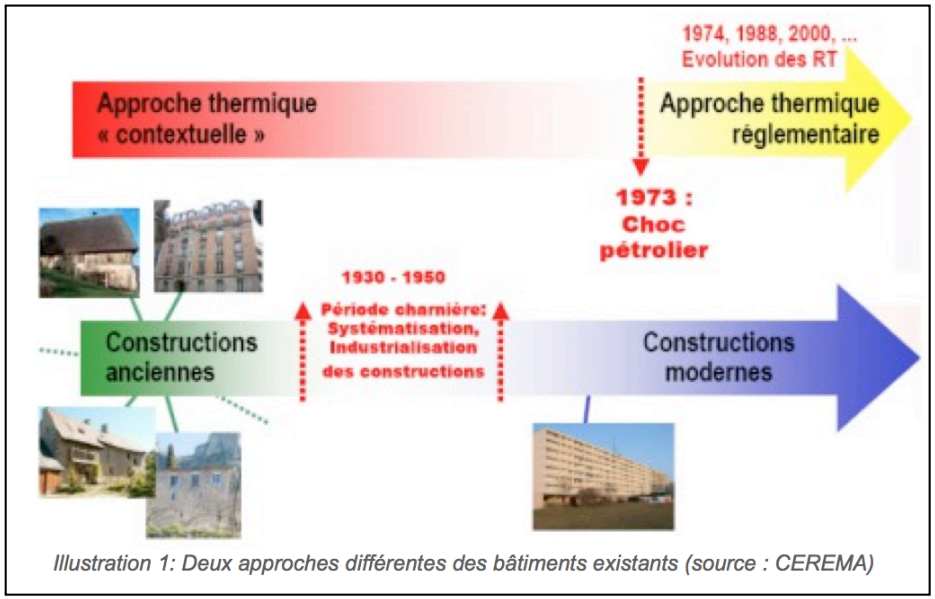

Illustration 1: Deux approches différentes des bâtiments existants (source : CEREMA)

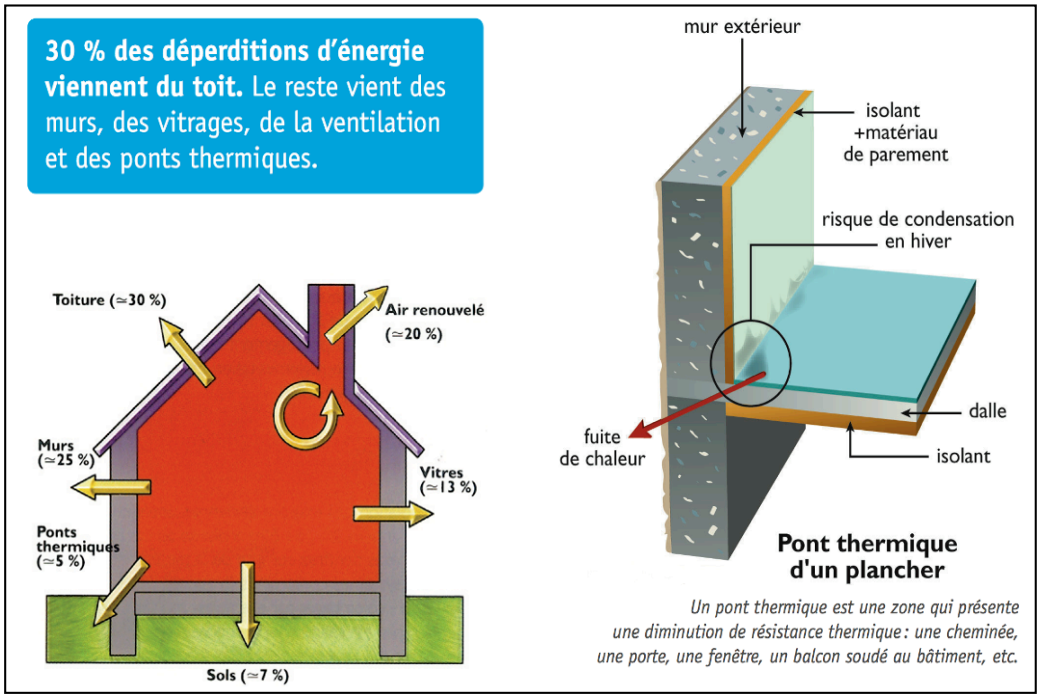

Figure 38 : Principe de déperditions d'une maison contemporaine (construite entre 1950 et 1990) sans dispositif particulier de « réhabilitation thermique »

E.2 Énergies renouvelables à Villebois-Lavalette

E.2.1 *Le potentiel énergétique renouvelable*

- **Les énergies de flux ou renouvelables** : elles se régénèrent ou se renouvellent à l'échelle humaine. Les sources renouvelables sont les suivantes : le solaire, le vent, l'hydraulique, la biomasse, l'énergie des marées, la géothermie. Les énergies renouvelables présentent les avantages d'émettre peu voire pas de gaz à effet de serre. La ressource est inépuisable. L'utilisation de ces sources permet de contribuer à l'indépendance énergétique et à la sécurité d'approvisionnement d'un territoire. Néanmoins, les ressources renouvelables sont généralement intermittentes et irrégulières.
- **Les énergies de stock ou fossiles et fissiles :** on trouve le pétrole, le charbon, le gaz, l'uranium. Le taux de renouvellement est si long que ces énergies sont appelées énergies de stock. Les énergies fossiles sont des énergies faciles à utiliser et à stocker. L'utilisation de ces énergies impose de les importer pouvant engendrer des risques environnementaux majeurs lors du transport. La combustion de ces énergies émet des émissions de gaz à effet de serre considérable.

Rappel des conditions environnementales de l'énergie

La production et l'utilisation d'énergie provoquent des nuisances, accidents, pollutions, etc. Ces nuisances sont moindres que celles provoquées par la pénurie d'énergie.
Elles ont des impacts locaux voire régionaux, à une exception près : **l'impact sur le climat lié à l'utilisation des combustibles fossiles**, principaux responsables des émissions de gaz carbonique.

La combustion des énergies fossiles engendre une émission de CO_2 plus ou moins importante en fonction de leur propre composition chimique. Le tableau ci-dessous indique les émissions de CO_2 par énergie par kWh utile.

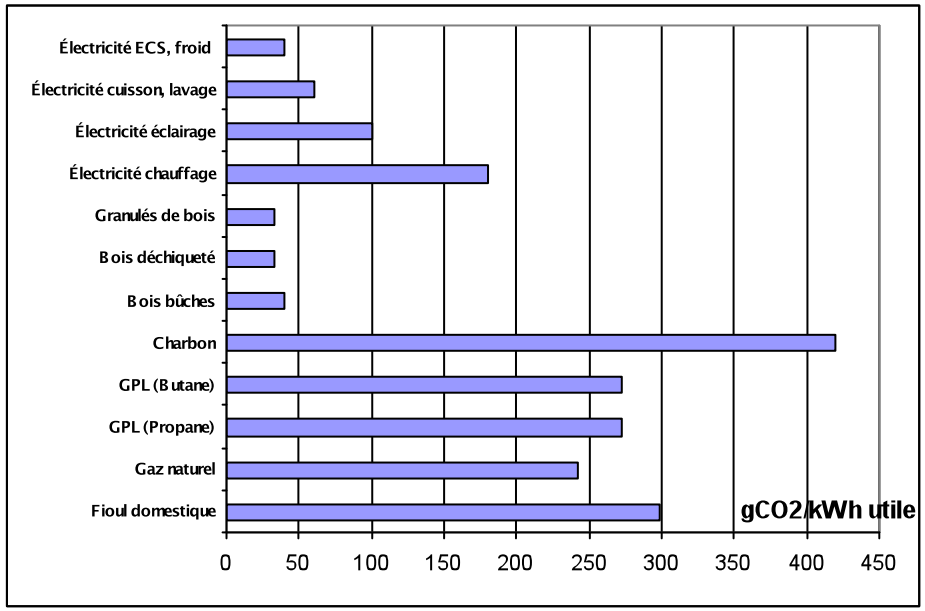

Explication sur unités et indicateurs

L'énergie se mesure, mais les unités diffèrent selon les utilisateurs :
• Les scientifiques utilisent deux unités : le joule (J) et le kilowattheure (kWh). Le kWh est la quantité d'énergie nécessaire pour faire fonctionner un appareil d'une puissance de 1000 W pendant 1 heure
kWh = 3,6 106 J

• Les économistes utilisent la tep (Tonne Équivalente Pétrole), cela correspond à la quantité d'énergie fournie par une tonne de pétrole. 1,6 tep représente la consommation moyenne d'énergie d'un habitant de notre planète. Pour la consommation d'un pays, on parlera de millions de tep (Mtep), voire milliards de tep (Gtep).

1 tep = 4,2 10^{10} J
1 tep = 11630 kWh

1 tonne de charbon = 0,6 tep
1 tonne de fioul = 1 tep
1 tonne d'essence = 1,05 tep
1 tonne de bois = 0,3 tep

E.2.2 Le contexte local

En 2010, la production d'énergie renouvelable en Nouvelle Aquitaine est de l'ordre de 400 ktep, représentant 8,2 % de la consommation régionale d'énergie finale

La production régionale d'énergies renouvelables est répartie en 3 usages:
• La production d'énergie renouvelable thermique (chaleur) (317 ktep, soit 79,2%): Bois énergie, unité de valorisation énergétique (incinérateur avec récupération d'énergie), géothermie, biogaz thermique et solaire thermique,
• La production d'électricité d'origine renouvelable (35 ktep, soit 8,7%) : éolien, photovoltaïque, hydraulique, cogénération biogaz,
• La production de carburant d'origine renouvelable (48 ktep, soit 12%).

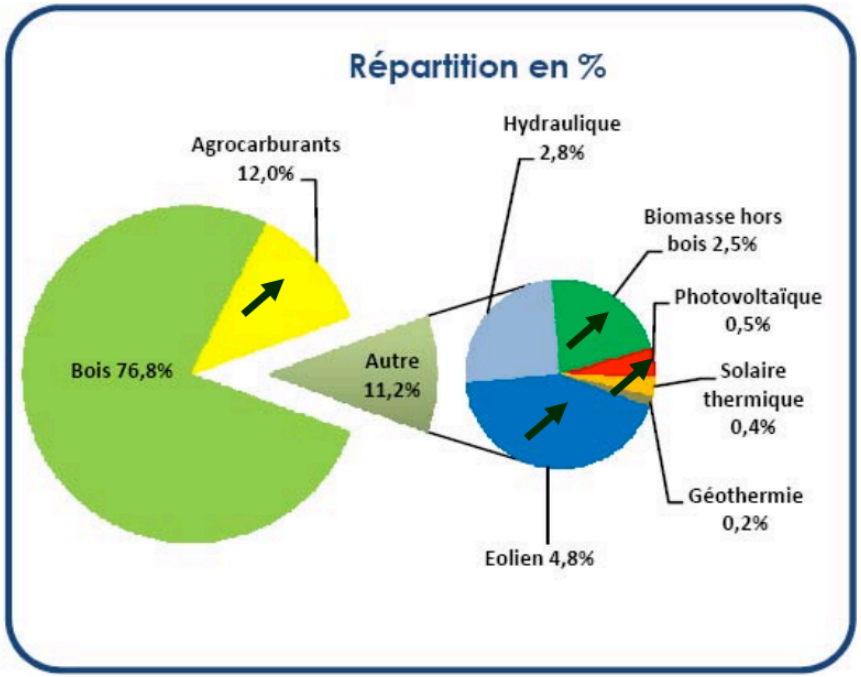

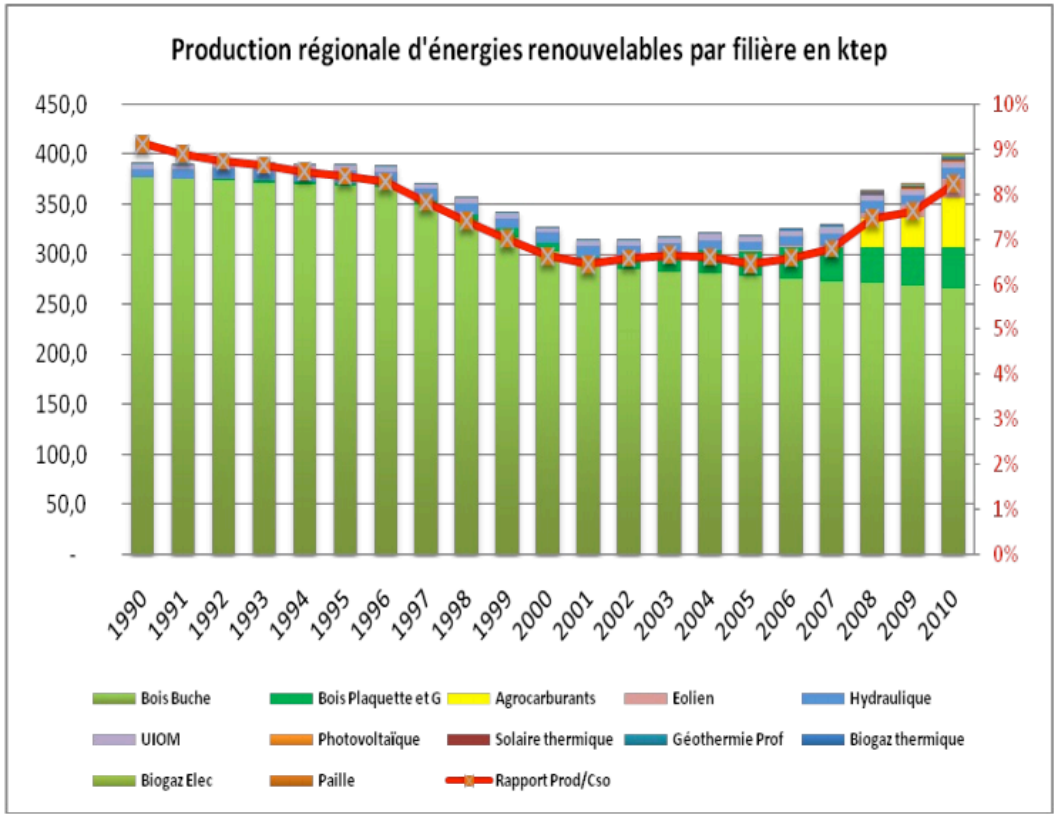

Figure 39 : Production d'énergies renouvelables en Poitou Charente – *Source AREC - ENR 2010*

Le bois-énergie constitue la première source de production d'énergie renouvelable avec 76,8%, viennent ensuite les agrocarburants avec 12% et l'éolien avec 4,8%.

Les autres types d'énergies renouvelables représentent entre 0,2 % pour la géothermie et 2,5% pour la biomasse hors bois en passant par le photovoltaïque (0,4%) et le solaire thermique (0,5%).

E.2.3 Les énergies renouvelables disponibles localement

L'énergie solaire

L'énergie solaire représente le gisement le plus important à l'échelle planétaire.
L'ensoleillement se mesure en nombre d'heures, mais aussi en termes d'énergie reçue par m² de surface par jour, par an : kWh/m²/an par exemple. C'est ce que l'on appelle le gisement solaire ou encore l'irradiation.
L'irradiation sur un plan horizontal donne déjà une première idée du gisement solaire sur un territoire.

Ses usages sont multiples :
- Production de chaleur (solaire thermique passif et actif) : eau chaude sanitaire, chauffage, séchage…On utilisera alors des panneaux solaires thermiques. On peut convertir entre 30 et 70 % de l'énergie solaire
- Production d'électricité (solaire photovoltaïque) : raccordée au réseau ou site isolé. On utilisera des panneaux solaires photovoltaïques. On peut récupérer entre 6 à 15 % de l'énergie solaire.

Rappel Agenda 21 de la Charente

Développer l'énergie solaire
- Thermique, notamment pour la production d'eau chaude sanitaire dans tout bâtiment collectif (logements sociaux, maisons de retraite, etc.), et pour le chauffage des piscines.
- Photovoltaïque, afin de valoriser les toitures et terrasses de nos immeubles par la production d'électricité.

L'ensoleillement de la Charente (1996 h) et son potentiel solaire (1100 kWh/m²/an) font des panneaux photovoltaïques un moyen efficace de production d'électricité. Les conditions d'ensoleillement dans le Calvados (1996 h moyenne par an entre 1991 et 2010) représentent un important potentiel énergétique. Il peut être exploité pour produire l'eau chaude sanitaire des logements.

Le vent

Le Nouvelle Aquitaine bénéficie d'un gisement de vent particulièrement favorable et nettement supérieur à la moyenne nationale, grâce à la présence de grandes vallées et à la proximité du littoral.

Le schéma régional éolien de Nouvelle Aquitaine n'indique pas le territoire de Villebois-Lavalette comme une zone favorable à l'éolien.

Rappel Agenda 21 de la Charente

Favoriser l'installation d'éoliennes
Le département accompagne l'essor de l'éolien par une participation à l'élaboration des « zones de développement de l'éolien » », destinées à donner une cohérence aux implantations en tenant compte du gisement de vent, des possibilités de raccordement au réseau électrique, et de la protection des sites.

Le bois

Le bois énergie existe sous trois formes :

- le bois bûche, utilisant un appareil traditionnel ou moderne, qui concerne les particuliers
- le bois granule, qui concerne les particuliers, ainsi que cinq chaufferies collectives
- le bois déchiqueté ou plaquettes, utilisé par les particuliers, et surtout les collectivités et les entreprises.

Rappel Agenda 21 de la Charente

Poursuivre le développement du bois-énergie

Soutien à cette filière :

- aider financièrement les projets;
- inciter les maîtres d'ouvrage d'équipements collectifs à étudier systématiquement la faisabilité d'un chauffage au bois ;
- encourager la réalisation de réseaux de chaleurs bénéficiant à plusieurs utilisateurs ;
- développer et structurer la filière d'approvisionnement en plaquettes et granulés, contribuant ainsi à la valorisation des haies et des taillis du département.

Exploitation de la forêt

La filière Bois est déjà très utilisée localement. Le domaine forestier de la région compose un gisement important et de bonne qualité pour la valorisation énergétique. En effet comme l'indique la cartographie ci-contre les boisements sont nombreux et composés majoritairement de feuillus (représentation en vert).

La commune de Villebois Lavalette est elle-même peu boisé mais le sud du département l'est énormément.

Figure 40 : Exploitation de la Forêt – *Source Géoportail*

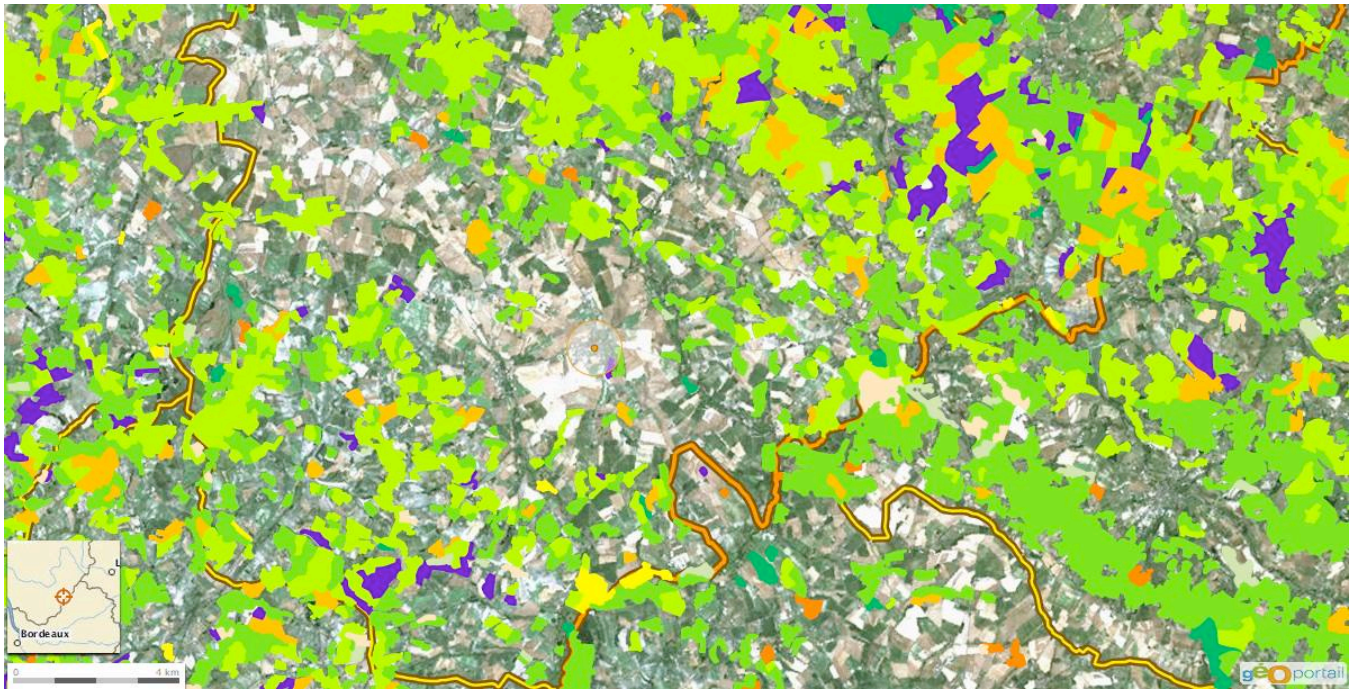

Exploitation des haies

Une partie du territoire est composée de bocages. Les haies constituent un gisement pour le bois de chauffage sous forme bûche et plaquette. Il est utile de pouvoir valoriser cet usage, pour motiver le maintien des haies existantes.

- Maintenir voir augmenter le linéaire de haies à Villebois-Lavalette et au-delà ;
- Restaurer les zones de bocage ;
- Sensibiliser au potentiel de production des haies en termes de bois de chauffage.

Les bioénergies

La commune avec son territoire agricole possède un réel potentiel pour le développement des productions de bioénergies.

Rappel Agenda 21 de la Charente

Accompagner les expérimentations en matière de bioénergies

- Le département participe aux expérimentations d'agro-carburants, en accompagnant l'équipement d'agriculteurs en presses à huile, destinées à produire du carburant pour leur matériel d'exploitation ; et par l'acquisition de trois véhicules de service fonctionnant au bioéthanol.
- Il soutient également un projet expérimental de production d'énergie par méthanisation, dans une exploitation qui valorisera ainsi des effluents d'élevage et résidus agro-alimentaires. D'autres ressources végétales susceptibles d'une valorisation énergétique font l'objet d'études que nous suivons avec intérêt : surplus viticoles, céréales, ou cultures nouvelles comme le miscanthus et le panic érigé.

F - PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

F.1 Patrimoine recensé

Dans l'état des lieux patrimonial (voir en partie 1 du présent Diagnostic), il n'a été recensé ni ZNIEFF, ni zone NATURA 2000 sur le territoire de Villebois-Lavalette.

F.2 Fonctionnement écologique local

• Trame verte et bleue

Figure 41 : *Carte des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi*

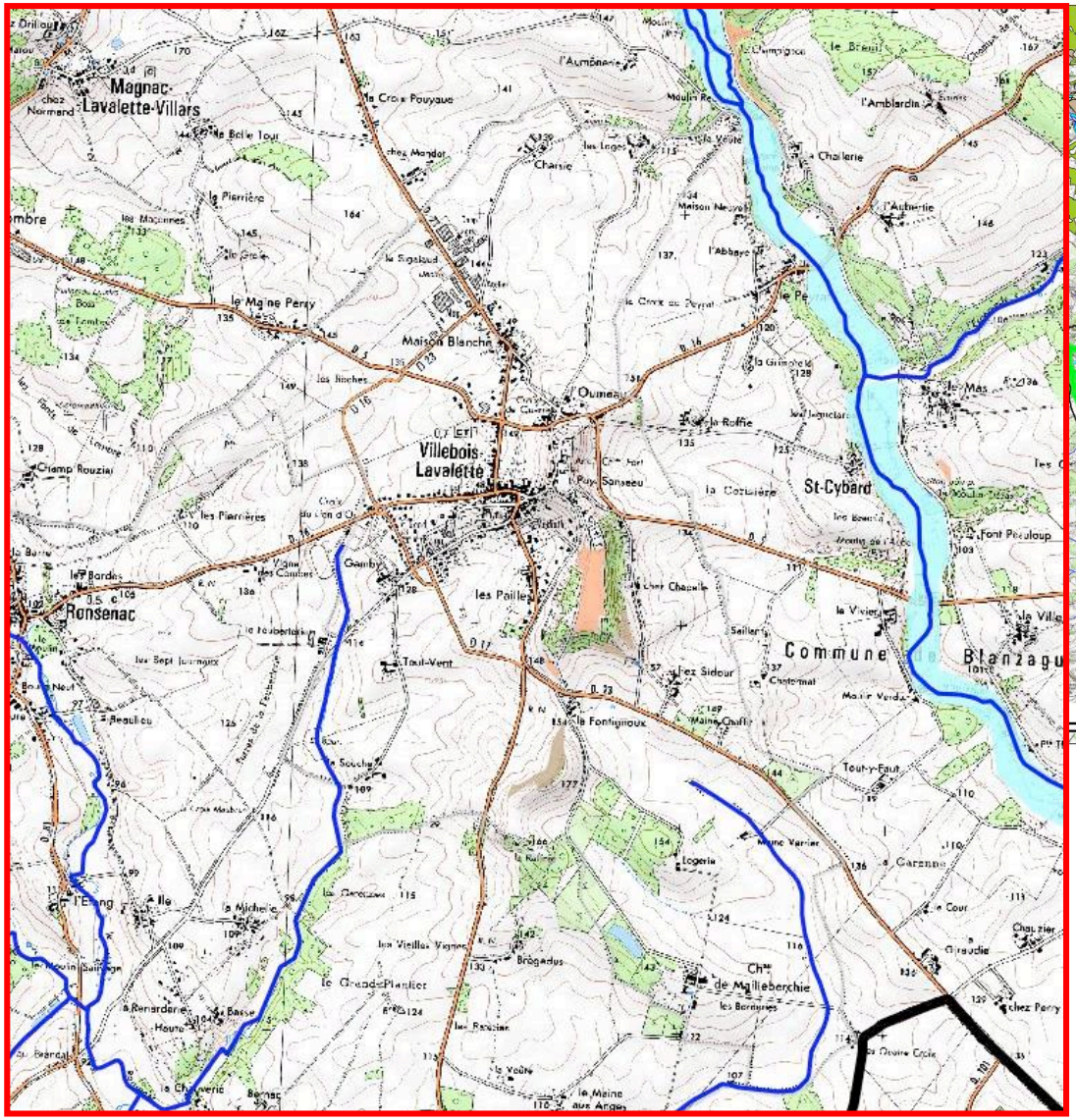

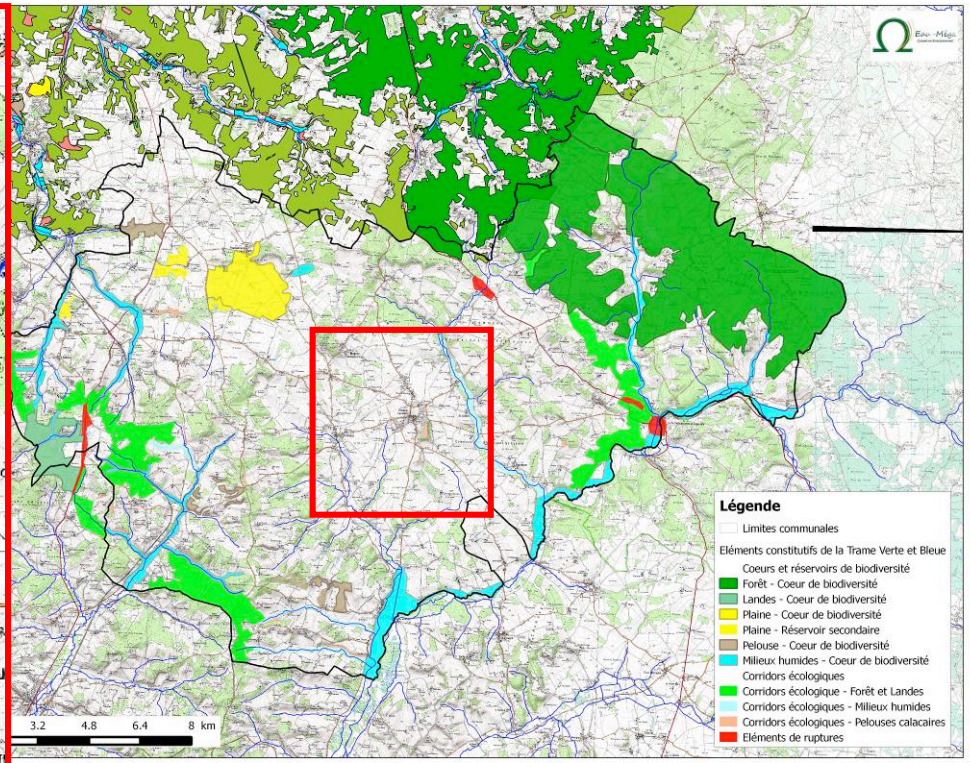

Seule une zone de pelouse calcaire est repérée sur le Puy-Sanseau comme corridor écologique.

PARTIE 3 : SYNTHÈSE DES APPROCHES

A - FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPEL DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN LIEN AVEC les documents d'urbanisme et donc avec l'AVAP

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

UN DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

***NOTA** pour la lecture des tableaux suivants : Chaque tableau reprend les conclusions de l'Approche Patrimoniale et de l'Approche environnementales, issues des diagnostics, et les classe dans une des 5 finalités du Développement Durable décrites ci-dessus.*

> Colonne de gauche : Liste des objectifs liés à la finalité du tableau.

> Colonne du centre : « Opportunités offertes POUR / PAR le patrimoine // Potentialités Environnementale à exploiter ou à développer »
- Sont listés ici :
  - les points positifs du patrimoine (architectural, urbain ou paysager) existant en fonction de l'objectif à atteindre,
  - les potentialités environnementale existantes, les points positifs du site, à exploiter ou à développer dans le cadre de la mise en valeur du Patrimoine.

> Colonne de droite : « Besoin POUR le patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte »
- Sont listées ici :
  - les actions à entreprendre sur le patrimoine, dans la démarche de sa protection ou de sa mise en valeur, pour atteindre les objectifs,
  - les dimensions environnementales ou patrimoniales qu'il faudrait respecter lors des actions sur le patrimoine

Le but principal de ces tableaux est de pouvoir mettre en parallèle les objectifs du développement durable avec les caractéristiques du patrimoine existant, et, de justifier les règles ultérieures de l'AVAP qui vont découler de cette synthèse.

A.1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE

1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE		
Objectifs de développement durable en lien avec l'AVAP	**Opportunités du patrimoine / Potentialités Environnementales à exploiter ou à développer**	**Besoins du patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte**
• Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements	• Forme urbaine dense et compacte du centre ancien, qui favorise les déplacements piétons au quotidien : école, commerces, services,… ECONOMIE DE L'ESPACE • Présence de venelles et de chemins non carrossables qui redoublent les circulations automobiles et qui permettent de découvrir les qualités patrimoniales du site en rejoignant les points principaux du bourg. • Présence de matériaux de construction locaux dont l'emploi favorise un trajet court (carrières, gravières, etc…)	• Partager les circulations (piétons + vélos) ET (automobiles), pour les points conflictuels particuliers : trottoirs symbolisés, ralentisseurs, etc… , ou, Dédier des voiries (piétons + vélos) OU (automobiles) : DÉVELOPPER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE • Réduire l'étalement des zones urbaines périphériques en densifiant les espaces déjà urbanisés, pour conserver la proximité des activités et de l'habitat, • Proposer des aires de stationnement des véhicules à proximité des venelles, pour les habitants, ou pour les visiteurs
• Maîtriser les consommations et la demande en énergie des bâtiments	• Présence de systèmes constructifs des édifices existants avant 1950, et dispositifs traditionnels d'accompagnement, possédants des qualités pour limiter les déperditions et assurer une bonne inertie thermique (chaud / froid) • Dispositions traversantes des logements qui favorisent l'aération et le rafraîchissement des pièces pendant la nuit • Présence de combles peu utilisés qui peuvent être ventilés ou isolés et qui participent à maintenir un équilibre thermique des locaux habités	• Améliorer le confort thermique des habitations existantes en complétant les dispositifs existants et en réintégrant des éléments d'accompagnement. • Procéder à une « réhabilitation thermique » des logements dans l'ancien, en réalisant des audits énergétiques et en intervenant sur les éléments les plus représentatifs (chaudières à condensation et corps de chauffe, changement des menuiseries extérieures, isolation des combles perdus, ventilation,…) dans un souci de rentabilité raisonnée (investissement / gain annuel).
• Promouvoir les énergies renouvelables.	• une région très ensoleillée = ENERGIE SOLAIRE possible • Profiter d'un maximum de chaleur solaire en perpétuant les orientations traditionnelles des façades principales au Sud-Ouest.	• Préserver la qualité des vues sur le vélum bâti pour mettre en valeur le patrimoine majeur, en évitant de les polluer par des installations (panneaux solaires, éoliennes) mal intégrées aux bâtis existants, d'un rendement moyen, et avec une rentabilité financière à prouver.
• Anticiper les effets du changement climatique (risques accentués, etc.).	• Se servir des végétaux caducs pour se protéger de la chaleur (ombres sur les baies, les façades, sur les sols) • Préserver les zones boisées et les haies coupe-vent pour casser les effets des vents violents et pour fixer le CO^2	• Ne pas favoriser les inondations des lieux en urbanisant des zones de libre circulation des eaux. • Permettre l'infiltration des eaux de pluie dans les sols pour nourrir la nappe phréatique et conserver l'eau nourricière dans une sphère locale.

A.2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES		
Objectifs de développement durable en lien avec l'AVAP	Opportunités du patrimoine / Potentialités Environnementales à exploiter ou à développer	Besoins du patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte
• Réduire la consommation d'espace, les pressions sur les écosystèmes, sur les paysages, etc.	• La présence, pour préserver les écosystèmes, de zones naturelles à protéger, à proximité des zones urbaines, et, le nécessaire maintien de l'exploitation agricole et vivrière du territoire tendent à poser la réflexion sur la maîtrise du développement péri-urbain	• Entretenir les chemins pour l'usage des promeneurs, sans en augmenter ni le nombre et ni le gabarit qui risquerait de détruire l'équilibre urbanité / ruralité existant. • Favoriser le maintien des jardins privés urbains pour préserver les points de vue et maintenir la biodiversité dans le centre ancien
• Économiser et protéger les ressources naturelles.	• La ressource principale du territoire est constituée de sa terre nourricière et de l'eau de ses sources. Les premiers occupants ont su maîtriser le captage de l'eau et utiliser le sol pour développer l'agriculture et l'élevage. Cela a induit la nécessité de protéger les récoltes et les biens par un système défensif perfectionné.	• Améliorer et préserver la qualité des eaux de source pour en faire un élément patrimonial du territoire, au même titre que les Monuments existants, en favorisant la percolation des eaux de pluie à la « parcelle » (au plus près de leur contact avec le sol) et en évitant leurs ruissellements pouvant être chargés de polluants.
• Gérer le patrimoine naturel.	• Plaines, vallées, boisements naturels, bosquets, haies, mais aussi vestiges archéologiques, autant d'ambiances paysagères à entretenir pour leur diversité.	• Pour maintenir les points de vue sur les éléments forts du patrimoine, limiter, en frange urbaine,
• Mener des actions de valorisation.	• Faire découvrir les richesses, l'histoire et la diversité du territoire, par la multiplication de parcours de découvertes voire par l'organisation de visites commentées, pour une appropriation, par tous les publics, du Patrimoine de VILLEBOIS-LAVALETTE	• Valoriser les franges urbaines et les entrées de bourg afin d'offrir une qualité patrimoniale à l'ensemble, et penser l'intégration urbaine comme un tout et pas simplement élément par élément.

A.3 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS		
Objectifs de développement durable en lien avec l'AVAP	Opportunités du patrimoine / Potentialités Environnementales à exploiter ou à développer	Besoins du patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte
• Réduire les impacts potentiels de l'environnement urbain sur la santé publique (bruit, qualité de l'air).	• Des gabarits routiers réduits qui imposent une circulation automobile ralentie ce qui limite les bruits, et, qui favorisent une faible pollution de l'air. • Un écrin naturel qui fixe le CO^2 et les pollutions de l'air • Des jardins et des jardinets capables de temporiser les effets des canicules	• Limiter la taille des parcs de stationnement et en réaliser plusieurs petits disséminés, suivant les opportunités urbaines, que des grands qui nuisent à la qualité des points de vue. • Maintenir ou réintroduire du végétal dans le bourg, pour minimiser les résonances des bruits du trafic dans les zones urbaines resserrées : treilles, alignements de végétaux, espaces verts, …
• Favoriser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (logement social, accessibilité des personnes à mobilité réduite).	• Les typologies variées des bâtiments existants (de la maison modeste à l'immeuble du XIXe siècle) permettent d'offrir des tailles différenciées de logements pour tous les publics. • L'amélioration des conditions d'habitabilité des bâtiments existants, économes en termes d'investissement (suppression des coûts du foncier et de construction à neuf), et la densité urbaine (source de déplacements économes) favorisent l'accès des populations modestes au logement.	• Favoriser la réhabilitation respectueuse des typologies des bâtiments anciens en évitant de les défigurer par des extensions ou des surélévations disproportionnées : Maintien des volumétries = maintien de la diversité du type de logement = diversité de l'offre. • Autoriser le changement de destination des locaux à rez-de-chaussée (granges => commerces ; remises => habitations ; etc…) afin de proposer des locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.
• Permettre une offre de services de qualité, adaptée à la population.	• La présence d'anciens locaux commerciaux en rez-de-chaussée des immeubles patrimoniaux permettrait, grâce à leur réhabilitation, une mise au présent de l'offre de service et de commerce de proximité	• La préservation d'un site patrimonial ne doit pas être perçue comme une contrainte par ses habitants et par les acteurs territoriaux, mais comme une opportunité de promotion des valeurs historiques du lieu qui dynamise les activités et les services et comme une mise en avant de sa qualité.

A.4 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS		
Objectifs de développement durable en lien avec l'AVAP	**Opportunités du patrimoine / Potentialités Environnementales à exploiter ou à développer**	**Besoins du patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte**
• Assurer la cohésion territoriale (cohérence entre les niveaux territoriaux, mixité fonctionnelle, identité culturelle).	• La richesse du patrimoine urbain de VILLEBOIS-LAVALETTE, sa conservation et sa mise en valeur, peuvent provoquer la prise de conscience, par les habitants, de leur identité culturelle, qui favoriserait l'émergence d'un pôle territorial à une échelle plus large (attrait péri local pour des pratiques quotidiennes).	• La notion d'identité culturelle passe nécessairement par la protection et la mise en valeur des éléments représentatifs du Patrimoine (architectural, urbain et paysager), avec pour corollaire la préservation et la reproduction des modes de faire issus de la tradition, afin de conserver l'unité du vocabulaire architectural commun et fédérateur. A ce titre, la patine, puis l'entretien et la réparation, des matériaux de construction participent au rôle de témoin déterminé par l'histoire. Ainsi, les matériaux qui ne nécessitent pas d'entretien régulier ou qui ne sont pas réparables (tels que les éléments en PVC) ne devraient pas être autorisés dans les secteurs à caractère patrimonial.
• Assurer la cohésion sociale (mixité sociale et intergénérationnelle, offre de lieux d'échange et de dialogue, etc.).	• Les places, les rues et les ruelles piétonnes favorisent une pratique spatiale basée sur la convivialité et les échanges intergénérationnels. Un développement de ces pratiques au sein du bourg participerait à l'offre de lieux d'échange et de dialogue. • La diversité et la proximité des différentes typologies de bâtiments (et donc de logements) favorisent aussi la mixité sociale.	• La diversité des typologies du patrimoine bâti doit être maintenue pour éviter d'homogénéiser trop fortement le vélum bâti. • Les surélévations des immeubles à fort caractère patrimonial doivent être mesurées ou interdites.

A.5 UN DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

5. UN DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE		
Objectifs de développement durable en lien avec l'AVAP	**Opportunités du patrimoine / Potentialités Environnementales à exploiter ou à développer**	**Besoins du patrimoine / Dimensions environnementales à prendre en compte**
• Gérer l'usage de l'espace de façon adaptée à une évolution vers des modes de production et de consommation responsables.	• C'est l'enjeu principal de l'AVAP de VILLEBOIS-LAVALETTE, qui promeut une gestion adaptée des richesses et des ressources existantes et qui propose de les faire évoluer avec le souci de favoriser leurs conservations, leurs transmissions et d'assurer leurs longévités.	• Nécessité d'assurer une bonne exemplarité dans la prise en compte des différentes dimensions environnementales et de développement durable.

B - ENJEUX D'UNE GESTION QUALITATIVE DES TISSUS BÂTIS ET DES ESPACES

LES 5 ENJEUX PRIORITAIRES POUR LES ESPACES ET LES TISSUS BÂTIS :

> Favoriser la mise en valeur du site pour accentuer la fréquentation touristique et pour promouvoir un tourisme culturel de qualité, qui sont une source de dynamisme pour l'économie locale,

> Agir pour la réhabilitation et la restauration des bâtiments, et des espaces urbains, pour vivifier le centre-bourg et pour engendrer une plus-value culturelle et financière des biens,

> Faire des choix qualitatifs et définir les protections patrimoniales adéquates afin de pouvoir énoncer des prescriptions techniques pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour favoriser l'intégration des nouvelles constructions,

> Contenir l'expansion urbaine en périphérie du bourg pour préserver la qualité et la diversité des paysages et maintenir la magnificence des points de vue sur le site,

> Assurer l'équilibre des milieux et favoriser l'exploitation raisonnée des ressources pour préserver et entretenir la diversité des paysages et pour servir d'écrin au site urbain

PARTIE 4 : ANNEXES

A - Bibliographie

• Etude du service de l'inventaire de 1995 – DRAC Nouvelle Aquitaine

B - Table des illustrations

Figure 1 : *Carte de situation générale / Fond de carte Géoportail* 3
Figure 2 :*Carte des paysages de Poitou-Charentes / Source CREN* 4
Figure 3 : *Relief, hydrographie et implantation bâti* 5
Figure 4 : *Carte de la Géologie / Source BRGM* 6
Figure 5 : *Carte de l'occupation des sols / Source EauMéga - étude PLUi* 7
Figure 6 : *Carte des vues sur le « bourg promontoire » depuis les alentours* 8
Figure 7 : *Carte des vues sur le bourg depuis le territoire communal* 12
Figure 8 : *Carte des vues depuis le bourg* 14
Figure 9 : Dr Henri-Martin, in « Société préhistorique française. Bulletin de la Société préhistorique de France ». 1904-1963. *Source : Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France* 17
Figure 10 : in « Société des Antiquaires de l'Ouest », Les chemins Gaulois et Romains entre la Loire et la Gironde. 18
Figure 11 : Extrait de la carte des entités archéologiques recensées (19/06/2018) et tableau de synthèse des entités archéologique situées sur le territoire de Villebois-Lavalette. 19
Figure 12 : Recueil concernant les duchés, comtés et baronnies-pairies de France, 1601-1700 - *Source : Gallica.bnf.fr / Bibliothèque Nationale de France* 20
Figure 13 : Procès Verbal de la Délégation Permanente de la Commission Supérieure des Monuments et des Sites (Extraits) - *Source : Base mérimée.fr* 21
Figure 14 : *Cartes historiques de l'Angoumois – Source : Gallica, BnF* 23
C Figure 15 : *Cartes historiques de l'Angoumois – Source : Gallica, BnF* 23
Figure 16 : Le site de Villebois-Lavalette sur fond de carte d'Etat Major - *Source : Géoportail.fr* 24
Figure 17 : Le site de Villebois-Lavalette sur fond Cadastre Napoléonien – *Source fond : AD Charente* 25
Figure 18 : Le Cadastre Napoléonien, 1828 – *Source fond : AD Charente* 26
Figure 19 : Superposition des Cadastres Actuel et Napoléonien – *Source fond : PCI* 27
Figure 20 : Superposition des Cadastres Actuel et Napoléonien – *Source fond : PCI* 28
Figure 21 : Evolution de l'urbanisation – *Source fond : Photos aériennes historique de Géoportail - IGN* 30
Figure 22 : *Les ZNIEFF sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi* 31
Figure 23 : *Les zones Natura 2000 sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi* 32
Figure 24 : Rayon de Protection des MH – *Source fond : PCI* 33
Figure 25 : Restitution du site Inscrit sur fond de plan PCI (à droite) ; le site inscrit (au milieu) – *Source Pégase-Poitou-Charente* ; Le périmètre du site Inscrit par arrêté du 17 Mars 1938 (à gauche), *Source : Extrait de l'arrêté ministériel* 34
Figure 26 : Report du document graphique de la ZPPAUP actuelle – *Source fond : PCI* 37
Figure 27 : *Situation paysagère de Villebois-Lavalette au sein de la CdC Horte& Lavalette / Source Eric ENON - étude PLUi* 39
Figure 28 : Bloc diagramme du site, *Source Eric ENON – étude PLUi* 40
Figure 29 : *Cartographie paysagère de Villebois-Lavalette et ses abords proches* 41
Figure 30 : *Carte de la Végétation repérée* 45
Figure 31 : *Carte des franges urbaines dégradées et des entrées de ville* 52
Figure 32 : Schéma des caractéristiques des réseaux viaires 56

Figure 33 : Schéma de repérage des typologies architecturales 63
Figure 34 : Morphologies urbaines : caractéristiques environnementales 76
Figure 35 : *Données Météo France* 78
Figure 36 : Consommation énergétique moyenne en Poitou Charente – *Source AREC* 79
Figure 37 : Schéma régional Éolien en Poitou Charente – *Source DREAL* 79
Figure 38 : Principe de déperditions d'une maison contemporaine (construite entre 1950 et 1990) sans dispositif particulier de « réhabilitation thermique » 81
Figure 39 : Production d'énergies renouvelables en Poitou Charente – *Source AREC – ENR 2010* 83
Figure 40 : Exploitation de la Forêt – *Source Géoportail* 85
Figure 41 : *Carte des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité sur la CdC Horte & Lavalette / Source EauMéga - étude PLUi* 87

C - Autres sources

Crédits photographies : Eric ENON, Gilles MAUREL, Eve LAGLEYZE
Crédits cartes postales anciennes :